

3

UN MANUSCRIT ARABICO-MALGACHE

SUR

LES CAMPAGNES DE LA CASE DANS L'IMORO

DE 1659 À 1663

UN MANUSCRIT ARABICO-MALGACHE
SUR
LES CAMPAGNES DE LA CASE DANS L'IMORO
DE 1659 À 1663

PAR
MM. E.-F. GAUTIER ET H. FROIDEVAUX

TIRÉ DES NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES
TOME XXXIX



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11

MDCCCXVII

UN MANUSCRIT ARABICO-MALGACHE

SUR

LES CAMPAGNES DE LA CASE DANS L'IMORO,

DE 1659 À 1663.

CHAPITRE PREMIER.

LE MANUSCRIT ANTAIMORO CONCERNANT LA CASE,
PAR M. E.-F. GAUTIER.

Le manuscrit. — Le manuscrit dont les feuillets LXV à LXXXV font l'objet de la présente publication a été envoyé à l'École des Lettres d'Alger par M. le général Galliéri. Les feuillets LI à LXV ont déjà été publiés par moi-même ⁽¹⁾, mais d'une façon que j'estime aujourd'hui très défectueuse.

C'est un manuscrit malgache écrit en caractères arabes. On sait que l'écriture arabe a été adoptée le long de la côte orientale d'Afrique, par les populations de langue Souahéli (Zanzibar). C'est par cette voie apparemment que l'alphabet arabe a atteint Madagascar. On l'y retrouve, aujourd'hui encore, en deux points : à Majunga, sur la côte Nord-Ouest, mais là il est presque exclusivement en usage chez les Comoriens fixés dans l'île; il a donc conservé un caractère étranger; pourtant l'écriture en caractères arabes joue un certain rôle officiel auprès des roitelets indigènes (Sakalava) qui ont souvent à leur service des scribes comoriens; il existerait des Annales du Royaume sakalave en caractères arabes et en langue malgache; on ne les a pas encore retrouvées malheureusement.

C'est sur la côte Sud-Est, en pays Antaimoro, c'est-à-dire dans le bassin inférieur de la rivière Matitana, que l'alphabet arabe a conservé le plus de vitalité; les Antaimoro sont assurément d'origine étrangère, mais leur éta-

⁽¹⁾ E.-F. Gautier, *Notes sur l'écriture Antaimoro* dans *Publications de l'École des Lettres d'Alger*.

blissement est vieux de plusieurs siècles, et leur assimilation complète; ce sont des indigènes indiscernables des autres, noirs de peau et crépus de cheveux; il est remarquable que ces indigènes aient des écoles où ils ont conservé la tradition de l'écriture; ils savent fabriquer du papier et de l'encre par des procédés et avec des matériaux du pays; en fait notre manuscrit est écrit sur du papier, avec une encre et des plumes de fabrication malgache; il est relié grossièrement en cuir cru.

Les manuscrits Antaimoro sont relativement nombreux : on en trouvera une liste dans Flacourt, la Bibliothèque nationale en possède un stock, quelques-uns sont épars dans des bibliothèques privées. Ils ont excité jusqu'ici peu de curiosité. M. Ferrand est le seul érudit qui s'en soit occupé avec suite⁽¹⁾. On les a jugés en général tout à fait dépourvus d'intérêt; encore que les Antaimoro aient matériellement une écriture nationale, ils ne soupçonnent pas ses emplois sociaux multiples; c'est chez eux un instrument de culture en puissance, à l'état statique. Voici, en règle générale, quel est le rôle social de l'écriture en pays Antaimoro : d'abord c'est un adjuvant indispensable de la sorcellerie; on écrit ou on conserve par écrit, afin de pouvoir les prononcer, des formules magiques destinées à rendre les charmes efficaces : on n'a pas encore fait d'étude sérieuse et complète de ces formulaires, mais ceux qui ont été examinés sont des recueils de phrases du Coran, horriblement déformées, assurément inintelligibles pour les Antaimoro, et difficilement reconnaissables pour l'érudit Européen⁽²⁾. En outre, dans une société divisée en castes, où l'aristocratie de naissance est toute-puissante, et qui d'ailleurs a le culte de ses morts, on a senti le besoin de conserver par écrit les généalogies; tout noble Antaimoro est tenu de savoir la sienne par cœur, chacune des castes supérieures tire ses droits et son unité d'un ancêtre commun; beaucoup de manuscrits sont donc des listes toutes sèches d'ancêtres, et ces listes sont la base même de l'État, l'armature sociale et politique. Mais leur importance les a livrées à toutes les falsifications; les généalogies ont été remaniées au gré des castes et des individus intéressés; en fait, il n'y en a pas deux de semblables. Formulaires de sorcellerie et listes généalogiques, voilà à peu près toute la

⁽¹⁾ Voir en particulier Gabriel Ferrand, *Les Musulmans à Madagascar*, dans *Publications de l'École des Lettres d'Alger*.

⁽²⁾ *Antananarivo Annual*, Antananarivo, 1894, p. 205.

littérature Antaimoro signalée jusqu'ici, et on comprend qu'elle ait excité peu d'enthousiasme. Il est déconcertant de déchiffrer péniblement un texte pour y découvrir des phrases altérées du Coran ou des listes de noms propres dont la simple comparaison montre qu'ils ont été jetés pêle-mêle.

À vrai dire l'énumération qui précède des genres littéraires Antaimoro n'est pas entièrement exhaustive : il reste à signaler quelques fragments de folklore, car ce serait trop dire d'histoire, mêlés aux généalogies ⁽¹⁾. Ils se rapportent à d'anciennes migrations maritimes, à des conquêtes étrangères ayant amené la formation des dynasties et des castes. Mais ce sont quelques lignes brèves et confuses, et elles ne nous apprennent rien qui ne soit déjà plus net et plus complet dans le livre de Flacourt.

En résumé il faut bien reconnaître que le dépouillement des manuscrits Antaimoro, poussé d'ailleurs avec mollesse, avait donné des résultats négatifs et décourageants. Le présent manuscrit me paraît très supérieur à tous ceux qui ont été signalés, infiniment plus intéressant, et c'est peut-être un gage que de tout ce fatras attristant il serait possible d'extraire quelques faits nouveaux.

Le manuscrit rentre dans la catégorie des généalogies, mais les listes de noms propres remplissent un petit nombre de pages au commencement et à la fin; le corps du volume, des pages XX à LXXXV, contient une suite de récits historiques dont le théâtre est le bassin de la Matitana et dont les héros sont les rois Antaimoro. C'est une histoire de la province écrite et composée par les indigènes, c'est-à-dire un document tout à fait à part parmi ceux que nous possédons sur Madagascar. De cette histoire la présente publication fait connaître un épisode seulement (feuillet LXXV à LXXXV); il est à la fois plus intéressant et plus clair que les autres, parce qu'il se rapporte à l'établissement de la France à Madagascar au XVII^e siècle et à des expéditions militaires parties de Fort-Dauphin; il a donc été possible de l'éclairer, de le contrôler et de le dater, à l'aide de documents français publiés et manuscrits; c'est la tâche dont M. Henri Froidevaux a bien voulu se charger.

Commentaire Vergely. — Il est pénible et dangereux d'avoir à se débrouiller à distance, loin de toute information orale indigène, avec un manuscrit où les

⁽¹⁾ Ferrand, *l. c.*

noms inconnus de lieux et de personnes abondent, et où, par surcroît, les formes dialectales inusitées ne sont pas rares. J'ai donc adressé un questionnaire à l'Académie malgache de Tananarivo, et, par ses soins, j'ai reçu une réponse détaillée, un petit volume, de M. Vergely, administrateur adjoint, chef du district d'Ambohipeno; c'est actuellement la dénomination officielle du pays Antaimoro. Ce document, que j'appellerai désormais le commentaire Vergely, m'a rendu les plus grands services; je doute que sans son assistance la publication eût été possible, et je prie M. Vergely d'agréer mes plus vifs remerciements.

Manuscrit B. — Les indigènes interrogés par M. Vergely ont rédigé sur son ordre un second manuscrit où se trouvent relatés les mêmes événements que dans le manuscrit en ma possession. M. Vergely a bien voulu joindre à son commentaire ce second manuscrit, que j'appellerai le manuscrit B, en donnant au premier le nom de manuscrit A. La comparaison des deux m'a été fort utile, encore que B présente une énorme lacune. Cette comparaison est d'ailleurs intéressante, on y reviendra, par la lumière qu'elle jette sur la façon dont se rédigent les manuscrits Antaimoro.

Contenu du fragment publié. — On trouvera plus loin une traduction du fragment publié, mais on s'y est efforcé naturellement de serrer le texte de près; la surcharge des noms malgaches et des allusions aux coutumes indigènes nécessitant des notes explicatives nuit à la clarté de l'ensemble. Il ne sera peut-être pas inutile de résumer et de commenter l'épisode relaté dans notre texte.

Le théâtre des événements est la basse Matitana; c'est une grande plaine d'alluvions entre les montagnes et la mer; la Matitana, à partir de son confluent avec son affluent de gauche, l'Ambahive, y serpente pendant une centaine de kilomètres, jusqu'à son embouchure. Ce coin de pays, très fertile, est par surcroît dans une heureuse position géographique; il est à la hauteur d'une brèche très profonde dans la haute muraille montagneuse qui longe l'Océan Indien sur toute l'étendue de la côte orientale; cette brèche est la grande vallée de l'Ivondro, qui fut, par une nécessité géographique, une grande voie d'accès dans l'intérieur de l'île des migrations et des influences d'outre-mer.

Cette plaine basse de la Matitana porte aujourd'hui le nom d'Imoro (litt. : les rives) et ses habitants celui d'Antaimoro (litt. : les riverains)⁽¹⁾. Flacourt, qui ne connaît pas cette dénomination d'Imoro, en emploie une autre, aisément reconnaissable, les « Matatanes » (Matitana).

La plaine d'Imoro est surpeuplée, ce qui suffirait à lui faire une situation à part dans la grande île aux trois quarts vide. D'ailleurs on chercherait vainement dans tout Madagascar, l'Imerina mise à part, une population aussi originale, aussi éloignée du type général. Non seulement les Antaimoro ont une ancienne écriture nationale, mais ils ont conservé le souvenir et l'orgueil de leur origine étrangère, ils tiennent à l'écart et méprisent leurs voisins : lorsqu'ils affirment, comme ils le font, leur provenance mekkoise, il faut évidemment se garder de les en croire sur parole; ils se rattachent certainement à la Mekke par des liens religieux, ils sont le résidu d'une migration islamique partie peut-être des Comores ou de Zanzibar. « Ici ce n'est pas notre pays; nous venons d'au delà de la mer; Dieu est le plus grand, Dieu est le plus grand, Dieu est le plus grand⁽²⁾. » Ainsi se termine un texte Antaimoro publié par Ferrand.

Dans ce même pays d'Imoro, d'ailleurs, au-dessous des traces laissées par la dernière migration, on distingue aisément un substratum provenant de migrations antérieures, en particulier de la grande migration Zafy-Raminy, sur laquelle Flacourt nous donne tant de détails. L'Imoro, en somme, semble, sur la côte orientale malgache, une sorte de cicatrice ombilicale, attestant l'ancien rattachement de l'île aux régions transocéaniques de vieille culture.

Ce coin de terre, si important malgré son peu d'étendue, a vivement frappé Flacourt, quoiqu'il n'y soit jamais allé de sa personne, semble-t-il. Il nous représente le « Matatane » comme le centre religieux et, pour ainsi dire, intellectuel, de tout le Sud; les sorciers du Matatane font croire tout ce qu'ils veulent « à ces pauvres idiots de Nègres ». La possession de ce point vital est l'objet de ses convoitises mêlées de quelques appréhensions. Il conseille à « ces messieurs de la Compagnie » d'y mettre un poste très fort, mais il les prévient que l'entreprise n'ira pas sans quelque risque.

Il faut que les successeurs de Flacourt aient suivi ses conseils encore que

⁽¹⁾ On écrit aussi Imorona et Antaimorona; c'est même l'orthographe officielle Hova. —

⁽²⁾ Ferrand, *l. c.*, p. 143.

les sources françaises nous renseignent mal à ce sujet, puisque notre manuscrit nous raconte précisément la conquête de l'Imoro par une armée d'Européens partie du Trano-vato (la maison de pierre) de Fort-Dauphin, et commandée par un certain iLagasy, qui est apparemment le fameux La Case.

Les sources françaises d'ailleurs ne sont pas complètement muettes. M. Froidevaux, d'après Carpeau du Saussay et Souchu de Rennefort, admet qu'en 1663 La Case ravagea le pays de Matitana, et en contraignit les habitants à reconnaître la domination des Français. En tout cas Souchu de Rennefort déclare qu'au mois de février 1664 la domination française s'étendait jusqu'à 22° 20' de lat. Sud, ce qui s'applique précisément à l'embouchure de la Matitana. Dans des expéditions ultérieures de pillage contre les tribus de l'intérieur, nous voyons les « Matitanoï » figurer comme les plus sûrs alliés des Français. Cinq cents d'entre eux accompagnent La Case dans une razzia exécutée, à ce qu'il semble, au commencement de 1665 (antérieurement au 14 juillet). Immédiatement après, entre le 14 juillet 1665 et le 20 février 1666, M. Froidevaux a reconstitué le récit détaillé d'une autre expédition de La Case, en compagnie de « deux chefs du pays de Matitana : Andrian dRamahay et Andrian dRamahirak ». Le premier amenait avec lui 1500 Malgaches, l'autre 3800.

Or ces deux chefs Antaimoro nous sont bien connus par le manuscrit. L'un d'eux est précisément le héros de la résistance nationale, son nom revient à chaque instant; c'est Andrian dRamanirakarivo. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la légère différence orthographique (Ramahirak au lieu de Ramanirak); les deux lettres *h* et *n* sont également inadéquates; il s'agit de rendre un son malgache pour lequel nous n'avons pas d'équivalent dans notre alphabet, un son à la fois aspiré et nasillé, que Flacourt rend par *ngh* et qui a quelque affinité avec celui de l'*ñ* espagnole. L'autre chef Antaimoro mentionné par les sources françaises, Andrian dRamahay, joue également un rôle important dans notre manuscrit.

Il y a donc entre les sources françaises et notre récit malgache une concordance très satisfaisante; ils se complètent et se confirment; l'un raconte la conquête même, qui dut nécessairement laisser aux indigènes des souvenirs cuisants et détaillés; les autres insistent sur les conséquences de la conquête, dont nous pouvons désormais fixer approximativement la date. Elle se place

évidemment entre 1655, année où Flacourt a quitté son gouvernement, et février 1664. Dans un alinéa consacré à la chronologie Antaimoro, je dirai pourquoi nous pouvons, avec l'aide de notre manuscrit, être beaucoup plus précis; il me paraît certain que la première expédition des Français dans l'Imoro eut lieu exactement en avril 1659, à la fin du mois.

Ils trouvèrent le pays désuni et surent habilement profiter de ses divisions. Il y a toujours eu trois grandes tribus Antaimoro : les Antaiony, établis à l'embouchure du fleuve et sur le bord de la mer; les Antaimahazo, en amont, sur les deux rives de la Matitana, et les Antaisambo, dans le bassin de l'Ambahive⁽¹⁾. Ces trois tribus, ou du moins leurs castes dirigeantes, se déclarent issues d'un ancêtre commun; mais ce sont des sœurs ennemies. Théoriquement elles reconnaissent l'autorité d'un chef suprême, auquel on donne le nom d'Andrianony; c'a toujours été le roi des Antaiony, résidant à la ville sacrée d'Ivato, où se trouve le tombeau du premier ancêtre. Mais l'Andrianony ne peut compter que sur ses sujets immédiats, les Antaiony. Le roi des Antaimahazo et celui des Antaisambo n'ont jamais pris au sérieux le lien de vassalité, dont il serait tout à fait inexact de dire qu'il les unissait au roi Antaiony, puisqu'il était au contraire une cause permanente de jalousie et de discordes. Toute l'histoire Antaimoro, telle qu'elle est exposée dans la première partie (non publiée) de notre manuscrit, est le récit de guerres civiles entre les trois tribus, mais plus spécialement entre les Antaiony et les Antaimahazo.

1^{re} campagne. — La petite armée française qui envahit l'Imoro en avril 1659, et dont nous pouvons supposer qu'elle se composait de quelques Européens et de nombreux auxiliaires indigènes, se garda bien d'attaquer à la fois les trois tribus. La première bataille et les premiers pillages eurent lieu à Antobivaha et à Vatoharaña, qu'on trouvera sur la carte dans le coin occidental du pays Antaimahazo, au Sud de la rivière.

2^e campagne. — Cette première campagne fut très courte; sa durée ne dépassa pas un mois. L'année suivante, c'est-à-dire en février 1660, nouvelle expédition, qui mit à sac le même coin de pays, c'est-à-dire le pays Antaima-

⁽¹⁾ Cf. la carte jointe.

hazo. Le quartier général de l'armée envahissante fut à Maharovitsy, qu'on trouvera sur la carte au Sud du confluent de la Matitana avec l'Ambahive; tous les villages brûlés dont on nous donne les noms : Nameha, Karinoro, Ambodiriana, sont dans le voisinage, au centre du pays Antaimahazo. Tout fut fini en une quinzaine de jours.

Ces deux premières campagnes réglèrent la question Antaimahazo. Et tout de suite, sans interruption, la seconde campagne put continuer en changeant d'objet. La petite armée se transporta au pic Vohilozo, sur la frontière des tribus Antaimahazo et Antaiony (4 mars 1660); les Antaimahazo firent leur soumission; leur roi Rafonony conclut avec les envahisseurs une alliance à laquelle il restera fidèle et les nouveaux alliés attaquèrent de concert les Antaiony, qui furent battus à Fotsivava (à côté d'Ivato), le 9 mars 1660. Le roi Antaiony, Andrianony ou grand chef de toute la confédération Antaimoro, était alors Ramarofatana. Mais il meurt quelques jours après la bataille et son fils Ramanirakarivo lui succède; c'est le Ramahirak des documents français.

3^e campagne. — Contre lui la lutte fut relativement longue et compliquée; pour échapper à un nouveau retour offensif, il s'enfuit à 200 kilomètres dans le Nord; il alla s'établir, avec une bonne partie de ses sujets, auprès de Mananjary, à Fisanga. Aussi la troisième expédition, en janvier 1661, laisse de côté le pays Antaiony abandonné par ses habitants, et elle se tourne contre la troisième tribu Antaimoro, les Antaisambo, qui avait été épargnée jusque-là. Le quartier général fut à Ivohitso, sur la petite rivière Sahasambo, affluent de l'Ambahive; une bataille sanglante fut livrée à Iomby, un peu au Nord d'Ivohitso; parmi les villages brûlés on cite Tsiarifela, Tsaravanony, Vohimasy, tous situés au cœur du pays Antaisambo. Toutes ces campagnes, ou plutôt ces razzias, sont très brèves; celle-ci dura une vingtaine de jours.

4^e campagne. — À partir de la quatrième campagne (mars 1662) la guerre change de théâtre et de caractère; elle se transporte au Nord dans la région de Mananjary, où Ramanirakarivo s'est réfugié, et elle devient une sorte de duel entre lui et La Case, dont le nom apparaît alors pour la première fois; on assiste à un effort conscient et persévérant de La Case pour forcer Ramanirakarivo, l'Andrianony, le chef officiel de tout l'Imoro, à rentrer dans son pays

et à reconnaître la suprématie française. La Case eut pour allié Ramahay, le chef Antaimoro dont il est question dans les documents français; il semble bien que ce soit le nouveau roi Antaimahazo, successeur de Rafonony, quoique le manuscrit ne le dise pas. La quatrième campagne débuta en pays Antaiony; les villages d'Ifalivelo, de Mahasoà, d'Ivohitrakondro, que le manuscrit nous dit avoir été brûlés, sont tous les trois sur les bords de la Matitana, tout près de l'embouchure; il en est de même de Manaba (aujourd'hui Sava), qui fut le point de ralliement de l'armée.

Du pays Antaiony comme base, La Case poussa une pointe au Nord jusqu'à Mananjary et il brûla Fisanga, la nouvelle capitale de Ramanirakarivo. Déraciné de toute attache territoriale, Ramanirakarivo prit le parti habituel en pareil cas; il se fit chef de bande, vécut de pillage, et se rendit redoutable en pays Antavarary (c'est une tribu Betsimisaraka).

5^e campagne. — Mais son armée, ainsi reconstituée, fut anéantie en une seule bataille par La Case, au cours d'une cinquième campagne, en mars 1663, pendant laquelle nous voyons La Case établir son quartier général à Mananjary même. Cette fois le succès fut décisif. Le manuscrit nous raconte naïvement le découragement de Ramanirakarivo : « j'ai de la chance de n'être pas mort, j'en ai assez. » Le vaincu alla se jeter aux pieds de La Case à Mananjary; l'entrevue fut cordiale; Ramanirakarivo et La Case reprirent tous deux le chemin de la Matitana, où La Case s'efforça d'organiser la pacification générale de l'Imoro sous son autorité. Il plante, nous dit le manuscrit, des bornes frontières, apparemment entre les pays Antaiony et Antaimahazo. « Ce pays-ci est partagé entre mes deux Benjamins (évidemment Ramanirakarivo et Ramahay) et il leur restera à tous deux. Si quelqu'un enfreint mon ordre, venez me chercher, je compterai avec lui. »

Quoique les dernières lignes du manuscrit semblent indiquer le contraire, il faut bien admettre, sur le témoignage formel des sources françaises, que l'entente ainsi conclue fut durable; l'Imoro resta attachée à la fortune de La Case jusqu'à sa mort.

Telles sont les grandes lignes de ce récit curieux; il est en somme très cohérent et très clair. La Case n'y apparaît nommément que dans la seconde

partie; on est tenté de croire pourtant qu'il est déjà le héros anonyme de la première. D'abord la série si logique de ces cinq campagnes affirme une pensée directrice, la volonté opiniâtre d'un homme; on a peine à croire qu'une entreprise officielle du gouverneur de Fort-Dauphin aurait été menée avec cette rigueur patiente pendant quatre années consécutives; en tout cas une entreprise officielle aurait eu ses panégyristes; la conquête du « Matatane » préconisée par Flacourt était une grosse affaire, dont un gouverneur eût été soucieux de se faire honneur. Or les sources françaises, nous l'avons dit, sont à peu près muettes sur ce gros événement. Au moment où il s'accomplissait (1659-1663), La Case, déjà très puissant auprès des indigènes et tout à fait brouillé avec le gouverneur, habitait la vallée d'Ambolo, où il remplissait les fonctions de prince-consort indigène; il était donc dans d'excellentes conditions pour conquérir l'Imoro, sans que, à Fort-Dauphin, on daignât s'en apercevoir. Notre manuscrit est donc une contribution capitale à la biographie de La Case.

Il me semble aussi que ce récit indigène d'une entreprise française fait aux documents français une contre-partie curieuse, et qu'il jette une lumière sur les causes qui amenèrent la chute de nos établissements. On incrimine en général l'insouciance de la métropole, les basses jalousies des gouverneurs qui n'ont pas su utiliser d'admirables instruments comme La Case et plus tard Benyowski; tout cela est vrai, mais quelle est l'entreprise coloniale, pour ne pas parler des métropolitaines, qui n'a pas eu à compter avec l'indifférence des uns et les erreurs des autres?

Le manuscrit Antaimoro est curieusement dépourvu d'indignation, d'amertume et de haine : tout au plus un membre de phrase, à la fin, montre-t-il discrètement que Ramanirakarivo, personnellement, garde à son vainqueur quelque ressentiment. L'atonie du récit, la précision sèche et simplement énumérative avec laquelle sont relatées des scènes de carnage et de sac, suggèrent l'idée que de semblables scènes étaient en pays Antaimoro trop fréquentes et trop banales pour émouvoir le narrateur indigène; elles rendent l'impression plus tragique pour le lecteur français : l'impartialité évidente du récit en fait un terrible réquisitoire. On sait d'ailleurs par les sources françaises que le seul but de la conquête, à tout le moins son seul résultat, fut de permettre à La Case d'aller razzier plus loin avec l'aide des Antaimoro, pillés de la veille

et désireux de se refaire. Quel avenir pouvait espérer un établissement qui n'apportait pas aux indigènes la paix et l'ordre, seule excuse possible et seul but pratique imaginable d'une conquête coloniale? Il serait puéril naturellement de reprocher à La Case ses pilleries; ses contemporains, ses prédécesseurs, y compris Flacourt, et ses successeurs, ne furent ni meilleurs ni pires que lui; tous ont obéi à la même nécessité. « La Case, dit notre manuscrit, revint à Fort-Dauphin, dans la maison de pierre; il y ramena dix mille bœufs, dix mille captifs. » Et les sources françaises, d'autre part, nous disent avec quels transports de joie il était accueilli au Fort par ses compatriotes affamés. La garnison de Fort-Dauphin fut chroniquement acculée à la même nécessité que l'Andrianony Ramanirakarivo. (L'Andrianony, dit notre manuscrit, réunit le peuple : « je vais aller voler, parce que le peuple meurt de faim. ») On touche ici du doigt le germe de décadence que notre établissement à Fort-Dauphin portait en lui-même. Il a échoué parce que Madagascar ne pouvait pas payer ses frais de colonisation, dans un siècle qui n'avait pas au même degré que le nôtre les énormes accumulations de capitaux et de ressources qui permettent les longues patiences. Il a échoué pour la même raison qui fit que les Portugais, les Hollandais et les Anglais, commerçants mieux renseignés, touchèrent à la côte malgache sans s'y fixer, et allèrent chercher en Extrême-Orient les vieux pays surpeuplés, riches et rémunérateurs.

Structure et âge du récit. — Si les faits relatés dans notre manuscrit sont en eux-mêmes intéressants, la structure du récit et sa langue ne le sont pas moins par les conclusions qu'elles autorisent sur son âge, sa composition, et sur les conditions dans lesquelles a pris naissance, au milieu d'une population tout à fait primitive, ce qu'il faut bien se résoudre à appeler un ouvrage d'histoire, encore que rudimentaire.

Les manuscrits sont tout à fait modernes : on sait que le manuscrit B fut écrit en 1902 sur l'ordre de M. Vergely. Quant au manuscrit A, il est à peine plus ancien, puisque quelques-uns de ses feuillets portent la signature de Ramahasitrakarivo, personnage bien connu, actuellement gouverneur d'Ambohipeno. Le récit au contraire est indubitablement très vieux; il faut qu'il ait été recopié maintes fois. La langue même en porte témoignage, encore que d'une façon intermittente.

Il est clair que, sous la plume de tant de copistes, insoucieux d'être adéquats, la langue s'est singulièrement modernisée; il serait facile de montrer l'influence du dialecte Merina, qui n'a pu se faire sentir qu'au ^{xix}^e siècle, après les conquêtes de Radama et l'établissement de l'empire Hova. Ainsi on rencontre des formes comme *telo ambiny folo*, ce qui signifie « treize », et qui est exclusivement Merina, au lieu de *folo telo amby*, qui serait la forme Antaimoro correcte. Si la langue du manuscrit est en somme presque partout intelligible, on le doit au rajeunissement qu'elle a subi, et à l'influence du dialecte Merina. Pourtant on rencontre çà et là des formes archaïques caractéristiques. M. Ferrand leur a fait la chasse avec beaucoup de sagacité dans le fragment antérieurement publié ⁽¹⁾. Il est incontestable que des formes comme Ontaimoro, Ontaipasana, qui reviennent à différentes reprises dans le manuscrit, sont tout à fait désuètes (on dit aujourd'hui Antaimoro, Antaipasana); mais elles étaient au contraire exclusivement en usage au ^{xvii}^e siècle, nous le savons par Flacourt. Il est donc bien probable qu'elles sont dans notre manuscrit une ancienne notation orthographique machinalement recopiée. Particulièrement intéressant est le petit mot *naho*, qui revient fréquemment, et qui fut longtemps pour moi une énigme indéchiffrable; on le cherchera vainement dans les dictionnaires malgaches récents. M. Ferrand l'a retrouvé dans le dictionnaire de Flacourt; c'est une préposition qui a le sens de « pour »; M. Ferrand a certainement raison d'indiquer sa survivance dans le mot actuel *nahoana* « pour-quoi ». Mentionnons d'ailleurs que, dans notre manuscrit, cette préposition *naho* se retrouve exclusivement dans des membres de phrase contenant des indications chronologiques : « *naho* vola i Maka, au mois de Maka; *naho* andro Alarobina, au jour de mercredi; *naho* vintana Asaratan, sous l'influence astrale d'Asaratan. » Ce sont des clichés non seulement chronologiques, mais encore astrologiques, c'est-à-dire un peu mystérieux et sacrés, que le copiste a dû se croire astreint à reproduire mot pour mot, méticuleusement; ce sont des fragments particulièrement incorruptibles; et on comprend très bien qu'une vieille préposition morte s'y soit fossilifiée. On peut encore relever quelques noms propres, des noms de caste, qui sont d'un autre âge. Un personnage, par exemple, est qualifié d'*ontsoa*; je ne crois pas que cette dénomi-

⁽¹⁾ *Revue de Madagascar*, 10 novembre 1903, p. 473 et suiv.

nation soit encore en usage; du temps de Flacourt elle était courante, pour désigner une caste spéciale, celle des simples hommes libres. D'autres personnages sont appelés *voajiry* (*voajiry mafana*, *voajiry hatsiny*); Flacourt connaît très bien les *voajiry*, qui sont une caste Antanosy au xvii^e siècle; d'après le commentaire Vergely, « les *voajiry* étaient les notables; d'après une autre *tradition*, les *voajiry hatsiny* étaient les chefs de village, et les *voajiry mafana* étaient les seconds chefs ». Nous apprenons ainsi du même coup que l'appellation n'est plus en usage, et que les souvenirs des indigènes à son sujet, encore qu'un peu confus, ne laissent pas de concorder avec les affirmations de Flacourt. Signalons encore des noms de lieu, tombés en désuétude et dont les indigènes connaissent l'équivalent moderne. Maharovitsy, par exemple, qui fut le point de ralliement pendant la seconde campagne, n'a pu être identifié par M. Vergely qu'avec l'aide des souvenirs indigènes; le point a été débaptisé et s'appelle aujourd'hui Andemaka : aussi le manuscrit B, rédigé sur l'ordre de M. Vergely, porte expressément : « Maharovitsy atao hoe Andemaka, Maharovitsy autrement dit Andemaka. » Manaba, en pays Antaiony, qui fut le point de ralliement de la sixième expédition, a pareillement perdu son nom et s'appelle aujourd'hui Sava.

Tout à fait caractéristiques aussi de l'antiquité du récit sont les longues listes détaillées de morts et de prisonniers. « Ramarofela fut tué, et Rafononony, et Laingoa, et Rainifandrony, etc. » L'énumération s'allonge sur plusieurs lignes, sur des pages entières. Il est inconcevable que de pareilles listes aient pu être dressées à un autre moment qu'au lendemain même de la bataille, ou qu'elles aient jamais pu avoir un intérêt pour d'autres que des contemporains immédiats. Il faut admettre qu'elles datent du xvii^e siècle.

Chronologie Antaimoro. — Le manuscrit fourmille d'indications chronologiques; elles ne sont pas seulement intéressantes en elles-mêmes, elles jettent une lumière sur la nature et le but du récit, puisqu'elles lui donnent un caractère d'Annales. Pour les comprendre, il faut se résigner à une digression préliminaire sur la chronologie Antaimoro; à quelques obscurités près, on arrive à en dresser un tableau, grâce au manuscrit, à l'ouvrage de Flacourt, à celui d'Ellis et au commentaire Vergely.

Il est superflu de mentionner l'existence bien connue à Madagascar de la semaine, dont les jours portent des noms arabes déformés.

Les mois Antaimoro sont lunaires et au nombre de douze; il en est de même d'ailleurs dans toute l'île de Madagascar. Mais leur nomenclature est tout à fait différente sur les hauts plateaux et sur la côte Est; les Hova par exemple ont bien les mêmes mois que les Antaimoro, mais ils leur donnent des noms différents. Voici ces deux nomenclatures équivalentes :

MOIS HOVA.	MOIS ANTAIMORO.
Adijady.	Fisakavy.
Adalo.	Volambita.
Alahotsy.	Asaramasay.
Alahamady.	Asarabe.
Adaoro.	Vatravatra.
Adizaozy.	Asotry.
Asorotany.	Hatsiha.
Alahasaty.	Volasira.
Asombola.	Fosa.
Adimizana.	Maka.
Alakarabo.	Hiabia.
Alakaoza.	Fisakamasay.

J'emprunte cette liste au commentaire Vergely; on la retrouvera d'ailleurs dans Ellis ⁽¹⁾; aussi bien notre manuscrit suffirait à établir la succession des mois Antaimoro et leur nomenclature, telle exactement qu'elle est donnée ci-dessus. Enfin Flacourt nous donne une liste des mois Antanosy qui s'accorde d'une façon satisfaisante avec celle des mois Antaimoro, à une ou deux incertitudes près, qui semblent bien devoir être mises sur le compte de l'auteur ⁽²⁾. Tant de témoignages concordants ne laissent place à aucun doute.

Nous connaissons fort bien aussi les divisions du mois, grâce à Ellis ⁽³⁾, que je vais me borner à résumer et à traduire. Chaque mois est divisé en sections de deux à trois jours chacune, qui sont consacrées à des influences astrales différentes. Soit le tableau suivant que j'emprunte textuellement à Ellis.

⁽¹⁾ Ellis, *History of Madagascar*, I, p. 445. — ⁽²⁾ Flacourt, éd. de 1658, p. 177, ch. XLII. —

⁽³⁾ *Loc. cit.*, p. 449.

Chaque mois :

trois jours sont consacrés à Alahamady (Aries), à savoir le 1^{er}, le 2 et le 3;
deux jours sont consacrés à Adaoro (Taurus), à savoir le 4 et le 5;
deux jours sont consacrés à Adizaozy (Gemini), le 6 et le 7;
trois jours sont consacrés à Asorotany (Cancer), le 8, le 9 et le 10;
deux jours sont consacrés à Alahasaty (Leo Major), le 11 et le 12;
deux jours sont consacrés à Asombola (Virgo), le 13 et le 14;
trois jours sont consacrés à Adimizana (Libra), le 15, le 16 et le 17;
deux jours sont consacrés à Alakarabo (Scorpion), le 18 et le 19;
deux jours sont consacrés à Alakaoza (Sagittaire), le 20 et le 21;
trois jours sont consacrés à Adijady (Capricorne), le 22, le 23 et le 24;
deux jours sont consacrés à Adalo (Aquarius), le 25 et le 26;
deux jours sont consacrés à Alahotsy (Pisces), le 27 et le 28.

Pour être complet, il suffit de mentionner l'adjonction, à la fin de chaque mois, d'un ou deux jours intercalés, qui sont placés sous l'invocation de la constellation éponyme du mois. Le mois de Maka par exemple (*alias* Adimizana) aura un 29^e jour, outre les 15, 16 et 17, consacré à Adimizana.

Désormais nous sommes en état de déchiffrer sans difficulté les formules chronologiques abstruses qui remplissent notre manuscrit : par exemple « au mois de Maka, le mercredi, sous l'influence d'Asorotany », signifie tout simplement, « un mercredi, du 8 au 10 de Maka ». Ou bien encore cette phrase : « sous l'influence d'Adijady, d'Adalo, d'Alahotsy, d'Alahamady, d'Adaoro, d'Adizaozy, pendant 13 jours ils restèrent à Maharovitsy », devient d'une grande limpidité avec l'aide de notre tableau : elle signifie simplement : « depuis le 22, 23 ou 24 de ce mois, jusqu'au 6 ou au 7 du mois suivant, pendant 13 jours ils restèrent à Maharovitsy. » Nous connaissons maintenant d'une façon précise la notation du quantième du mois en chronologie Antaimoro.

Reste l'année; ici malheureusement les incertitudes commencent. Les Malgaches connaissent l'année solaire; comment un peuple agriculteur pourrait-il l'ignorer? Ils distinguent ses quatre saisons, le printemps, l'été, l'automne et l'hiver; mais ils ne vont pas plus loin⁽¹⁾. Tout leur calendrier est lunaire; leurs douze mois lunaires sont groupés dans une année également lunaire. À vrai

⁽¹⁾ Le printemps porte en dialecte Merina le nom de *loha-taona*, litt. « tête de l'année ».

dire il n'est pas facile de s'en assurer aujourd'hui; dans la plus grande partie de l'île le calendrier grégorien, introduit par les missionnaires, a partiellement supplanté le vieux calendrier indigène, et les mois lunaires malgaches, restés encore vivaces, ont dû s'accommoder tant bien que mal à l'année solaire européenne.

Les Malgaches, ou du moins les tribus les plus avancées, les Hova par exemple, et les Antaimoro, ont l'habitude séculaire de fêter en grande pompe le premier jour de l'année. Cette solennité est précisément ce que les Européens appellent la fête du Bain. Or, à Tananarivo, depuis 1883, date de l'avènement de Ranavalona III, la fête du Bain s'est célébrée régulièrement au 22 novembre de notre calendrier, anniversaire de la naissance de la reine.

Ainsi donc, depuis un demi-siècle à peu près, l'année officielle malgache est solaire, incontestablement. Mais elle ne l'était pas auparavant; Flacourt nous laisse là-dessus dans l'incertitude; il est manifeste qu'il a complètement ignoré la question; mais Ellis, qui a vécu à Tananarivo dans la première moitié du XIX^e siècle, nous donne des renseignements précis et détaillés : « Alahamady est invariablement le premier mois de l'année malgache (lisez Merina); en 1821 il tombait en juin; en 1829, en avril; et... il continuera à reculer d'année en année, jusqu'à ce que, au bout de 33 ans à partir de 1821, il se retrouve derechef en juin⁽¹⁾. » Voilà donc un témoignage décisif; il s'applique à l'année Merina seulement, mais elle est identique à l'année Antaimoro, dont apparemment elle procède. Nous sommes donc fondés à affirmer que l'année malgache était lunaire, et que la fête du Bain, qui l'ouvrait, était annuellement en retard de onze jours et quart sur l'année solaire, ce qui en fait un équivalent de la fête musulmane à la fin du Ramadan. Aussi bien n'est-il pas douteux que les Malgaches aient emprunté aux Arabes leur calendrier comme leur écriture.

Malheureusement ils n'ont pas adopté l'ère de l'hégire, et ils n'ont pas su lui substituer une ère nouvelle; ils n'ont pas compté leurs années; et il est probable même qu'ils n'ont pas su conserver à chacune d'elles une durée rigoureusement fixe. En effet l'année Merina, nous venons de le voir, commence au mois d'Alahamady; or l'année Antanosy, en 1650, commençait, au dire de

⁽¹⁾ Ellis, *loc. cit.*, t. I, p. 446.

Flacourt, au mois de Vatravatra (Adaoro); et l'année Antaimoro, d'après notre manuscrit, au mois d'Asaramasay (Alahotsy)⁽³⁾; il semble par surcroît que, de province à province, la correspondance des mois n'existe plus; c'est-à-dire que tel mois Antaimoro n'est plus du tout contemporain de son homonyme Merina. En somme ce calendrier malgache, emprunté aux Arabes, mais décapité de toute réglementation fixe en ce qui concerne la succession et le numérotage des années, a manifestement joué considérablement; la chronologie n'a pas marché du même pas dans les différentes provinces; ce qui revient à dire qu'elle a été vraisemblablement inadéquate partout.

La chronologie Merina est la seule malheureusement qui ait été l'objet d'une monographie détaillée (Ellis); nous ne savons même pas avec certitude si les années Antaimoro et Antanosy commencent aujourd'hui par les mêmes mois qu'au temps de La Case et de Flacourt. Des lacunes de ce genre, qu'il serait pourtant si facile de combler, ajoutent encore à l'incertitude des conclusions possibles.

Pourtant les Malgaches du Sud-Est (Antaimoro et Antanosy) ont fait, en matière de chronologie, un pas de plus que les Hova; ils ont essayé de compter les années à leur manière. « Les années, dit Flacourt, se comptent par les jours de la semaine, savoir l'année du Dimanche, celle du Lundi et ainsi en continuant. » — « Chaque année Antaimoro, d'après le commentaire Vergely, porte le nom d'un jour de la semaine. L'année actuelle (1902) s'appelle l'année du Vendredi. La seule raison que les Antaimoro donnent de cette dénomination, c'est que l'année précédente s'appelait l'année du Jeudi. » D'autre part notre manuscrit nous apprend que la série des expéditions françaises dans l'Imoro a commencé l'année du Dimanche, et s'est continuée pendant les années du Lundi, du Mardi, du Mercredi et du Jeudi. Il est clair que les Antaimoro ont créé des semaines d'années, par un processus psychologique analogue à celui qui a conduit les Grecs à créer l'olympiade et les Latins le lustre; à l'égrènement des années isolées dans la mémoire ils ont voulu remédier par leur groupement en septaines et par leur sériation, dans l'intérieur de chaque septaine, au moyen de dénominations simples et claires, universellement connues, les noms des sept jours de la semaine. En matière d'années ils

⁽³⁾ Noter cependant que ces mois sont tout voisins l'un de l'autre.

ont su du moins compter jusqu'à sept, et c'est être sept fois plus avancés que les plus intelligents parmi les autres Malgaches. Il restait un pas à franchir, un seul, qui a malheureusement dépassé les facultés généralisatrices des Antaimoro; il aurait fallu compter les semaines d'années; faute de l'avoir fait, les Antaimoro n'ont eu qu'une chronologie enfantine, puisqu'il lui manque précisément la seule chose indispensable, un lien commun. Il ne faut pas se dissimuler pourtant que les semaines d'années ont dû rendre dans les limites d'une vie humaine, et d'une mémoire individuelle, d'appréciables services mnémotechniques. La preuve en est qu'avec leur aide nous allons arriver à préciser et à serrer de très près la chronologie des expéditions de La Case. Flacourt nous dit en effet : « l'année 1650, ils la comptaient pour l'année du Vendredi, en laquelle ils faisaient la circoncision, et non aux autres années, principalement à Anossi et aux *Matatanes*. » Nous voici donc certains que « aux *Matatanes* » l'année 1650 était une année du Vendredi; et par conséquent 1651 était l'année du Samedi, 1652 du Dimanche et ainsi de suite. Or d'autre part il faut placer, nous l'avons vu, les expéditions de La Case entre les années 1655 et 1664; et la première eut lieu dans une année du Dimanche; de 1655 à 1664, l'année 1659 fut manifestement une année du Dimanche et ce fut la seule. Nous pouvons donc affirmer avec une quasi-certitude que la première expédition de La Case eut lieu en 1659; non pas exactement dans notre année 1659, du 1^{er} janvier au 31 décembre, mais dans l'année lunaire malgache approximativement correspondante.

Allons plus loin : Flacourt nous apprend que, de son temps, c'est-à-dire en 1650 apparemment (quoiqu'il ne le dise pas expressément), « le premier mois (celui de *Vatravatra*) commence à la nouvelle lune de mars ». En 1650 la nouvelle lune de mars est tombée le 4 du mois⁽¹⁾. Nous avons donc cette équivalence chronologique : 4 mars 1650 = 1^{er} *Vatravatra*.

Admettons qu'elle soit exacte, non seulement pour la région de Fort-Dauphin, mais encore pour la province voisine et étroitement apparentée de la *Matitana*; et sans doute c'est un postulat insuffisamment établi, mais qui n'a pourtant rien de trop risqué. Il est clair que nous avons la clef de toutes les indications chronologiques éparses dans notre manuscrit.

⁽¹⁾ D'après M. Trépied, directeur de l'Observatoire d'Alger, auquel je saisis l'occasion d'ex-

primer toute ma gratitude pour son inépuisable complaisance.

Un calcul très simple, en effet, établit que l'année du Dimanche finit, et celle du Lundi commence le 16 septembre 1659; l'année du Mardi commence le 5 septembre 1660; l'année du Mercredi commence le 25 août 1661; l'année du Jeudi commence le 14 août 1662. Dans ce cadre nous allons pouvoir dater à quelques jours près tous les événements principaux.

La première expédition et la première mise à sac du pays Antaimahazo commencent « l'année du Dimanche, un mercredi, au mois de Maka, sous l'influence d'Asorotany ». Qu'on se reporte aux indications précédemment données; qu'on se souvienne : 1° que l'influence d'Asorotany préside aux 8^e, 9^e et 10^e jours du mois; 2° que le mois de Maka est le huitième de l'année; 3° que l'année du Dimanche finit le 16 septembre 1659; la date cherchée sera approximativement 25 à 27 avril 1659.

Par un raisonnement analogue, on arrive à établir que la seconde expédition a commencé dans les premiers jours de février 1660 (un samedi). — La paix faite avec les Antaimahazo, cette expédition a ravagé le pays Antaiony dans la seconde quinzaine de février et les premiers jours de mars (soit, en chronologie Antaimoro, année du Lundi, du samedi 22-24 d'Hatsiha au lundi 25-26 de Volasira).

Notre manuscrit mentionne à différentes reprises qu'on plante le riz aux mois d'Asarabe et de Vatravatra; or dans les années 1659, 1660, 1661, ces mois correspondaient à septembre, octobre, novembre, et c'est une époque tout à fait convenable en effet pour semer le riz à Madagascar. « Septembre et octobre, dit Sibree, sont les mois où le riz se sème partout⁽¹⁾. » Je relève ce petit détail qui semble confirmer l'exactitude de notre calcul.

La troisième expédition commença l'année du Mardi, un samedi 8-10 Hatsiha, soit du 10 au 12 janvier 1661; elle prit fin le 22-24 Hatsiha, soit environ du 24 au 26 janvier.

La quatrième expédition, pendant laquelle La Case pousse jusqu'à Mananjary, à la poursuite de Ramanirakarivo, et tout particulièrement la prise de Fisanga, capitale de ce dernier, se placent en mars-avril 1662.

Enfin la cinquième et dernière campagne, et la soumission définitive de l'Imoro, sont de mars 1663 (année du Jeudi, mois de Maka). Or, on l'a déjà

⁽¹⁾ Sibree, *Madagascar before the conquest*, p. 53.

dit, Souchu de Rennefort, cité par M. Froidevaux, place précisément la soumission de la Matitana en 1663.

Avec les indications chronologiques de notre manuscrit, nous sommes donc arrivés à établir que les expéditions de La Case dans l'Imoro vont exactement d'avril 1659 à mars 1663. C'est un résultat inespéré et presque paradoxal.

Les fastes Antaimoro. — Il le paraît moins cependant, si on envisage la place énorme que tient la chronologie dans notre récit. Tous les événements importants sont complètement datés; on nous donne méticuleusement l'année, le mois, le quantième et le jour de la semaine. Exemple : « Lorsque arriva l'armée des Blancs, c'était l'année du dimanche, au mois de Maka, le mercredi, sous l'influence d'Asorotany; c'est alors qu'arriva l'armée des Blancs. » Dans l'intervalle des expéditions, c'est-à-dire lorsqu'il ne se passe rien, le manuscrit ne manque jamais de mentionner méticuleusement l'écoulement des mois, la succession des années, et même les travaux agricoles qui laissent deviner la succession des saisons. Exemple : « L'armée des Blancs resta trois jours, jusqu'au samedi, à Vatoharana; et le dimanche elle commença à partir, l'armée. Le peuple fit la récolte du riz. Les mois de Fisakamasay, de Fisakavy, de Volambita s'écoulaient. L'année du Dimanche est finie, l'année du Lundi commence. Les mois d'Asaramasay, d'Asarabe, de Vatravatra, d'Asotry s'écoulaient : le peuple plante son riz; et dans le mois d'Hatsiha, un samedi, sous l'influence d'Adijady, voici qu'arrive encore une fois l'armée des Blancs. »

Il est clair que nous avons sous les yeux des Annales, au sens étymologique du mot; on pourrait presque dire un journal; la chronologie est l'armature même du récit, les faits sont notés au jour le jour, ou du moins au mois le mois. En réalité pourtant, les mots « annales » et « journal » ne sont pas tout à fait adéquats : la chronologie n'intéresse l'annaliste Antaimoro que par le lien étroit qui l'unit pour un Malgache à l'astrologie. Flacourt nous a dit que l'année du Vendredi était la seule où les astres permettaient la circoncision; il est caractéristique de trouver le quantième du mois désigné non par un chiffre, mais par le nom d'une constellation. Les dates précises apparemment n'intéressent pas l'annaliste au point de vue historique, puisqu'il ne s'est pas soucié de les rattacher à une ère quelconque; elles sont pour lui une contribution intéressante à l'étude et à la classification des jours fastes et néfastes,

ou, comme disent les Malgaches, des « destinées » (*vintana*), qui jouent un rôle prépondérant à Madagascar, jusque dans la vie quotidienne la plus humble. Ce que nous avons sous les yeux en feuilletant notre manuscrit, ce sont des « fastes » Antaimoro. L'histoire est née sur les bords de la Matitana à peu près comme à Rome, à cette différence importante près, qu'elle y est mort-née.

Le manuscrit A, abstraction faite des vingt premières pages et des trois dernières (qui contiennent exclusivement des listes généalogiques), est tout entier un volume de fastes. On y trouve relatés les principaux événements de l'histoire Antaimoro sous trois règnes successifs, celui d'Andriamasy (pages XX à LI du manuscrit), celui d'Andriamarofatana (nom posthume Randriamarozato)⁽¹⁾, et celui de Ramanirakarivo (nom posthume Andriamanafolanitra). Notre manuscrit nous donne la certitude que ces trois personnages — tous Antaiony — se sont succédé directement dans la dignité élective d'*Andriany lehibe*, ou chef suprême, au moins en théorie, de toutes les tribus Antaimoro. Nous savons d'autre part qu'Andriamarofatana a survécu de peu de jours à la prise de sa capitale par La Case le 4 ou 5 février (?) 1661; et comme il semble résulter du contexte que son père et lui ont eu chacun un assez long règne, on ne s'écartera pas beaucoup de la vérité en admettant que l'avènement d'Andriamasy doit se placer au début du XVII^e siècle, disons par exemple en 1620. Le manuscrit nous a donc conservé les fastes de la dynastie Antaimoro de 1620 (?) à février 1664.

Cette dynastie Antaimoro nous est bien connue par Flacourt; il lui donne le nom de Kazimambou, qui s'est conservé d'ailleurs, et qu'on retrouve çà et là dans le manuscrit. D'après Flacourt, l'accession de ces Kazimambou au pouvoir est de date récente. « Et depuis 25 ou 30 ans que les Zaffecasimambou, voyans que les Zafferahimina les vouloient maistriser, ils les tuèrent tous Les Casimambou sont venus en cette isle . . . depuis cent cinquante ans seulement⁽²⁾. »

⁽¹⁾ Une guerre civile entre Andriamarofatana et son frère Andriamanoro d'une part, tous deux chefs des Antaiony, et Andriampanolaha d'autre part, chef des Antaimahazo, est relatée dans le manuscrit A, p. LI à LXVI; ces pages

ont été publiées intégralement, mais d'une façon peu satisfaisante, dans E.-F. Gautier, *Notes sur l'écriture Antaimoro*.

⁽²⁾ Flacourt, éd. de 1658, chap. VII, p. 17.

Notre manuscrit en effet, dans son prologue généalogique, fait d'Andriamasy le *second* chef seulement de la lignée Antaiony, et le propre petit-fils de Ramarohala, l'ancêtre unique de toutes les lignées Antaimoro. Nous sommes donc en 1620 (?) tout près des origines de la dynastie, et il devient loisible de formuler à peu près ainsi nos conclusions : au commencement du xvii^e siècle, une dynastie étrangère, de culture arabe, s'est établie en pays Antaimoro, et, pendant la plus grande partie du xvii^e siècle, elle est restée assez consciente d'elle-même, elle a défendu sa culture et sa cérébralité supérieure contre les influences ambiantes, avec assez d'énergie, pour conserver le besoin d'avoir des fastes écrits.

La transmission des fastes. — Rien ne prouve que ce besoin se soit prolongé au delà de l'année 1664 ; il paraît certain en tout cas que les Antaimoro ont perdu depuis longtemps l'habitude d'écrire leurs annales. — Il reste donc à se demander comment les Annales du xvii^e siècle se sont conservées et sont parvenues jusqu'à nous, et ce qui en peut avoir survécu.

On a déjà dit que nos manuscrits A et B sont des copies toutes récentes, et qui ont été précédées apparemment par bien d'autres copies successives ; on a montré plus haut le rajeunissement de la langue, auquel ont échappé, dans les locutions chronologiques et dans les noms propres, c'est-à-dire dans des éléments plus particulièrement incorruptibles de la phrase, des archaïsmes d'expression et d'orthographe. Le scribe a donc copié avec une fidélité relative, la seule d'ailleurs dont on peut imaginer qu'un Malgache soit capable, et dont une comparaison des manuscrits A et B, dans leurs parties communes, donne assez bien la mesure. Ces deux manuscrits sont tout à fait concordants en matière d'indications chronologiques, ils racontent les mêmes événements et ne se contredisent nulle part sur le fond ; très souvent des phrases entières sont parfaitement identiques dans les deux manuscrits ; j'ai relevé, dans les notes de la traduction française, un certain nombre de variantes, les principales ; elles sont insignifiantes ; en général le manuscrit B est plus complet que le manuscrit A ; ses listes de morts sont plus longues ; certains épisodes sont nouveaux, par exemple celui de Mahavano, qui eut sa pipe à fumer le chanvre et sa mâchoire brisées par la même balle. En somme la comparaison des deux manuscrits témoigne chez le scribe Antaimoro d'un

effort d'exactitude très honorable; et d'autre part, si l'on songe que le manuscrit A était à Alger pendant que M. Vergely faisait rédiger à Farafangana le manuscrit B, on est conduit nécessairement à la conclusion qu'il existe dans l'Imoro, en dehors de A et de B, d'autres manuscrits contenant des fastes Antaimoro. Voici comment M. Vergely annonce l'envoi du manuscrit B : « C'est, dit-il, un exposé des mêmes événements, — plus clair, paraît-il, que le manuscrit original, — écrit également en arabe, et dû à la collaboration de deux anciens frères ennemis, deux Katibo : l'un Antaiony, l'autre Antaimahazo. » Cette rédaction un peu vague laisserait à supposer que, dans l'esprit de M. Vergely, les deux Katibo ont prétendu rédiger et mettre au point des souvenirs et des traditions, faire œuvre originale. S'ils l'ont prétendu, ils ont incontestablement menti; ils ont fait œuvre de copistes et reproduit purement et simplement un ou plusieurs manuscrits inconnus, sources communes de A et de B. Toute autre hypothèse doit être absolument écartée; il est impossible que deux textes soient aussi semblables sans avoir une source commune. La comparaison des deux manuscrits nous conduit à la certitude qu'il existe, actuellement encore, en pays Antaimoro, ce qu'on pourrait presque appeler des bibliothèques de manuscrits historiques. M. Vergely dit encore : « Chaque fois que j'ai tenu Kabary avec les chefs et les anciens du pays, ils ont eu recours à de jeunes lettrés de leurs tribus respectives, pour avoir des renseignements. » Il est clair que les jeunes lettrés sont allés chercher les renseignements demandés dans un manuscrit. Que M. Vergely, administrateur à Farafangana, ait ignoré, si j'interprète correctement son silence, l'existence de ces bibliothèques, voilà qui prouve avec quel soin on les cache, et par suite en quelle estime on les tient. Il faut donc admettre que jusqu'à nos jours, en pays Antaimoro, la conservation et la copie, sinon peut-être la tenue à jour, des fastes aient été une institution sérieusement organisée.

Il est certain en revanche que ces fastes, contenus dans notre manuscrit A, ne forment pas un bloc, un tout homogène. Ils sont sectionnés en quatre tronçons, tout à fait distincts. Le scribe les a séparés graphiquement par ce qu'on pourrait appeler des culs-de-lampe. Chacun de ces quatre alinéas commence par la formule *intsy ny talily* . . . « voici l'histoire de . . . », et finit par la formule correspondante *tampitry ny talily* . . . « ici finit l'histoire de . . . ». Laissons de côté les deux premiers chapitres, celui qui a trait aux guerres

d'Andriamasy, et celui qui raconte les exploits d'Andriamanoro et d'Andriampanolaha; je les connais encore trop mal pour en parler. Mais à propos des deux derniers, qui font l'objet de la présente publication, il est facile de montrer combien ils sont différents d'esprit et de caractère. Ils traitent du même sujet en se suivant et en se complétant, puisqu'ils exposent la série des expéditions de La Case. Mais la première partie (p. LXV à LXXII) ignore le nom d'*iLagasy* (La Case); elle dit simplement *tafiky vazaha* « l'armée des Blancs »; elle est sèche, hérissée d'indications chronologiques et de listes de noms, elle raconte les faits de guerre qui ont eu pour théâtre le sol même de l'Imoro, et elle épuise son sujet, elle forme un tout bien défini, puisque la guerre ensuite a été transportée à Mananjary; elle a dû être rédigée par un Antaimoro non émigré, rallié de bonne heure à la nouvelle domination; on la soupçonnerait volontiers d'être l'œuvre d'un Antaimahazo. Tout autre est la seconde partie (p. LXXII à LXXXV); sa chronologie est très lacunaire; son auteur anonyme a des tendances littéraires, il met de longs discours dans la bouche de ses personnages; comparée à la première partie, la seconde prend tout de suite une petite allure de *conciones*; on sait d'ailleurs que les Malgaches sont grands parleurs, et adorent l'éloquence. Il a quelquefois d'heureuses trouvailles de mots; « *izaho nahazo vody ahitra malalaka*, dit Ramanirakarivo; j'étais bien tranquille, tapi sous ma touffe d'herbe. » Il cherche à camper ses personnages; il a deux figures de premier plan, La Case et Ramanirakarivo; il les oppose et il les fait assez vivants. Enfin il traite, lui, de la fuite à Mananjary, de la poursuite acharnée de La Case; il a été sans doute un émigré, un Antaiony, compagnon de Ramanirakarivo et qui a résisté jusqu'à la fin. Aussi bien cet alinéa est le seul de tout le manuscrit qui soit signé et il porte la signature de Ramahasitrakarivo, le descendant et le successeur lointain de Ramanirakarivo. Il sort évidemment d'archives de famille.

Cette seconde partie est si différente de la première, et elle s'est transmise d'une façon si indépendante, qu'elle fait complètement défaut dans le manuscrit B. M. Vergely explique très bien pourquoi. « La dernière partie du manuscrit, comprenant les dernières guerres faites par La Case aux chefs de la Matitana est peu connue des Antaimoro. Ce n'est qu'en leur lisant la traduction de M. Gautier qu'on parvient à réveiller chez eux quelques vagues réminiscences et à leur arracher quelques eh! eh! d'approbation. » En d'autres

termes le ou les manuscrits sur lesquels a été copié le manuscrit B ne contiennent pas le dernier alinéa du manuscrit A.

Ainsi notre manuscrit est une réunion d'historiettes rédigées et transmises indépendamment les unes des autres; on peu dire un *selectæ*, car elles sont évidemment choisies et disposées en ordre chronologique. Ce ne sont pas tant des fastes que des fragments de fastes juxtaposés. Rien ne prouve que ces fragments soient les seuls qui aient survécu; le contraire est beaucoup plus probable. Si le manuscrit A contient un fragment qui fait défaut dans les sources de B, l'inverse a de grandes chances d'être vrai. Ainsi donc les manuscrits historiques inconnus, dont nous sommes forcés d'admettre l'existence actuelle en pays Antaimoro, ne sont pas de simples répliques de notre manuscrit A. Il est vraisemblable et en tout cas possible qu'ils nous réservent des surprises.

CHAPITRE II.

LA CASE D'APRÈS LES DOCUMENTS FRANÇAIS,

PAR M. H. FROIDEVAUX.

Celui qui, sans idée préconçue ni le moindre parti pris, étudie l'histoire de l'occupation française à Madagascar dans la seconde moitié du ^{xvii}e siècle, ne tarde pas à sentir son attention retenue sur un colon qui, passé dans l'île en l'année 1656 sans la moindre fonction officielle, fut véritablement, de 1663 à 1671, le défenseur et le soutien de l'établissement de Fort-Dauphin. Aussi bien dans les ouvrages de Souchu de Rennefort que dans les autres documents originaux de l'époque, Le Vacher, *dit* La Case, apparaît comme l'homme nécessaire, sans lequel la colonie, au milieu des difficultés de toutes sortes dans lesquelles elle se débat, ne tarderait pas à sombrer. On finit par s'en apercevoir en haut lieu, puisque La Case fut, en l'année 1671, nommé major de Fort-Dauphin; mais la mort ne lui laissa pas le temps de rendre à la colonie tous les services qu'on avait attendus de lui, ni de marquer sa trace d'une manière durable dans l'histoire de Madagascar.

Sa vie n'en mérite pas moins d'être très soigneusement étudiée. Malheureusement, aucun de ceux qui s'en sont occupés jusqu'à présent, ni le regretté R. de la Blanchère⁽¹⁾, ni M. de Richemond⁽²⁾, n'ont eu à leur disposition, sans parler des curieux manuscrits Antaimoro rapportés de Madagascar par M. E.-F. Gautier, un certain nombre de documents inédits qui viennent confirmer ou compléter le récit de Souchu de Rennefort. C'est à l'aide de ces documents et des ouvrages de celui qui fut, à Madagascar même, l'admirateur et l'ami de La Case, que nous avons entrepris de retracer d'une manière aussi complète que possible, l'histoire de ce « héros »⁽³⁾.

⁽¹⁾ Un épisode d'histoire coloniale. *Le Vacher de la Case à Madagascar*. Discours prononcé dans la séance solennelle de rentrée des Écoles d'enseignement supérieur de l'Académie d'Alger, le 5 février 1884 (Alger, Adolphe Jourdan, 1884, in-8° de 15 p.)

⁽²⁾ *Vacher de la Case, prince d'Amboule,*

(*Bull. de la Société de géographie de Rochefort*, année 1900, t. XXII, p. 137-144). Il y a eu un tirage à part de cet article en 8 p. in-8°.

⁽³⁾ Expression employée par Souchu de Rennefort à propos de La Case dans sa *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*, p. 268.

LES SOURCES FRANÇAISES.

1° DOCUMENTS IMPRIMÉS.

Ce serait une erreur de croire que cette tâche soit aisée; assez peu nombreuses en effet sont les sources de la biographie de La Case, et combien d'entre elles se réduisent simplement à de trop courtes mentions, à de brèves et passagères indications! Même en ne négligeant aucun de ces textes, en les rapprochant soigneusement, en les critiquant les uns par les autres, l'historien ne devrait pas songer à entreprendre de reconstituer dans ses grandes lignes la vie de Le Vacher, dit La Case, si les ouvrages de Souchu de Rennefort ne lui fournissaient la base solide sur laquelle il est possible d'étayer les divers renseignements épars dans nombre d'autres documents.

Souchu de Rennefort. — Urbain Souchu de Rennefort, passé à Madagascar en l'année 1665 sur la première flotte envoyée dans l'île par la Compagnie des Indes en qualité de « Secrétaire du Conseil de la France Orientale » ⁽¹⁾, demeura pendant huit mois à Fort-Dauphin (juillet 1665-février 1666) et s'y lia avec La Case d'une étroite amitié. Les récits de ce colon lui-même, ceux des Français qui l'accompagnèrent dans ses différentes expéditions dans l'intérieur des terres, ceux des autres habitants de Fort-Dauphin lui firent connaître les traits saillants de la vie de La Case et ses principaux exploits. À l'aide de ces renseignements, recueillis sur place, coordonnés et reliés les uns aux autres, Souchu de Rennefort a pu, à deux reprises différentes, s'étendre longuement sur le rôle joué à Madagascar par son ami; dès 1668, dans sa *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*

⁽¹⁾ Sur le titre même de la *Relation* dont il va être question un peu plus loin, Souchu de Rennefort porte le titre de « Secrétaire de l'État de la France Orientale ». Après avoir, d'autre part, raconté dans son *Histoire des Indes Orientales* qu'on expédia à Pierre de

Beausse « des lettres du Président du Conseil de la France Orientale », il ajoute : « Le sieur de Rennefort, à qui l'on venoit de supprimer une Charge de Trésorier des gardes du Corps du Roy, eut pour récompense des Lettres de Secrétaire de ce Conseil » (p. 7-8).

ou Dauphine⁽¹⁾, puis dans son *Histoire des Indes orientales*⁽²⁾, publiée en 1688, il a raconté, dans des termes souvent presque identiques, ce qu'il avait appris à Fort-Dauphin de la biographie de La Case, jusqu'au moment où il partit lui-même de Madagascar⁽³⁾. S'il est beaucoup plus bref sur les faits et gestes de La Case pendant la période suivante, cela tient à ce que, à l'époque de M. de Montdevergue, le rôle de ce colon a été en apparence moins considérable, et aussi, selon toute vraisemblance, à ce que Souchu de Rennefort n'a pas eu, sur les courses alors dirigées par son ami à l'intérieur de Madagascar, des renseignements détaillés. Tels qu'ils sont toutefois, en dépit de leurs insuffisances et de leurs lacunes, les récits de Souchu de Rennefort demeurent toujours la source capitale à consulter pour connaître la biographie de Le Vacher, dit La Case.

Baudon. — Convient-il de mettre sur le même plan le récit publié en 1765 par l'abbé Delaporte dans son ouvrage intitulé *Le Voyageur français*⁽⁴⁾? Il ne me le semble pas. Contrairement à M. de Richemond, qui paraît y voir un texte du xvii^e siècle, mis pour la première fois en lumière par ce vulgarisateur⁽⁵⁾,

⁽¹⁾ « Relation || du premier Voyage || de la Compagnie || des Indes Orientales || en l'isle || de Madagascar || ou || Dauphine. || Par M^r Souchu de Re[n]nefort, || Secrétaire de l'État de la || France Orientale. || A Paris; || chez François Clouzier, au Palais à l'Image || Notre-Dame, proche l'Hostel de M^r le pre[m]ier Président, à la seconde boutique. || MDC.LXVIII. || Avec Privilège du Roy. » In-12 de 4 fnc. + 340 p.

⁽²⁾ « Histoire || des || Indes || Orientales. || [Vignette avec devise : *Sic itur ad astra*, dessinée par Sevin, gravée par Vermeulen.] A Paris, || chez Arnoul Seneuze, rue de la Harpe, vis-à-vis || la rue des Mathurins, à la Sphère; || Daniel Hortemels, rue Saint-Jacques, au || Mécénas. || M. DC. LXXXVIII. || Avec Privilège du Roy. » In-4° de 8 fnc. + 402 p. + 1 fnc. pour le privilège. — À la suite du privilège, on lit : « Le titre de ce livre devoit estre *Mémoires*

pour servir à l'*Histoire des Indes Orientales*. On s'est trompé en écrivant le privilège. »

⁽³⁾ Cf. les p. 59-115 de l'*Histoire des Indes Orientales*. Il serait très facile de signaler ici une longue suite de passages absolument identiques dans les deux ouvrages de Souchu de Rennefort; on en trouvera un certain nombre un peu plus loin, dans les notes qui accompagnent notre biographie de La Case.

⁽⁴⁾ *Le Voyageur français, ou la connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*. A Paris, chez Vincent, 1765-1769, 42 vol. in-12. — Nos références sont données d'après la quatrième édition publiée chez L. Cellot en 1772; le récit de Baudon se trouve aux p. 196-216 du tome XIII de cette édition.

⁽⁵⁾ « Tel est le récit d'un Français du xvii^e siècle, Baudon, dont le manuscrit, conservé dans sa famille, a été publié par l'abbé Delaporte » (*art. cité*, p. 138).

nous inclinons à considérer ce court fragment du *Voyageur français* comme ne présentant aucune valeur et fabriqué de toutes pièces au XVIII^e siècle. Sans doute, l'abbé Delaporte a soin de mettre cette biographie de La Case dans la bouche d'un colon de l'île Bourbon ⁽¹⁾, un nommé Baudon, possesseur d'un manuscrit rédigé quelque quatre-vingts ans plus tôt par son aïeul qui, passé à Madagascar vers 1650 ⁽²⁾, aurait été le « parent et l'ami de La Case » ⁽³⁾. En dépit de ces attestations d'authenticité, susceptibles de constituer un préjugé favorable au récit de l'abbé Delaporte, il convient de remarquer : 1° que le *Voyageur français* est un ouvrage de pure vulgarisation, dont le cadre même est une fiction permettant à l'auteur de décrire sous une forme plus vive, plus mouvementée, plus attrayante que la forme didactique, les différentes parties du globe ⁽⁴⁾, dont quelques-unes, l'Asie au moins, n'ont pas été traitées par l'abbé Prévost; 2° que l'histoire de La Case, que l'abbé Delaporte déclare tenir du Bourbonnais Baudon, ne contient aucune indication nouvelle, ne raconte aucun épisode dont les ouvrages de Souchu de Rennefort résumés au tome VIII de l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost ⁽⁵⁾ ne fournissent un plus ample récit.

Étrange coïncidence, en vérité, qui se poursuit jusque dans les termes mêmes

⁽¹⁾ Le voyageur dont l'abbé Delaporte est censé publier les lettres parle du « récit d'un François dont la famille y est établie [dans l'Anosy] depuis plus d'un siècle » (*Le Voyageur français*, t. XIII, p. 196).

⁽²⁾ « Mon père étoit petit-fils de Pierre Baudon, procureur de Mantes. L'envie de voyager lui fit solliciter un emploi dans la Compagnie de Madagascar, fondée en 1642... Il y fut admis en qualité d'écrivain de vaisseau, et c'est d'un manuscrit fait de sa main, et qui s'est conservé dans notre famille, que j'ai tiré une partie de ce que je vais dire. » (Id., *ibid.*, p. 196.)

⁽³⁾ « L'avantage qu'avoit mon aïeul d'être le parent et l'ami de La Case. » (Id., *ibid.*, p. 215.)

⁽⁴⁾ « Comme son but, déclare l'auteur à la fin de son Avertissement (t. I, p. viii), est d'in-

téresser et d'instruire, tout ce qui ne produit point ces deux effets ne lui semble pas digne de ses remarques. » À la page précédente, l'abbé Delaporte avait d'ailleurs déclaré vouloir « porter dans ses voyages le flambeau de la philosophie et de l'observation... Tous les objets laits pour inspirer la curiosité d'un philosophe, les lois, les mœurs, les usages, la religion, le gouvernement, le commerce, les sciences, les arts, les modes, l'habillement, les productions naturelles, en un mot, la connoissance de tous les pays et de toutes les nations de l'univers... font la matière de toutes ses lettres. »

⁽⁵⁾ Édition in-4°, p. 552-596. — C'est d'après cette édition que sont données nos références, et non pas d'après le tome XXX de l'édition in-12 (Paris, Didot, 1750), p. 211 et suiv.

employés par les deux auteurs ⁽¹⁾, et bien faite pour amener à douter de l'existence réelle du manuscrit dans lequel le premier Baudon aurait consigné le

⁽¹⁾ En voici quelques exemples pris au hasard dans les premières pages du récit :

PRÉVOST.

P. 557. « A son arrivée, les François du Fort Dauphin, qui étoient en petit nombre, se trouvoient exposés à quantité d'insultes de la part de leurs voisins et de leurs tributaires... Son coup d'essai fut de tuer Dian Ramael, prince de Mandarerei... Bientôt après il vainquit dans un combat singulier, avec les armes du pays et à la vue des armées, Dian Dalax, allié de Ramael. »

P. 557. « Les victoires de La Case continuèrent avec beaucoup d'éclat... Mais Chamargou, qui étoit déjà gouverneur du Fort Dauphin, ne put voir sans jalousie la distinction dont un simple aventurier jouissoit parmi les Insulaires. La Case fut reçu froidement à son retour... »

P. 554. « Le missionnaire, persuadé que le règne de la paix est celui de l'Évangile, jugea qu'il étoit tems de penser à l'exercice de son ministère. Mais l'impétuosité d'un zèle mal entendu devint également funeste à l'établissement des François et à celui de la Religion. »

P. 555. « Malheureusement, le zèle l'emporta sur la prudence. M. Étienne, accompagné seulement d'un clerc, d'un autre François et de six Nègres qui portoient les ornemens sacerdotaux, se rendit chez Dian Manangue. Il y fut reçu civilement; mais on lui fit comprendre qu'il s'étoit livré à des espérances trompeuses. Il employa inutilement pendant quelques jours les prières et les exhortations. Enfin dans l'emportement de sa charité, sa prudence l'abandonna jusqu'à déclarer la guerre à celui qu'il vouloit convertir. »

P. 571-572. Description de l'arrivée de Dian Nong à Fort-Dauphin.

P. 572. Portrait de Dian Nong, d'après Souchu de Rennefort.

DELAPORTE.

P. 198. « A son arrivée, trouvant les François exposés aux insultes de leurs voisins, son premier coup d'essai fut de tuer de sa propre main le prince Ramael; et bientôt après il vainquit dans un combat singulier le prince Dalax. »

P. 199. « Des victoires si multipliées, si continues, si éclatantes, excitèrent la jalousie du Gouverneur contre La Case. Il ne put voir sans chagrin la distinction dont un simple aventurier jouissoit parmi les Insulaires; aussi le reçut-il très froidement. »

P. 200. « Les missionnaires, persuadés que le règne de la paix est celui de l'Évangile, jugèrent qu'il étoit tems de penser à l'exercice de leur ministère; mais l'impétuosité d'un zèle mal entendu devint également funeste à l'établissement des François et à celui de la religion. »

P. 203. « Le zèle l'emportant sur la prudence, il ne se fit accompagner que d'un clerc et de six Nègres, qui portoient les ornemens sacerdotaux. Le Prince le reçut civilement; mais il lui fit comprendre qu'il s'étoit livré à des espérances vaines. Le prêtre employa pendant quelques jours les prières et les exhortations; et voyant que tout étoit inutile, l'emportement de sa charité lui fit déclarer la guerre à celui qu'il vouloit convertir. »

P. 208-209. Description de l'arrivée de Dian Nong à Fort-Dauphin. Les termes sont exactement les mêmes; l'abbé Delaporte se contente d'ajouter : « Vous jugez bien que La Case avoit présidé à cette galanterie » (p. 208).

P. 209-210. « Le même manuscrit, où se trouvent tous ces détails, nous trace en ces termes le portrait de cette Princesse : Dian-Nong (c'est le nom sous lequel elle figure dans cette histoire) étoit... » Les expressions sont les mêmes.

On pourrait multiplier ces citations à l'infini; celles qu'on vient de lire nous semblent suffire à justifier le bien-fondé de notre opinion.

récit des événements auxquels il est censé avoir assisté à Madagascar, et peut-être de l'existence de Baudon lui-même ! Aussi ne voyons-nous, dans la biographie de La Case placée par l'abbé Delaporte dans la bouche de Baudon le jeune, et datée de 1752, qu'un artifice destiné à réveiller et à stimuler l'attention du lecteur, nullement un document original.

Les autres documents imprimés. — Ce n'est donc pas dans le récit de Baudon qu'il convient d'aller chercher un complément aux deux volumes de Souchu de Rennefort, mais bien plutôt dans les différentes relations de voyages relatives à Madagascar et aux Indes Orientales qui furent écrites au XVII^e siècle, et dont un certain nombre ont été publiées, soit à cette époque même, soit au début du siècle suivant. Si le médecin Dellon⁽¹⁾ ne parle nullement de La Case et si on ne trouve que fort peu à glaner, soit dans les *Voyages du sieur D. B.* (Dubois)⁽²⁾, soit dans les lettres écrites de Fort-Dauphin par les prêtres de la Mission qui travaillaient alors à l'évangélisation des indigènes de Madagascar⁽³⁾, soit dans les *Mémoires* de Bellanger de Lespinay⁽⁴⁾, on relève par contre de précieux renseignements dans le *Voyage de Madagascar* de M. de V. et dans le *Journal du voyage des Grandes Indes*.

Carpeau du Saussay (tel est le véritable nom de « M. de V. ») a résidé à Fort-Dauphin de 1663 à 1668 ; mais le récit de son séjour dans la grande île,

⁽¹⁾ *Relation d'un voyage des Indes Orientales...* Par M. Dellon... A Paris, chez Claude Barbin..., 1685, 2 vol. in-12 de 8 fnc. + 284 p. + 2 fnc. et de 4 fnc. + 172 p. + 62 p. (Traité des Maladies particulières aux pays orientaux et dans la route, et de leurs remèdes. Par M. C. D. D. E. M.) + 2 fnc., grav. — Une seconde édition, contenant la relation de l'Inquisition de Goa et diverses additions, a paru à Cologne, chez les héritiers de Pierre Marteau, en 1709 (2 vol. in-12, grav.)

⁽²⁾ *Les Voyages faits par le sieur D. B. aux isles Dauphine ou Madagascar, et Bourbon, ou Mascarenne, es années 1669.70.71 et 72...* A Paris, chez Claude Barbin, 1674, in-12 de 6 fnc. + 234 p. + 5 fnc. — On trouvera au

contraire dans cet ouvrage de précieux renseignements sur certains actes de M. de Champmargou, en particulier sur une expédition dirigée par lui en 1668 contre Andrian Rasaf (p. 142-145).

⁽³⁾ *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX. [*La Congrégation de la Mission à Madagascar.*] Paris, à la Maison principale de la Congrégation de la Mission, 1866, in-8° de 636 p.

⁽⁴⁾ *Mémoires de L. A. Bellanger de Lespinay, Vendômois, sur son voyage aux Indes Orientales (1670-1675).* Vendôme, typ. Charles Huet, 1895, in-8° de xxvi-219 p. Extraits des *Bulletins de la Société archéologique du Vendômois*, années 1893-1894-1895.

qu'il avait, à ce qu'il dit lui-même ⁽¹⁾, écrit avant de débarquer à Port-Louis, et que dès son retour il communiqua à Colbert, n'a été publié qu'en 1720 ⁽²⁾. Si cette relation avait alors paru sans remaniements, elle constituerait, pour la biographie de La Case comme pour l'histoire de Fort-Dauphin entre 1663 et 1668, une source de premier ordre, aussi précieuse que les ouvrages de Souchu de Rennefort; elle est loin, malheureusement, d'avoir la même valeur. De deux choses l'une, en effet : ou Carpeau du Saussay a rédigé ses mémoires avec une négligence extraordinaire, ou son manuscrit original a subi, avant d'être remis en 1719 au censeur royal Moreau de Mautour ⁽³⁾, des modifications très regrettables. Non seulement les dates y font totalement défaut ⁽⁴⁾; mais l'ordre chronologique même n'y est nullement respecté, et certains faits sur la date exacte desquels nous sommes parfaitement renseignés par ailleurs, y sont exposés avant d'autres que nous savons s'être passés auparavant ⁽⁵⁾. On serait volontiers porté à croire que Carpeau du Saussay a écrit ses mémoires en partant des faits les plus récents pour remonter aux plus anciens, ou plutôt, a raconté les faits tels qu'ils lui revenaient à l'esprit, sans aucun souci de leur succession ⁽⁶⁾, ou encore a rédigé ses différents chapitres sans les numéroter, de telle sorte qu'ils ont été, avant la publication, classés dans un ordre

⁽¹⁾ « Nous arrivâmes heureusement... au Port-Louis, où chacun prit son parti. Monsieur Langlois, directeur de la Compagnie, sut que j'avois écrit mon voyage; il me pria de le lui prêter pour l'envoyer à Monsieur Colbert... Je ne put (*sic*) lui refuser cette grâce qu'il me demandoit avec instance... » (*Voyage de Madagascar...*, p. 300). Le manuscrit fut communiqué par Colbert aux directeurs de la Compagnie, et « après beaucoup de prières que je leur fit, ils me rendirent ma Relation » (*ibid.*, p. 301).

⁽²⁾ *Voyage de Madagascar, connu aussi sous le nom de l'isle de Saint-Laurent*. A Paris, chez Jean-Luc Nyon... 1720, in-12 de 10 fnc. + 301 p. + 2 fnc. Il y en a eu plusieurs éditions ou tirages dans les années suivantes.

⁽³⁾ V. l'approbation du 3 juin 1719.

⁽⁴⁾ La seule date précise donnée par Carpeau

du Saussay dans son ouvrage est celle de son départ de Paimbœuf en 1663 (*op. cit.*, p. 64).

⁽⁵⁾ C'est ainsi que l'auteur parle au ch. VIII de la mort du maréchal de la Meilleraye, de l'abandon de ses droits fait par le duc de Mazarin au bénéfice de la Compagnie des Indes Orientales de 1664, et de l'arrivée du président de Beausse à Fort-Dauphin (éd. de 1722, p. 70-71), tous événements postérieurs à la mort de M. Étienne et à l'expédition qui la suivit, dont il n'est question que plus loin, aux chapitres XXII-XXVI.

⁽⁶⁾ Le début du chap. VIII : « Deux années s'écoulèrent insensiblement de la sorte... » (p. 67-68) semble tout à fait légitimer cette manière de voir. — Cf. aussi les faits racontés au début du chap. XXII (p. 183-184), dont le premier est postérieur au suivant de plusieurs mois.

arbitraire, ne répondant en rien à la succession réelle des événements, et raccordés le mieux possible les uns aux autres ⁽¹⁾. Il est vraiment difficile, dans de telles conditions, d'accorder au *Voyage de Madagascar* autant de confiance qu'aux écrits de Souchu de Rennefort. — Toutefois il convient, — du moins pour les événements auxquels Carpeau du Saussay a pris part personnellement, tandis que Souchu de Rennefort les a simplement connus par les récits qui lui en furent faits, et surtout pour ceux qui, par leur importance, devaient particulièrement le frapper ⁽²⁾, — de tenir soigneusement compte du témoignage de « M. de V. »; son livre vient, dans ce cas, ajouter des renseignements utiles à ce que rapporte l'ancien secrétaire du Conseil souverain de la France Orientale.

Plus précieux encore est ce *Journal du voyage des Grandes Indes* ⁽³⁾, dans lequel est racontée tout au long l'histoire de l'expédition commandée par Jacob Blanquet de la Haye, depuis son départ de La Rochelle à la fin du mois de mars 1670 jusqu'à son retour à Port-Louis au début de mai 1675. C'est en effet le seul ouvrage publié dans lequel on puisse trouver, sur les derniers mois de la vie de La Case, et sur l'expédition (à laquelle il prit part) dirigée par M. de la Haye contre Andrian Ramoussaye, des renseignements détaillés et précis ⁽⁴⁾. Le rédacteur inconnu de ce *Journal* a puisé d'ailleurs ses informations aux meilleures sources, c'est-à-dire dans quelques-uns de ces livres de bord ⁽⁵⁾ qui, par leur rigoureuse exactitude chronologique, et par l'abondance de leurs renseignements, comptent parmi les documents les plus utiles pour l'étude des débuts de la colonisation française dans la mer des Indes.

⁽¹⁾ En voici quelques exemples. Mention est faite à la page 183 d'une expédition militaire, dirigée par le marchand Cheruy, qui n'est arrivé à Fort-Dauphin qu'à la fin du mois d'août 1665; à cette époque Carpeau du Saussay attribue des faits très antérieurs : la révolte d'Andriamanana après la mort de M. Étienne et tous les événements qui suivirent. — À la p. 240, il ne fait s'écouler que « peu de temps » entre la répression de la révolte d'Andriamanana des premiers mois de 1665 et le départ de la *Vierge-de-Bon-Port* en février 1666.

⁽²⁾ Tel est le cas en particulier pour le récit de la bataille livrée par M. de Champmargou

à Andriamanana, et de l'intervention inopinée de La Case (p. 225-232).

⁽³⁾ *Journal du voyage des Grandes Indes*, contenant tout ce qui s'y est fait et passé par l'escadre de Sa Majesté envoyée sous le commandement de Mr. de La Haye, depuis son départ de La Rochelle au mois de mars 1670. Avec une description exacte de toutes les isles, villes, ports, bayes, mœurs, etc., religion des Indiens... A Orléans, et se vend à Paris, chez Robert et Nicolas Pepie, 1698, deux parties in-12 de 8 fnc. + 252 p. et 1 fnc. + 214 p. + 1 fnc.

⁽⁴⁾ Cf. les p. 43-66 et 76-94 de la 1^{re} partie.

⁽⁵⁾ V. plus bas, p. 65-66.

2° SOURCES INÉDITES.

À côté de ces différentes relations imprimées, le biographe de La Case a le devoir de consulter un certain nombre de documents inédits, qui se rapportent à peu près exclusivement au gouvernement du marquis de Montdevergue et au séjour de Blanquet de la Haye à Madagascar, c'est-à-dire à la dernière période de la vie de Le Vacher. C'est avec leur aide qu'il lui sera possible de suppléer au silence à peu près complet des documents publiés sur les faits et gestes de La Case entre 1666 et 1670.

Les lettres du marquis de Montdevergue et des directeurs de Faye et Caron. — De ces sources inédites la plus importante est la correspondance officielle, conservée presque exclusivement aux archives du Ministère des Colonies ⁽¹⁾, de ceux qui, entre 1667 et 1670, présidèrent aux destinées des établissements français de Madagascar ⁽²⁾. On peut trouver dans les lettres originales ou résumées du marquis de Montdevergue et surtout des directeurs de la Compagnie des Indes Orientales qui l'accompagnèrent à Fort-Dauphin, de Faye et Caron ⁽³⁾, des renseignements assez précis sur une très importante expédition dirigée en 1667-1668 par La Case dans l'intérieur des terres. Sans doute, ces rapports officiels ne permettent pas de dresser, pour cette longue expédition, une sorte de journal de route, et ne sauraient pas suppléer à l'absence de relations détaillées; mais du moins devient-il possible, grâce à eux, de se rendre compte de la force du parti français placé sous la conduite de La Case, des régions de Madagascar où ce parti opérait, et des résultats multiples qu'il obtint. Ce sont là de très précieux renseignements, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs.

⁽¹⁾ Correspondance générale, Madagascar, C5, carton 1 (1642-1750). Voir aussi, aux archives des Affaires étrangères (Asie, vol. III, f. 19) une lettre du directeur Caron, en date du 15 octobre 1667.

⁽²⁾ M. G. Saint-Yves a publié naguère, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive* (1900, n° 1-2, p. 177-191), un bon résumé de

ces différents documents sous le titre de *Quelques documents sur Madagascar au XVII^e siècle (1667-1671)*.

⁽³⁾ Cf. les lettres de MM. de Faye et Caron en date du 14 octobre 1667, du marquis de Montdevergue en date du 10 février 1668, du directeur de Faye en date du 23 février 1668 (arch. du Ministère des Colonies, C⁵, carton 1).

Les « Mémoires » de François Martin. — À la même époque de la vie de La Case se rapporte une partie des précieux *Mémoires*, conservés aux Archives nationales, dans lesquels François Martin a raconté, jusqu'en 1694, les événements auxquels il avait été mêlé pendant son séjour dans les pays baignés par la mer des Indes⁽¹⁾. On sait que cet homme remarquable, avant de se rendre à Surate avec le directeur de Faye, demeura pendant plusieurs années à Madagascar (1665-1668), soit au comptoir de Galemboulou en qualité de « sous-marchand » de la Compagnie, soit à Fort-Dauphin même. Malheureusement ce très important manuscrit⁽²⁾, plein des informations les plus abondantes et les plus précises sur l'histoire de l'occupation française à Madagascar durant tout le temps du séjour de son auteur dans l'île, ne fournit guère, sur les faits et gestes de La Case, les renseignements qu'on eût pu en attendre; on s'explique d'ailleurs aisément qu'il en soit ainsi en se rappelant que Martin, durant la majeure partie du temps qu'il demeura à Madagascar, a résidé sur la côte orientale, au Fort-Gaillard, et s'est par conséquent trouvé très éloigné du chef-lieu des établissements français et du théâtre des exploits de La Case. François Martin n'est donc pas, en ce qui concerne le Sud de l'île, un témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte; on doit néanmoins tenir le plus grand compte de ce qu'il dit, car les indications qu'il fournit ont toujours été puisées aux meilleures sources, et sont un résumé très fidèle des lettres qu'il reçut ou des récits qui lui furent faits, à peu de distance des événements, soit par leurs auteurs mêmes, soit par les personnages susceptibles de les connaître le mieux et de les apprécier le plus sainement.

Les journaux de bord du « Navarre ». — Les derniers documents inédits où il soit question de La Case sont les journaux de bord de quelques-uns des bâtiments qui constituaient l'*escadre de Perse*, envoyée en 1670 par Louis XIV dans les mers de l'Inde sous les ordres de Jacob Blanquet de la Haye. Rédigés au jour le jour par les écrivains ou les pilotes du bord⁽³⁾, présentant par

⁽¹⁾ « *Mémoires sur l'établissement des Colonies françaises aux Indes Orientales*, dressés par Messire François Martin, gouverneur de la ville et fort Louis de Pontichery. » Arch. nat., T 1169, registre in-folio de 662 feuillets,

dont 631 pour les *Mémoires* mêmes de Martin.

⁽²⁾ La partie relative au séjour de Martin à Madagascar s'étend du fol. 7^{re} au fol. 63^{re}.

⁽³⁾ « Suite du journal [du *Navarre*] et arrivée au Fort Dauphin en l'isle de Madagascart le

conséquent les garanties les plus complètes d'authenticité et de sincérité, ces documents ne fournissent pas tant (il fallait d'ailleurs s'y attendre) des indications nouvelles qu'une confirmation des faits déjà mentionnés dans le *Journal* (imprimé) *du voyage des Grandes Indes* dont il a été question plus haut. Du moins constituent-ils, à cet égard, un précieux instrument de contrôle, et contiennent-ils, par le seul fait qu'ils sont plus développés que le journal publié, certaines informations complémentaires dont le biographe de La Case peut tirer parti.

Telles sont les ressources que, depuis le jour où les archives anciennes, — naguère réunies au Ministère de la Marine, — de la Marine et des Colonies furent libéralement ouvertes au public, les historiens de l'occupation française à Madagascar au ^{xvii}e siècle avaient à leur disposition pour écrire la vie de La Case. C'est à ces documents que M. E.-F. Gautier apporte aujourd'hui, avec les récits indigènes conservés dans ses manuscrits Antaïmoro, un nouvel appoint, tout à fait inattendu, et d'autant plus précieux qu'il fournit, à côté des témoignages français du ^{xvii}e siècle, le témoignage de Malgaches contemporains de La Case lui-même.

LES DÉBUTS DE LA CASE À MADAGASCAR

(1656-1663).

La plus grande obscurité règne sur les premières années de la vie de La Case. Nous savons qu'il s'appelait Le Vacher ou Vacher et qu'il vit le jour à La Rochelle⁽¹⁾, mais nous ignorons à quelle date il naquit, et quels étaient ses prénoms, M. de Richemond, qui a fait dans les registres paroissiaux de La Rochelle de si heureuses trouvailles, n'ayant pas eu la bonne fortune de dé-

dimanche vingt-troisiesme novembre 1670.» (Archives de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 150-163.) — «Depart de l'isle de Bourbon...» (*Ibid.*, fol. 320-326.) — «Suite du journal du sieur du Tremblay, commissaire à la suite de l'Escadre de Perse, qui commence du premier décembre 1670 jusques au quatriesme aoust 1671.» (*Ibid.*, fol. 63-93.)

⁽¹⁾ «Je le prendray à La Rochelle, lieu de sa naissance. . . . Il se nomme le Vacher de son nom de famille.» (Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*, p. 102.) Cf., du même auteur, *l'Histoire des Indes Orientales*, p. 59.

couvrir son acte de baptême comme il a découvert celui de Jacques Prony⁽¹⁾. Du moins cet érudit local a-t-il pu fournir sur la famille de ce colon quelques renseignements intéressants⁽²⁾ : « Son grand-père, Jacques Vacher, sieur de la Caze, avait été maire de La Rochelle en 1606, charge qui conférait la noblesse héréditaire depuis les lettres de Charles V en 1372. J'ai vu (ajoute M. de Richemond) l'original des lettres de bourgeoisie de son fils, Jacques Vacher, écuyer, datées du 4 juillet 1618, en la mairie de François Piquenyt, écuyer, sieur de la Martinière, conseiller du roi, maire et capitaine de la ville et commune de La Rochelle. » Ce second Jacques Vacher eut plusieurs enfants, dont les uns devinrent plus tard avocats dans leur ville natale, et dont un autre devait illustrer à Madagascar le nom de La Case.

C'est au mois d'octobre 1655, à une époque où il était probablement encore tout jeune, que notre Le Vacher quitta sa famille, échangea son nom patronymique contre celui de La Case, sous lequel il se fit désormais appeler⁽³⁾, et prit passage sur la flotte, montée par près de 800 matelots, soldats et colons, que le duc de la Meilleraye s'était, depuis un an déjà, occupé de réunir et d'armer dans la rade de Saint-Martin-de-Ré⁽⁴⁾. « Son inclination de voir le monde » aurait été, à en croire Souchu de Rennefort⁽⁵⁾, le seul motif de son départ, et rien ne paraît plus vraisemblable; n'est-ce pas là précisément le motif pour lequel, quelques années plus tard, le jeune Carpeau du Saussay, à peine âgé de quinze ans, a quitté sa famille, en dépit de ses ob-jurgations, et s'est embarqué pour la même île de Madagascar, entraînant avec lui son frère aîné et quelques-uns de ses amis⁽⁶⁾? Ce penchant irrésistible pour les voyages, cette curiosité impérieuse, un jeune Rochelais, habitant un

⁽¹⁾ *Madagascar*, par Gabriel Gravier (*Bull. Soc. libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Infér.*, exercice 1902, note 1 de la page 289; ou tirage à part, note 1 de la page 134).

⁽²⁾ Dans son article intitulé *Vacher de la Caze, prince d'Amboule* (*Bull. Soc. Géog. Rochefort*, 1900, t. XXII, p. 138).

⁽³⁾ « La Case est celui [le nom] duquel il s'est fait appeler, depuis qu'il a quitté ses parents » (Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 102). « Son nom de guerre estoit La Case »

(Idem, : *Histoire des Indes Orientales*, p. 59).

⁽⁴⁾ Voir dans Flacourt, *Histoire de la grande île Madagascar* (éd. de 1661), la « Relation de Madagascar depuis l'an 1656 jusques en l'an 1657 . . . », p. 423.

⁽⁵⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 56. Cf. la *Relation* du même auteur, p. 102 : « Son inclination l'embarqua. »

⁽⁶⁾ *Voyage de Madagascar* . . . par M. de De V. . . , p. 1-8. Noter les expressions du début du premier chapitre : « L'inclination naturelle que j'ai toujours eue de voyager . . . »

des ports de commerce les plus actifs de l'époque, la ville dont était originaire le premier « commis » de la Compagnie des Indes Orientales de 1642, devait les éprouver plus encore qu'un Parisien, à un temps surtout où se faisait encore sentir le contre-coup des différentes mesures très habilement prises par le cardinal de Richelieu pour stimuler en France l'esprit d'initiative et d'expansion coloniale⁽¹⁾. Une occasion se présentant à lui de donner satisfaction à ses aspirations, il est tout naturel que le jeune Le Vacher se soit empressé d'en profiter.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter longuement la navigation des quatre bâtiments placés par le maréchal de la Meilleraye sous le commandement suprême du capitaine de la Roche Saint-André⁽²⁾. La *Maréchale*, la *Duchesse*, le *Grand-Armand* et la flûte le *Saint-Pierre* (tel était le nom de ces navires), partis de France le 29 octobre 1655, arrivèrent au cap de Bonne-Espérance au mois de mars 1656, d'où le *Grand-Armand* se rendit directement au Fort-Dauphin pour « prendre connoissance de son estat », tandis que les trois autres vaisseaux se dirigeaient vers l'île de Sainte-Marie, où leurs capitaines « avoient résolu de s'accommoder et [de] préparer un virage de course dans la mer Rouge⁽³⁾ ». Que devint, durant la traversée, le jeune La Case? Accompagna-t-il à Fort-Dauphin le nouveau gouverneur, M. du Rivau? ou débuta-t-il au contraire par débarquer à Sainte-Marie? C'est ce qu'il est impossible de dire puisque Souchu de Rennefort n'a pas pris la peine d'indiquer avec précision (peut-être ne le savait-il pas lui-même) sur quel navire avait été embarqué notre Rochelais⁽⁴⁾. L'insalubrité de l'île de Sainte-Marie ayant bientôt amené

⁽¹⁾ Léon Deschamps, *Histoire de la question coloniale en France*, p. 74-83 et 129-130. Cf. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. II, p. 427-443.

⁽²⁾ Elle est racontée dans la « Relation de Madagascar depuis l'an 1656 jusques en l'an 1657 » que contient l'*Histoire de la grande île Madagascar* d'Étienne de Flacourt (éd. de 1661, p. 423-427), et dans le tome IX des *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, p. 257-266 (lettre de M. Dufour à saint Vincent de Paul); mais, pour en connaître tous les détails, il faut recourir au journal de bord

du chef d'escadre Gilles de la Roche Saint-André, conservé aux Archives du Ministère des Colonies (Correspondance générale, C°, Madagascar, carton 1).

⁽³⁾ Tels sont les termes du procès-verbal du conseil du 31 mars 1656, inséré dans le journal de bord de M. de la Roche Saint-André (fol. 19).

⁽⁴⁾ « Dans un des quatre vaisseaux commandés par le capitaine La Roche », se borne-t-il à dire dans sa *Relation* (p. 102). Le texte de l'*Histoire des Indes Orientales* n'est pas plus précis (p. 59). Nous inclinons toutefois à pen-

son évacuation par les agents du maréchal de la Meilleraye, La Case ne tarda pas, — s'il n'y avait pas débarqué dès le 29 mai 1656, — à gagner le Fort-Dauphin; il y trouva, comme le dit exactement son historien ⁽¹⁾, « les François dans un grand calme, mais les Nègres, leurs tributaires, en guerre contre leurs voisins, pour soutenir les reproches qu'ils leur faisoient à main armée de s'être soumis à de mal-heureux fugitifs que les crimes, disoient-ils, ou la nécessité de moyens, avoient fait sortir de leur païs ». Réduits jusqu'alors à l'inaction, par suite de leur petit nombre ⁽²⁾ et du peu de confiance qu'ils avoient dans la fidélité des noirs établis à côté même de leur habitation ⁽³⁾, les colons de Fort-Dauphin n'hésitèrent pas, après l'arrivée des secours que leur avait envoyés le maréchal de la Meilleraye, à intervenir dans les luttes que se faisaient les indigènes et à « combattre eux-mêmes pour leur querelle » ⁽⁴⁾. Tout en maintenant au chef-lieu de leurs établissements « une garnison suffisante » pour le mettre à l'abri d'une attaque, et en y gardant les forces nécessaires pour faire à l'occasion des expéditions dans des parties éloignées de l'île, tout en occupant le plus solidement possible les alentours de Fort-Dauphin ⁽⁵⁾, ils résolurent d'envoyer « à chaque Grand qui payoit tribut, des François pour aider à défaire leurs ennemis communs » ⁽⁶⁾. Voilà comment La Case fut, avec « un autre qui y mourut presque aussi-tôt », dirigé vers la vallée d'Ambolo, et se vit assigner comme résidence le village d'un Grand du pays nommé Andrian Rasissate ⁽⁷⁾.

ser que La Case se rendit directement à Fort-Dauphin; autrement, il est vraisemblable que Souchu de Rennefort eût fait mention de son passage à l'île de Sainte-Marie.

⁽¹⁾ *Relation* . . . , p. 102.

⁽²⁾ « Les François dans l'Isle attendoient chés eux le bruit des succès; et étans en trop petit nombre pour se disperser, ne se mesloient au jeu que d'affection pour ceux qui confirmoient leur servitude de toutes leurs forces » (Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 102-103).

⁽³⁾ Quelques mois plus tôt, « M. Gueston, gouverneur de la colonie, avoit fait reculer le Fort Dauphin d'une portée de mousquet, par ce qu'il estoit trop proche du village des Nègres, de qui on devoit appréhender quelque surprise

par le feu » (Lettre de M. Bourdaise à saint Vincent de Paul, 19 février 1657. *Mémoires de la Congrégat. de la Mission*, t. IX, p. 302).

⁽⁴⁾ L'expression se trouve à la fois dans la *Relation* de Souchu de Rennefort (p. 103) et dans son *Histoire des Indes Orientales* (p. 59).

⁽⁵⁾ Ces deux dernières mesures ressortent des renseignements fournis par M. Bourdaise, prêtre de la Mission, à saint Vincent de Paul dans sa lettre déjà citée (p. 311) et un peu plus tard par M. Étienne à M. Alméras (p. 345 et 347).

⁽⁶⁾ *Relation* . . . , p. 103. Cf. l'*Histoire des Indes Orientales*, p. 59 : « Quelques-uns furent envoyez au secours des Grands qui payoient tribut. »

⁽⁷⁾ *Relation* . . . , p. 103.

Ce serait une erreur de croire que la présence de deux, ou même d'un seul Français constituât, pour un chef indigène, un secours à dédaigner; il suffisait à ce chef de se sentir soutenu pour apporter dans la lutte beaucoup plus d'initiative et d'audace, tandis que ses adversaires, au contraire, se démoralisaient et se décourageaient à proportion. Le sang-froid et la témérité des colons, — n'avait-on pas vu, vers la fin de l'année 1655 ou au début de 1656, un d'entre eux entreprendre de s'emparer à lui seul d'un village ennemi⁽¹⁾? — et plus encore les armes dont ils faisaient usage, plongeait les Malgaches dans une stupeur profonde; c'est ce que les chefs de Fort-Dauphin, et même les missionnaires avaient constaté de très bonne heure. Voilà pourquoi l'excellent prêtre de la Mission qu'était M. Nacquart n'hésitait pas, dès l'année 1649, à se faire toujours accompagner, dans ses courses évangéliques, par un Français porteur d'un fusil; « la crainte de nos armes, écrivait-il à saint Vincent de Paul, le 9 février 1650⁽²⁾, les tient tous en bride, et [ils] n'oseroient approcher, quelque grand nombre fussent-ils, lorsqu'ils voient une arme à feu. » Ainsi se légitime parfaitement la décision prise par les chefs de la colonie de Fort-Dauphin.

La vallée d'Ambolo, c'est-à-dire la partie supérieure du Manampanihy, qui prend à quelque distance de son embouchure le nom de Manatengha⁽³⁾, était alors une des plus riches contrées du Sud de Madagascar. « C'est, écrivait Flacourt vers ce moment-là même⁽⁴⁾, une très-fertile vallée pour les plantages et pour les ignames blanches principalement, qui y viennent en grande quantité. C'est en cette vallée où se fait l'huile de sezame ou Menachil. Il y a quantité de mines de fer et d'acier; c'est là où se forgent les plus belles sagayes et les

⁽¹⁾ « Un de nos François, nommé Grandchamp, fut assés mal avisé pour aller attaquer seul un village ennemi. Aussi fut-il puni de sa témérité, car les habitans le massacrèrent soudain, poussant des cris de joie horribles. » (Lettre de M. Bourdaise à saint Vincent de Paul, 19 février 1657. *Mémoires de la Congrég. de la Mission*, t. IX, p. 287.)

⁽²⁾ *Mémoires de la Congrég. de la Mission*, t. IX, p. 84.

⁽³⁾ « Cette rivière... se nomme Manampani

jusques près de son emboucheure qu'elle se nomme Manatengha. » (Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*, éd. de 1658, p. 9.) Cf. la carte générale de Madagascar dressée par Flacourt. Le vrai nom est non pas *Manatengha*, mais *Manantena* (A. Grandidier, *Histoire de la géographie de Madagascar*, 2^e tirage, 1892, p. 106).

⁽⁴⁾ *Histoire de la grande isle Madagascar*, éd. de 1658, p. 9.

meilleurs ferremens; les pasturages y sont très-excellents; les bœufs et les vaches y sont très-grasses, et leur chair y est de très-bon goust. » Tel était le pays, assez étendu (Souchu de Rennefort le fait aller « depuis vingt-trois degrés cinquante minutes jusqu'à 24 degrés 24 minutes de latitude, et soixante et quinze degrés vingt minutes jusqu'à soixante et quinze degrés cinquante minutes de longitude ⁽¹⁾ »), auprès du chef duquel allait résider La Case ⁽²⁾.

Andrian Rasissate accueillit à bras ouverts, dans son village d'Ambolo, les deux Français qui venaient sur l'ordre du gouverneur de Fort-Dauphin prendre leurs quartiers dans son pays, et de l'assistance desquels il comprenait tout le prix. Il ne tarda pas d'ailleurs à recourir à l'intervention du survivant d'entre eux, c'est-à-dire de La Case ⁽³⁾. Un grand du pays situé immédiatement au Nord-Ouest de l'Ambolo, un grand du Mandrarÿ ⁽⁴⁾ « continuoit à vouloir ruiner les François et ceux des Nègres qui les maintenoient » ⁽⁵⁾; il s'appelait Andrian Ramaela; à la tête de forces considérables, — de 15,000 hommes, à en croire Souchu de Rennefort ⁽⁶⁾, — il envahit les terres d'Andrian Rasissate, brûla le premier village qu'il trouva sur son chemin, et déclara « hautement qu'il mettroit le feu à toutes les habitations et à tous les plantages de la vallée

⁽¹⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine*, p. 103.

⁽²⁾ Ce chef était un des plus puissants de la province d'Anosÿ ou Anôchy, dont les limites sont à l'Ouest la crête de la chaîne côtière dirigée du N.-N.-E. au S.-S.-O. qui se termine auprès d'Andrahomananà et au pied Ouest de laquelle coule le Mandrarÿ, au Nord le Masianaka (par 23° 35' lat. Sud), à l'Est l'Océan Indien (A. Grandidier, *Histoire de la géographie de Madagascar*, tirage cité, note b de la p. 197). Le fait qu'il payait tribut aux Français se dégage nettement du texte de Souchu de Rennefort : « Ils [les François] résolurent de combattre eux-mêmes pour leur querelle, et quelques-uns furent envoyés au secours des Grands qui payoient tribut. La Case eut son quartier chez Dian Rasissate, Grand d'Amboule » (*Histoire*

des Indes Orientales, p. 59; cf. la *Relation du premier voyage* . . . , p. 103).

⁽³⁾ Souchu de Rennefort est très affirmatif à cet égard dans sa *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar* . . . , p. 103 : « La Case et un autre qui y mourut presque aussi-tôt, eurent leur quartier chés Dian Rasissate. »

⁽⁴⁾ Sur la carte de Flacourt, le « pays de Mandrerei » est placé au Nord des sources du Manampanihy, à l'intérieur de la boucle que décrit le fleuve Mandrarÿ dans son cours supérieur.

⁽⁵⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar* . . . , p. 104.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 104. Cf., du même auteur, *l'Histoire des Indes Orientales*, p. 60. — Une partie des troupes lui avait été fournie par son allié Andrian Dalasse (*Relation* . . . , p. 104).

d'Amboule, ou qu'il occuperoit le païs »⁽¹⁾. Pour résister à cette invasion, le chef du pays attaqué ne pouvait mettre sur pied que des forces inférieures de moitié à celles d'Andrian Ramaela; mais La Case était là, qui brûlait de se distinguer, et qui se mit immédiatement en campagne à la tête des défenseurs de l'Ambolo. Comme il « n'entendoit pas encore bien la langue de l'Isle, et [qu'il] ne pouvoit faire entendre la sienne aux Nègres », il laissa le commandement effectif des indigènes à Andrian Rasissate et à ses lieutenants, se réservant d'agir à sa guise dès qu'il se trouverait en présence de l'ennemi⁽²⁾.

C'est seulement à une journée de marche du bourg d'Ambolo que les deux armées prirent contact; Ramaela marchait lui-même en tête de son avant-garde. Déjà les traits commençaient à voler, lorsque, tout à coup, les envahisseurs prirent la fuite et allèrent porter la terreur dans le gros de leur armée. La Case, ayant su en présence de qui il se trouvait, avait soigneusement mis en joue Andrian Ramaela, et l'avait « renversé d'un coup de fusil ». Il n'en fallut pas plus pour amener la déroute des Mandraréens qui, privés de leur chef, et démoralisés par la présence de La Case et par l'effet foudroyant de son arme, se hâtèrent de repasser les montagnes, « de sorte que les partis ne se mêlèrent point, mais la queue des fuyards fut accourcie de quatre à cinq cents hommes »⁽³⁾.

Pour envahir l'Ambolo, Andrian Ramaela s'était uni avec un de ses voisins, le chef de la province de Fanghaterre⁽⁴⁾, située immédiatement à l'Est du Mandrarÿ et au Nord de la vallée du Manampanihy⁽⁵⁾. La mort du grand du Mandrarÿ faisait d'Andrian Dalasse, — tel était son nom, — « auparavant seulement auxiliaire de Ramaël, le capital ennemy de Rasissate »⁽⁶⁾. Ayant appris la défaite et la mort de son allié, il résolut de le venger et donna ordre à

⁽¹⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*... , p. 104.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 104.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 104-105.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 104 : « Avec quinze mille hommes, ... une partie desquels il avoit eue de Dian Dalasse, Grand de la province de Fanghaterre. » Cf. *Histoire des Indes Orientales*,

p. 60 : « Dian Dalax alié de celui qu'il avoit tué. »

⁽⁵⁾ Voir la carte de l'Isle de Madagascar, autrement dicte Isle S' Laurens dressée en 1657 par Étienne de Flacourt.

⁽⁶⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*... , p. 105.

ses sujets de l'attendre dans le Mandrarÿ, où, avec des renforts, il vint les joindre au bout de trois semaines; puis, à son tour, il pénétra dans l'Ambolo. Il « n'avança guère, raconte Souchu de Rennefort ⁽¹⁾, sans trouver La Case qui venoit au devant de luy », et qui essaya d'abord sans succès de s'en débarrasser comme il s'était précédemment débarrassé de Ramaela, tandis que les indigènes en venaient aux mains à leur manière, c'est-à-dire commençaient par se jeter de loin les quatre dards dont ils s'étaient armés dans ce but, puis engageaient la lutte corps à corps en combattant avec la pique « qu'ils appellent mère sagaye, longue d'une toise et demie, et ferrée des deux bouts, mais perçante seulement par un » ⁽²⁾. La Case n'hésita pas, pour prendre part à l'action, à quitter les armes européennes; pensant « que l'épée ne le serviroit pas si bien que cette sorte de demy-pique », il se saisit de l'une d'elles, et « en poussa des coups terribles dans ces grands corps nuds » ⁽³⁾.

Puisqu'il se servait des armes indigènes, la lutte contre lui devenait possible; aussi le chef du pays de Fanghaterre ne craignit-il pas, au milieu de la mêlée, de provoquer en combat singulier, — tel un héros d'Iliade, — son redoutable adversaire. La Case releva aussitôt le défi, et « à la vue des deux armées », le duel commença. Bien qu'il eût été blessé au bras par Andrian Dalasse, La Case, à force de vigueur et d'adresse, finit par « luy ouvrir la cuisse d'une grande playe » qui le mit dans l'impossibilité de continuer la lutte et le jeta « par terre à la discrétion de son vainqueur », tandis que son armée se dispersait en grand désordre ⁽⁴⁾. Pour compléter son triomphe conformément aux usages malgaches, La Case devait tuer son courageux adversaire;

⁽¹⁾ *L. cit.*, p. 105-106.

⁽²⁾ Ce passage de Souchu de Rennefort doit être rapproché de ce que dit Flacourt à la page 96 de son *Histoire de la grande île Madagascar*, éd. de 1658 : « A Androbeizaha, ils [les indigènes] se servent d'une grande sagaye de large fer et long, bien affilée, et portent dix, douze ou quinze dardilles, qu'ils nomment *Fitorach*, et la grande sagaye se nomme *Renelefo*, comme qui diroit mère sagaye ou javeline. » — Cf. aussi *Les voyages du sieur D. B.* . . , p. 120 : « Leurs armes sont des sagayes; il y en a qui en portent dix ou douze. Il y en a une

que l'on appelle Maistresse sagaye, qui est plus grosse et plus forte que les autres, qu'ils gardent pour la dernière, avec laquelle ils se battent main à main quand ils ont jeté leurs autres sagayes. »

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar* . . . , p. 106.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 106. Cf. l'*Histoire des Indes Orientales* du même auteur, p. 60 : « Dans un combat singulier, avec des armes du pays, à la vue des deux armées, il vainquit Dian Dalax. »

il s'en garda bien, et, peut-être par politique autant que par générosité, il lui laissa la vie, lui donna la liberté et lui fit restituer par Andrian Rasissate, sous promesse d'un tribut « que ce Grand promit de rendre tous les ans au Fort Dauphin », le commandement de sa province⁽¹⁾.

C'est probablement à la suite de ce succès qu'Andrian Rasissate, pénétré de reconnaissance pour son défenseur, et peut-être aussi désireux de se l'attacher plus étroitement, donna à La Case, lors de son retour à Ambolo, « pour le désennuyer pendant la paix », sa fille Andrian Nong, « belle entre les Nègres »⁽²⁾. Souchu de Rennefort, qui l'a vue quelques années plus tard à Fort-Dauphin, à un moment où la maternité avait déjà dû l'épaissir quelque peu⁽³⁾, en a tracé un portrait qui semble prouver que la réputation de beauté d'Andrian Nong n'avait rien d'usurpé. « Dian Nong, a-t-il écrit dans son *Histoire des Indes Orientales* ⁽⁴⁾, estoit plutôt grande que petite; elle avoit la peau belle, la gorge bien faite, quoyqu'elle eût trois enfans du sieur de La Case, les dents admirables, le fond des yeux d'un blanc ébloüissant, et la prunelle brune. » Douée de grandes qualités d'intelligence et de cœur, cette fille d'Andrian Rasissate prit immédiatement sur son mari une grande influence, que vinrent encore accroître un peu plus tard sa conversion au catholicisme⁽⁵⁾ et les immenses services rendus par elle à La Case.

Celui-ci dut d'ailleurs bientôt quitter sa femme, appelé à Fort-Dauphin par ses chefs, qui avaient besoin de lui. Tandis, en effet, qu'Andrian Dalasse regagnait sa province en proclamant la générosité de son vainqueur⁽⁶⁾, des événe-

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*... , p. 107. Cf. aussi l'*Histoire des Indes Orientales*, p. 60.

⁽²⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*... , p. 113.

⁽³⁾ Souchu de Rennefort a séjourné à Fort-Dauphin du 10 juillet 1665 au 20 février 1666; Andrian Nong avait, à ce moment, donné à La Case trois enfans (*Histoire des Indes Orientales*, p. 77).

⁽⁴⁾ P. 77.

⁽⁵⁾ « Dian Nong... s'estoit renduë catho-

lique », dit Souchu de Rennefort (*ibid.*, p. 77). De ce fait, et de différents indices tels que le don de dix-huit paniers de riz fait en 1666 par La Case au séminaire fondé en 1664 par M. Étienne (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 536), nous concluons que La Case était catholique, sans pouvoir dire s'il était catholique de naissance ou s'il avait abjuré le protestantisme seulement depuis son départ de La Rochelle.

⁽⁶⁾ « Il fit rendre sa Province à Dian Dalax, qui publia toujours depuis sa générosité » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 60).

ments moins favorables au développement de l'influence française se passaient dans le Sud-Ouest de Madagascar. Les Français envoyés porter secours aux chefs Ampatres nommés Andrian Bel et Andrian Raval, « ou moins heureux ou moins vaillans » que La Case, soutenaient avec peine la lutte contre de nombreux ennemis ⁽¹⁾. D'autres Ampatres, réunis autour d'Andrian Siandrian, et différents chefs, qui commandaient certains cantons du pays de Carambolo et du pays des Mahafaly ⁽²⁾, ne cessaient de faire des incursions sur les terres de nos alliés, qui étaient dans l'impossibilité de venger leurs injures et ne parvenaient qu'avec peine, en dépit de la présence et de l'assistance de quelques Français, à sauvegarder leur indépendance. « Pour maintenir la domination française ébranlée de ce côté » ⁽³⁾, pour lui rendre son prestige, un vigoureux effort était nécessaire; le gouverneur de Fort-Dauphin, du Rivau, s'en étant rendu compte, fit donc partir La Case, à la tête de dix autres colons, au secours des chefs Ampatres qui avaient embrassé notre parti.

Tandis que des coureurs indigènes se rendaient rapidement auprès d'Andrian Raval et d'Andrian Bel, et leur annonçaient la prochaine arrivée du secours qui leur était envoyé ⁽⁴⁾, La Case lui-même se mettait en marche avec sa petite troupe, traversait le Mandrary et pénétrait dans le pays « sans rivières et sans eau » occupé par les Ampatres ⁽⁵⁾, opérait sa jonction avec ses alliés, et prenait vigoureusement l'offensive. « La fortune qu'il avoit eue dans la partie septentrionale de l'isle le suivit, raconte Souchu de Rennefort ⁽⁶⁾, dans la méridionale », et sa réputation s'étant déjà, selon toute vraisemblance, répandue chez les tribus qu'il allait combattre, il n'eut qu'à paraître pour triompher. C'est du moins ce que donne à entendre son historien; « il fut contre eux,

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar* . . . , p. 107-108.

⁽²⁾ Le pays des Ampatres est délimité sur la carte de Flacourt par le Mandrary et le Manambovô; celui de Carambolo par le Manambovô et le Menarandrä, enfin celui des Mahafaly par le Menarandrä et le Lintä. Les deux premiers sont des cantons du pays d'Androy; le dernier appartient au pays Mahafaly (A. Grandidier, *Histoire de la géographie de Mada-*

gascar, tirage de 1892, note a de la page 109 et note a de la page 197).

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar* . . . , p. 108.

⁽⁴⁾ Id., *ibid.*, p. 108.

⁽⁵⁾ L'expression est de Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*, éd. de 1658, p. 35.

⁽⁶⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar* . . . , p. 108.

dit-il⁽¹⁾, [et] prit leurs familles et quantité de leurs sujets; » bientôt même les chefs eux-mêmes vinrent se remettre entre ses mains. « Son jugement luy représentant qu'il falloit parfaitement s'asseurer de la pointe de l'Isle », La Case se comporta en cette occurrence tout autrement que vis-à-vis d'Andrian Dalasse; « il dépouilla de leurs Provinces les Grands qui avoient été vaincus, et les envoya au Fort Dauphin avec beaucoup d'autres prisonniers. » Du Rivau et de Champmargou, suivant les déplorables errements de leur prédécesseur Des Perriers, déployèrent envers les chefs Ampatres, Carambolo et Mahafaly, une impitoyable rigueur; ils les firent tous, « excepté quelques enfans, fils de Grands », tuer à coups de sagaie⁽²⁾, comme l'avaient été précédemment les grands de l'Anosy⁽³⁾.

À cette lourde faute les chefs de la petite colonie en ajoutèrent une non moins lourde. Au lieu de maintenir les pays soumis par La Case dans l'état de division où ils se trouvaient, ils résolurent de les grouper sous l'autorité suprême d'un chef dont ils fussent sûrs; aussi, non contents de mettre à la tête de chaque canton un indigène allié de la France, cherchèrent-ils un grand à qui ils pussent confier le commandement suprême de la contrée⁽⁴⁾. Leur choix s'arrêta sur un chef Masikoro, « homme de fort bel esprit, sage, discret et courtois », avait écrit précédemment⁽⁵⁾ M. Bourdaise, entendant et même parlant fort bien le français, qui ne visait à rien moins en réalité qu'à reconstruire à son profit le grand empire dont la mort du « maistre de cent mille parcs », Andrian Baloüalen, son père ou son oncle, avait amené le démembrement⁽⁶⁾. Andriamanana, — tel était son nom, — « qui commandoit auparavant seulement vers les frontières au Sud de la province d'Anossy... et le

⁽¹⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 60.

⁽²⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar...*, p. 108; *Histoire des Indes Orientales*, p. 60.

⁽³⁾ Voir la « Relation de ce qui s'est passé en l'isle de Madagascar depuis le 12 febr. 1655 jusques au 19 janvier 1656 » (Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*, éd. de 1661, p. 410-422), aux pages 419-422.

⁽⁴⁾ Ce système ressort de la phrase suivante de Souchu de Rennefort : « L'investiture qu'on

luy donna des pais conquis, en nommant néanmoins d'autres Grands qui luy devoient obeïr » (*Relation...*, p. 109).

⁽⁵⁾ Dans sa lettre du 19 février 1657 (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 288).

⁽⁶⁾ Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*, éd. de 1658, p. 44. Cf. un passage de la lettre déjà citée de M. Bourdaise, à la p. 288 du t. IX des *Mémoires de la Congrégation de la Mission*.

long de la rivière de Mandrerei », reçut donc l'investiture des pays conquis par La Case, « à la charge à luy de n'y agir qu'avec déférence à la volonté des Gouverneurs françois » ⁽¹⁾.

Convient-il de rendre, dans une certaine mesure tout au moins, La Case responsable de ces déplorables décisions ? Il ne le semble pas. Dès ce moment, en effet, les chefs de Fort-Dauphin, jaloux de ses succès, du prestige et de la popularité dont il jouissait parmi les indigènes ⁽²⁾, — ces derniers l'avaient surnommé Andrian Pousse, « du nom d'un Grand d'autrefois, qui avoit assujetty toute l'Isle, et dont les Nègres ne disent pas moins de miracles de valeur en leur guerre, qu'on nous en conte d'Alexandre » ⁽³⁾, — lui faisaient sentir la distance qui le séparait d'eux, et lui refusaient toute récompense pour les éminents services qu'il avait rendus à la colonie. « Par la force d'un trop grand mérite, a écrit Souchu de Rennefort ⁽⁴⁾, il [La Case] devint très-malheureux; et n'étant pas le premier en commandement, [il] commença à être persécuté de l'envie de ceux qui s'étoient assurés de sa supériorité... On luy refusa toute sorte d'employ permanent qui le différast des moindres ⁽⁵⁾; et après avoir surmonté tout ce qui paroissoit d'obstacle à la puissance françoise, été reconnu luy seul de tous les vaincus pour celui qui les avoit assujettis, il se vit contraint à

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 109. — Le même auteur est plus bref à la p. 60 de son *Histoire des Indes Orientales* : « Ce fut en ce temps, dit-il simplement, que la puissance de Dian Manangue, qui régnoit auparavant seulement vers la frontière au Midy de la province d'Anossy, s'accrût par l'investiture qui luy fut donnée des pays conquis. »

⁽²⁾ Il était « extrêmement redouté », dit Souchu de Rennefort dans sa *Relation* (p. 109); il avait en outre le talent, ajoute un peu plus loin le même auteur, de savoir parler le langage susceptible de faire le plus d'impression sur les Malgaches, dont il avait pénétré le caractère (*ibid.*, p. 110). — Cf. encore ce que le même auteur a écrit un peu auparavant : « La hardiesse de La Case à se mêler avec les ennemis, sa vigueur et son adresse à les battre, et le duel par lequel il venoit de donner la mort

à la fureur des peuples de deux grandes provinces en faisant leur chef prisonnier disposèrent les esprits des Nègres à une extrême vénération » (*ibid.*, p. 106-107). Enfin Martin constate aussi dans ses *Mémoires inédits* que « le sieur de La Case... estoit en réputation de bravoure parmy les Noirs par plusieurs partis qu'il avoit fait[s] avec succès » (Arch. nat., T 1169, f. 15).

⁽³⁾ *Relation* . . . , p. 109. Cf. l'*Histoire des Indes Orientales*, p. 60.

⁽⁴⁾ *Relation* . . . , p. 109-110.

⁽⁵⁾ « Ny l'intelligence qu'il avoit acquise en peu de temps de la langue Madécasse, ny sa conduite capable d'attirer la Nation, ny ses services importants, ne purent pas luy faire obtenir la moindre charge » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 61).

l'exercice de simple sentinelle ! » À des mesures aussi vexatoires s'ajoutaient des appréciations désobligeantes sur la conduite de La Case : on diminuait systématiquement ses mérites⁽¹⁾, on refusait de le renvoyer au secours des chefs indigènes qui demandaient son assistance⁽²⁾, on le traitait en suspect⁽³⁾; on lui refusa une place d'enseigne, devenue vacante par la mort de celui qui en était pourvu⁽⁴⁾ !

Jusqu'alors, La Case avait supporté « avec beaucoup de douleur », mais avec patience, les vexations dont MM. du Rivau et de Champmargou se plaisaient à l'accabler; ce déni de justice l'exaspéra. « Il en parla d'abord avec dépit, puis avec menace; et après, songeant qu'il n'étoit pas seur de se tenir sous la puissance de gens à qui il avoit peut-être fait peur⁽⁵⁾ », se tenant d'autre part pour assuré d'être bien accueilli par Andrian Rasissate⁽⁶⁾, il se décida à se mettre à l'abri des atteintes de ses ennemis. Accompagné de cinq Français et de trois cents nègres, « qui conduisoient leurs bêtes et portoient leurs commodités », il quitta Fort-Dauphin, puis gagna sans en être empêché, — en dépit des efforts faits par les chefs de la colonie pour l'arrêter dans sa marche, — la vallée d'Ambolo, dont le chef le reçut « comme un dieu tutélaire⁽⁷⁾ ».

La reconnaissance et l'affection, si elles entraient indubitablement pour beaucoup dans cet accueil, n'étaient cependant pas les seuls sentiments qui poussaient Andrian Rasissate à recevoir ainsi La Case. Après avoir naguère, à l'instigation de sa fille Andrian Nong⁽⁸⁾, envoyé à Fort-Dauphin, « outre le tribut ordinaire, . . . des presens . . . , pour obtenir que La Case, qu'il appelloit

⁽¹⁾ « L'envie . . . s'attachoit à sa gloire; il entendoit avec beaucoup de douleur les diminutions que l'invention de la jalousie y vouloit donner. » (Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 110.)

⁽²⁾ Id., *ibid.*, p. 110-111. — Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 61.

⁽³⁾ « Il devint si suspect que . . . » (Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 61).

⁽⁴⁾ Id., *ibid.*, p. 61, et *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar* . . . , p. 111.

⁽⁵⁾ *Relation* . . . , p. 111.

⁽⁶⁾ Ce chef avait, raconte Souchu de Renne-

fort (*Relation* . . . , p. 110-111), « envoyé des presens au Fort pour obtenir que La Case, qu'il appelloit son protecteur, luy fust rendu en cette qualité, et faisoit des sollicitations continuelles qui ne lui gaignoient point ce qu'il demandoit ».

⁽⁷⁾ Id., *ibid.*, p. 111-112. Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 61.

⁽⁸⁾ Souchu de Rennefort le donne nettement à entendre quand il écrit dans son *Histoire des Indes Orientales* (p. 62) que « sa fille appelée Dian Nong . . . n'avoit pas peu contribué aux empressemens que Rasissate avoit témoignés pour le retour de La Case ».

son protecteur, luy fust rendu en cette qualité », après avoir fait sans succès, dans le même but, « des sollicitations continuelles ⁽¹⁾ », ce chef n'avait pas hésité, pour parvenir à ses fins, à s'engager dans une guerre hasardeuse ⁽²⁾ contre un chef Masikoro, Andrian Pan. Prétendant que ce dernier avait prononcé à l'égard des Français des paroles injurieuses que lui-même, Andrian Rasissate, avait fabriquées pour les besoins de la cause, il s'était mis en campagne, et n'avait essuyé que des revers ⁽³⁾. Demander à Fort-Dauphin le secours de La Case avait alors été son premier soin, mais on n'avait pas répondu favorablement à sa requête ⁽⁴⁾; aussi Andrian Rasissate se trouvait-il dans une situation vraiment critique quand il vit, contre toute attente, celui dont il n'espérait plus la présence venir lui demander asile.

La Case, auprès de lui, la situation changea immédiatement; le vaillant Andrian Pousse ne valait-il pas, à lui seul, une armée entière? Les Masikoro s'en aperçurent bientôt à leurs dépens. Andrian Rasissate ayant en effet délégué à La Case tous ses pouvoirs ⁽⁵⁾, une vigoureuse offensive succéda, de la part de ses sujets, à une molle défensive, et Andrian Pan essaya de telles défaites qu'il ne lui resta plus qu'à faire sa soumission et accepter la loi de son vainqueur ⁽⁶⁾.

La conduite de ce dernier mit alors dans tout leur jour les motifs auxquels il avait obéi en désertant. Une fois à l'abri des embûches de ses ennemis, La Case ne songea nullement à tirer parti de ses succès ni de son ascendant sur les indigènes pour substituer son autorité à celle de ses persécuteurs. « Le ressentiment ne luy fit rien concevoir de funeste à ses compatriotes, encore qu'il peust les détruire ⁽⁷⁾. Il ne tendoit point à la révolte, mais à s'écarter du

⁽¹⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar* . . . , p. 110-111.

⁽²⁾ « L'affection qu'il luy portoit [à La Case] le fit hazarder presque à se perdre pour le r'avoir; et jugeant que la guerre le devoit appeler nécessairement, il la fit commencer. » (*Relation* . . . , p. 111.) — Cf., à la p. 61 de l'*Histoire des Indes Orientales*, l'expression : « et même pour en faire naître une nécessité [du renvoi de La Case dans l'Ambolo] ».

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 111; *Histoire des Indes Orientales*, p. 61.

⁽⁴⁾ « Il [La Case] ne luy fut point envoyé au besoin qu'il témoigna en avoir. » (*Relation* . . . , p. 111.)

⁽⁵⁾ C'est ce qui nous semble résulter de cette expression employée par Souchu de Rennefort (*Relation* . . . , p. 112) : « La Case . . . , dans une absolue disposition de tout ce qui obeissoit à Dian Rasissatte ».

⁽⁶⁾ « La Case soumit Dian Pan et l'obligea de . . . » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 61).

⁽⁷⁾ Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 113.

mépris; car il ne dispensa pas mesme son hoste du tribut accoûtumé ⁽¹⁾. » Quant à Andrian Pan, il « l'obligea de faire une reconnoissance annuelle au Fort Dauphin de cent onces d'or, deux cens bœufs et trois cens paniers de racines » ⁽²⁾.

De retour à Ambolo, La Case, protégé par l'affection des habitants de la vallée contre les entreprises de MM. du Rivau et de Champmargou, y coulait, en compagnie d'Andrian Nong, des jours tranquilles et honorés, lorsque la mort d'Andrian Rasissate vint le priver de son hôte et de son ami. Des fils de ce chef, lequel allait lui succéder ? La Case, dont l'audace et le courage étaient admirés de tous, dont le chef défunt avait encore accru l'ascendant en lui donnant « une absoluë disposition de tout ce qui [lui] obeissoit » ⁽³⁾, dont les discours en langue indigène « s'accommodoient parfaitement au génie des Nègres qu'il avoit eu l'esprit de bien connoître » ⁽⁴⁾, se serait sans doute tenu à l'écart des compétitions que suscitait la succession d'Andrian Rasissate si sa femme n'eût été fille de ce chef; mais celle-ci ne pouvant s'en désintéresser, La Case intervint de tout le poids de sa grande autorité ⁽⁵⁾, et donna au conflit une solution tout à fait inattendue. « L'amour, écrit Souchu de Rennefort ⁽⁶⁾, prévalut sur la justice, et Dian Nong fut déclarée Grande et Souveraine de la province d'Ambouille. »

Une telle fortune acheva d'exaspérer contre La Case la haine des chefs de Fort-Dauphin, du commandant de Champmargou en particulier; aussi essayait-on à différentes reprises, sans le moindre scrupule, de le faire assassiner. On débuta par envoyer dans l'Ambolo des affidés, chargés de tuer partout où ils les trouveraient tous les Français qui s'étaient retirés dans ce pays; mais la mort tragique de l'un d'entre eux servit d'avertissement aux cinq autres, et les émissaires de Champmargou se trouvèrent dans l'impossibilité de perpétrer

⁽¹⁾ *Relation...*, p. 113.

⁽²⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 61-62.
Cf. *Relation...*, p. 112-113.

⁽³⁾ *Relation...*, p. 112.

⁽⁴⁾ Souchu de Rennefort. *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar...*, p. 110.

⁽⁵⁾ « Dian Nong, par l'autorité de son amant,

fut déclarée grande et souveraine », dit Souchu de Rennefort dans l'*Histoire des Indes Orientales*, p. 62. Cf. *ibid.*, p. 76 : « Dian Nong, qui estoit devenuë souveraine d'Ambouille par la protection du sieur de La Case, qui l'avoit épousée. »

⁽⁶⁾ *Relation...*, p. 113.

leur crime ⁽¹⁾. Peu s'en fallut, toutefois, que La Case ne finit par tomber sous les coups des indigènes dont le commandant de Fort-Dauphin armait le bras; un jour, en effet, « ils le surprirent endormy et sans garde chez luy, où ils alloient entrer si Dian Nong, la saguaye à la main, ne se fust mise en estat de les en empêcher, et n'eust donné à La Case le temps de se reconnoître » ⁽²⁾.

Ces tentatives répétées d'assassinat firent comprendre à La Case et à Andrian Nong, — sous le nom de laquelle il gouvernait en réalité le pays ⁽³⁾, — que même dans l'Ambolo, il leur était nécessaire à tous deux de veiller soigneusement à leur sûreté. Non contents d'entretenir à Fort-Dauphin des espions qui les renseignaient exactement sur tout ce qui se passait à l'intérieur de la petite colonie française, et sur tout ce qu'on y préparait ⁽⁴⁾, ils s'entourèrent donc d'une garde de trois cents nègres ⁽⁵⁾, et prirent une série de mesures que Souchu de Rennefort n'a pas énumérées, mais dont il a résumé l'objet en écrivant qu'« on veilla exactement dans tout le pais d'Ambouille pour la conservation de Dian Pousse » ⁽⁶⁾.

A ces mesures prises pour leur sûreté personnelle La Case et Andrian Nong en ajoutèrent une autre qui, dans l'occurrence, s'explique d'elle-même : ils s'abstinrent d'envoyer à Fort-Dauphin le tribut qu'avaient jusqu'alors payé avec exactitude les indigènes de l'Ambolo ⁽⁷⁾. C'était, pour la colonie française de Madagascar, un coup sensible; il le fut d'autant plus que les grands des provinces situées au Nord de la vallée du Manampani, voyant celui qui les avait naguère vaincus et forcés de payer tribut cesser de le faire, et « apprenant

⁽¹⁾ *Relation...*, p. 114, et *Histoire des Indes Orientales*, p. 62.

⁽²⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 129.

⁽³⁾ « La Case, écrit Souchu de Rennefort (*Relation...*, p. 113), la maintenoit en ce rang [de souveraine de la province d'Ambolo], et elle pour s'y assurer luy en rendoit tous les honneurs, de sorte qu'il gouvernoit la Province et la Princesse. » — Il « demouroit à Ambouille comme souverain », déclare-t-il ailleurs (*Histoire des Indes Orientales*, p. 63).

⁽⁴⁾ *Relation...*, p. 115. Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 63 : « Les espions que Dian Nong tenoit au Fort-Dauphin rapportèrent que... »

⁽⁵⁾ Souchu de Rennefort ne dit pas exactement quand fut organisée cette « garde ordinaire de trois cens Nègres » dont il parle à plusieurs reprises (*Relation...*, p. 115, 232, 235; *Histoire des Indes Orientales*, p. 63, 111); mais il semble ressortir de son récit que La Case n'en avait point encore au moment de la seconde tentative d'assassinat dont il a été question un peu plus haut.

⁽⁶⁾ *Relation...*, p. 114.

⁽⁷⁾ « Le soin du tribut fut abandonné » (*Relation...*, p. 114; *Histoire des Indes Orientales*, p. 62).

qu'il étoit lui-mesme contraint de se défier des François », imitèrent son exemple et « reprirent leur première indépendance »⁽¹⁾. Les chefs récemment placés à la tête des provinces que La Case avait soumises dans le Sud de Madagascar, lors de sa lutte contre les adversaires d'Andrian Bela et d'Andrian Raval, s'agitèrent à leur tour, et « refusèrent d'obeïr à Dian Mananghe, qui leur avoit été donné pour Grandissime »⁽²⁾. Par tout le pays, un mouvement se dessinait avec netteté contre les colons français de Fort-Dauphin.

À ce mouvement d'insubordination et de révolte, dont il était la cause involontaire, La Case assistait impuissant et navré; bientôt, sacrifiant son légitime ressentiment à l'intérêt général, il conçut le projet de se rendre à Fort-Dauphin et de se réconcilier, s'il était possible, avec ses persécuteurs. « Connoissant le préjudice de la désunion, [il] avoit résolu, raconte Souchu de Rennefort⁽³⁾, de venir demander la vie sans employ, et vouloit prier d'estre laissé en un païs duquel il payeroit tribut au Fort Dauphin, et le feroit payer par tous ceux qui se vanteroi[e]nt déjà d'en être exempts. » Il s'était mis en route dans cette intention, et se trouvait à très peu de distance de l'habitation française, quand une nouvelle cruauté de M. de Champmargou vint lui montrer au-devant de quel péril sa générosité le faisait courir. Lors d'une revue de tous les Français du Fort, le commandant d'armes fit arrêter quatre soldats, « les accusa d'avoir conspiré, avec huit autres à qui il dist qu'il pardonnoit, de se saisir du premier vaisseau qui aborderoit l'Isle, et incontinent les fit pistoler. La Case entendit le bruit des coups; il craignit un si grand danger qu'on couroit si brusquement, et se resserra au milieu de sa garde ordinaire de trois cens Nègres. »

Ainsi s'explique que La Case se soit, durant les mois qui suivirent, désintéressé, du moins en apparence, du sort des colons de Fort-Dauphin, qui traversaient alors une des périodes les plus critiques dont l'historien de l'occupation française à Madagascar au xvii^e siècle ait à faire le récit. C'est le moment où se passèrent sans doute les faits auxquels M. Étienne, dans la lettre qu'il écrivit en janvier-février 1664 à M. Alméras, supérieur général des Prêtres

⁽¹⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar...*, p. 114; *Histoire des Indes Orientales*, p. 62 et 64. Cf. *ibid.*, p. 49-50.

⁽²⁾ *Relation...*, p. 114; *Histoire des Indes Orientales*, p. 62.

⁽³⁾ *Relation...*, p. 114-115, et *Histoire des Indes Orientales*, p. 62-63.

de la Mission, a fait brièvement allusion⁽¹⁾ quand il a parlé d'un soulèvement général de l'Anosy, du massacre, en une seule journée, de 55 Européens disséminés dans la contrée et y vaquant sans méfiance à leurs occupations habituelles, et de la guerre qui s'ensuivit. En même temps, les maladies travaillaient sans relâche à diminuer le nombre des Français, qui se trouvèrent bientôt « réduits à moins de quatre-vingts »⁽²⁾. C'est alors que le gouverneur du Rivau, empêché par la maladie d'agir avec l'activité nécessaire, prit passage sur un bâtiment hollandais qui avait fait relâche à Madagascar, après avoir investi le commandant d'armes de Champmargou de l'autorité suprême⁽³⁾, tandis que « La Case, se trouvant plus éloigné que jamais de se rétablir avec ses compatriotes, se soutint en Nègre souverain » dans l'Ambolo⁽⁴⁾.

Cependant, l'hostilité des indigènes contre les colons de Fort-Dauphin allait s'accroissant de plus en plus, et la situation des Français devenait chaque jour plus précaire. « Les tributs venoient lentement », raconte Souchu de Rennefort, car le chef malgache chargé du soin de les faire rentrer, Andriamanana, ne pouvait les percevoir que dans des pays ruinés depuis près de vingt ans par des guerres incessantes, et presque complètement épuisés⁽⁵⁾. C'est des provinces, non de l'Ouest ni du Sud-Ouest, mais du Nord, c'est des districts voisins de l'Ambolo, qu'on devait attendre de « fortes contributions »⁽⁶⁾; mais les chefs de ces cantons avaient, aussi bien que ceux du Sud-Ouest, profité de la querelle de MM. du Rivau et de Champmargou avec La Case pour

⁽¹⁾ *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 474.

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Relation* , p. 116; *Histoire des Indes Orientales*, p. 63.

⁽³⁾ Id., *Relation* . . . , p. 115-116; *Histoire des Indes Orientales*, p. 63.

⁽⁴⁾ Id., *Relation* . . . , p. 116. Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 63 : « La Case . . . demeurait à Ambouille comme souverain. »

⁽⁵⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'île de Madagascar* . . . , p. 117; *Histoire des Indes Orientales*, p. 63-64. — Voici ce que, sur l'état du pays, écrivait à M. Alméras M. Étienne, le 15 janvier 1664 : « Tout ce pays, auparavant si bien

cultivé et abondant en bestiaux, fruits, racines et riz, est maintenant stérile et désert. . . .

Les Français ne se sont pas contentés de ruiner le pays d'Anosse; ils ont encore fait en d'autres contrées des guerres sanglantes et des déprédations semblables. . . . Par cette conduite, ils ont ruiné la terre jusqu'à 50 et même 60 lieues du Fort Dauphin, et l'ont réduite à un tel état qu'elle ne peut produire de 3 ou 4 ans. Et encore faut-il que la paix soit rétablie partout. » (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 475.)

⁽⁶⁾ *Relation* . . . , p. 117-118; *Histoire des Indes Orientales*, p. 64.

s'affranchir de toute redevance. Sans doute, il n'eût pas été impossible de les réduire à l'obéissance; mais n'eût-ce pas été irriter le chef de l'Ambolo? N'aurait-il pas pris en mauvaise part cette intervention des Français dans les districts voisins de celui où commandait Andrian Nong? « On n'attaquoit pas, crainte... qu'appréhendant qu'ils [les Français] ne luy minutassent une surprise parmi leurs autres desseins, il s'armeroit peut être pour [les] repousser, et donneroit le dernier coup à la ruine de sa nation en cette Isle⁽¹⁾. » Au total, et par le seul fait de sa présence dans l'Ambolo, ce La Case, naguère si dédaigné, si mal traité, entravait le gouverneur de Fort-Dauphin dans tous ses projets; aussi M. de Champmargou, comprenant que la situation n'allait pas tarder à devenir intenable, songea-t-il, « dans la difficulté de faire subsister les François, et ne pouvant ôter La Case ny de son voisinage, ny du monde », à quitter, avec la poignée d'hommes qui lui restait, le Fort-Dauphin pour se transporter sur les bords, plus fréquentés par les navires européens, de la baie de Saint-Augustin⁽²⁾. Rien, toutefois, n'avait encore été décidé d'une manière ferme à ce sujet⁽³⁾ au moment où entra dans l'anse de Taolankorana, au début d'octobre 1663, le navire le *Saint-Charles*, envoyé par le maréchal de la Meilleraye à Madagascar⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Relation*..., p. 118. Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 64 : « On ne les attaquoit pas de crainte qu'il [La Case] n'en prist ombrage. »

⁽²⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 64; cf. la *Relation*..., p. 118. — C'est très vraisemblablement ce projet qui a amené Dubois à écrire que « la plus grande partie [des colons] abandonna le Fort Dauphin et s'en alla sous la conduite du sieur La Casse, à dessein d'aller au Cap Saint-Augustin en ladite Isle, pour faire en sorte de trouver quelques vaisseaux Anglois ou Hollandois... pour les passer en Europe ou ailleurs » (*Les voyages faits par le sieur D. B.*..., p. 83-84).

⁽³⁾ M. Étienne (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 471) et Souchu de Rennefort (*Relation*..., p. 118) sont d'accord pour affirmer que la présence, dans la chapelle de Fort-Dauphin, d'hosties consacrées par M. Bourdaise avant sa mort empêcha les colons de prendre une détermination ferme jusqu'à l'arrivée du *Saint-Charles*.

⁽⁴⁾ Le nom de ce bâtiment et la date de son arrivée à Fort-Dauphin sont fournis par la lettre de M. Étienne publiée dans les *Mémoires de la Congrégation de la Mission* (voir les p. 461 et 468-470 du t. IX).

LA CASE ET LE GOUVERNEUR DE CHAMPMARGOU

(1663-1665).

Sur la précarité de la situation dans laquelle se trouvait alors la petite colonie française de Fort-Dauphin, tous les auteurs contemporains sont d'accord; ni le Lazariste envoyé à Madagascar avec les pouvoirs de Préfet apostolique pour reprendre l'œuvre de MM. Nacquart et Bourdaise, M. Étienne⁽¹⁾, ni le jeune Carpeau du Saussay⁽²⁾ ne s'expriment à cet égard autrement que Souchu de Rennefort⁽³⁾. L'état de délabrement de l'habitation, le petit nombre des colons, la joie qu'ils témoignèrent à la vue des nouveaux arrivants, le rationnement des vivres, constituaient autant d'indices qui éclairèrent immédiatement le capitaine du *Saint-Charles*, M. de Kercadiou. Ce marin s'était déjà rendu à Madagascar en 1656, en qualité de capitaine du *Saint-Pierre*⁽⁴⁾, et avait fait à cette époque la connaissance de La Case⁽⁵⁾, qu'il avait peut-être eu à son bord; une fois au courant de ce qui s'était passé, il lui parut que la seule chance de rétablir une situation aussi compromise était de former une étroite union entre tous les Français, et de ménager entre La Case et de Champmargou une réconciliation sincère. Fit-il facilement partager son opinion à celui à qui il venait d'apporter de France la commission de gouverneur de Fort-Dauphin? Nous l'ignorons; il est certain, dans tous les cas, qu'« il moyenna le rappel de La Case . . . avec promesse d'entière seureté pour luy et pour ceux qui l'avoient suivy »⁽⁶⁾.

Immédiatement tout changea de face; les Français, qui, quelques mois auparavant, « sembloient incliner plutost à leur anéantissement qu'à de nouvelles

⁽¹⁾ *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 474-476.

⁽²⁾ *Voyage de Madagascar* . . . , p. 62-63.

⁽³⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar* . . . , p. 119-120; *Histoire des Indes Orientales*, p. 64-65.

⁽⁴⁾ « La fluste [commandée] par le sieur de Kergadiou, gentilhomme bas-breton » (Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*,

éd. de 1660, p. 423). Il ressort du journal du capitaine de la Roche Saint-André que cette flûte s'appelait le *Saint-Pierre* (Arch. du Ministère des Colonies, C 5, carton 1).

⁽⁵⁾ « Le capitaine Kercadiou . . . connoissoit La Case » (*Relation* . . . , p. 120). Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 65.

⁽⁶⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 65; *Relation* . . . , p. 120.

conquistes⁽¹⁾ », reprirent subitement, — grâce aux renforts que leur avait envoyés le maréchal de la Meilleraye⁽²⁾, grâce aussi à la bonne intelligence qui régnait désormais entre eux, — l'offensive; et les indigènes les virent avec stupeur recommencer, avec une nouvelle activité, la lutte contre ceux d'entre eux qui refusaient de reconnaître leur suprématie, et leurs courses en quête de vivres.

Pour remettre sous le joug les indigènes qui avaient rejeté la domination française, de Champmargou, continuant la politique de son prédécesseur, s'empessa en effet d'envoyer auprès d'Andriamanana quelques Français, avec mission de l'aider à soumettre les Andriana rebelles. Ce chef ambitieux, à qui ce secours longtemps attendu allait enfin permettre de réaliser ses visées ambitieuses⁽³⁾, entra immédiatement en campagne contre les grands des provinces de Fanghaterre et de Mandrarÿ qui avaient refusé le paiement du tribut, leur enleva leurs troupeaux et les soumit successivement⁽⁴⁾. En quelques mois à peine, tout était terminé, puisque, « à la fin du mois de février 1664, depuis la pointe de l'Isle à vingt-cinq degrés cinquante minutes au Sud, jusques à vingt-deux degrés vingt minutes, Madagascar étoit François »⁽⁵⁾.

Si La Case n'a pas pris part à ces expéditions, du moins n'est-il pas demeuré inactif. À peine revenu à Fort-Dauphin⁽⁶⁾, en effet, de Champmargou, qui semble s'être loyalement réconcilié avec lui, lui confia le commandement d'une troupe de vingt soldats, choisis parmi les meilleurs colons, et le chargea d'aller, avec ces Français et avec les noirs qui consentiraient à le suivre, faire une grande expédition de traite, ou plutôt une razzia dans l'intérieur du pays,

⁽¹⁾ L'expression est de Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 119.

⁽²⁾ C'est-à-dire 80 hommes sous la conduite d'un chef de colonie (*Relation...*, p. 77; *Histoire des Indes Orientales*, p. 49).

⁽³⁾ Aucun texte ne signale formellement, dans cette circonstance, la présence de Français auprès d'Andriamanana; mais cela nous semble résulter d'un passage de l'*Histoire des Indes Orientales*: « la présence et la valeur des François animant les troupes que Dian Mangue mettoit sur pied, tout, écrit Souchu de

Rennefort (p. 51), avoit fléchy où ils avoient paru. »

⁽⁴⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 78; *Histoire des Indes Orientales*, p. 50.

⁽⁵⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 79.

⁽⁶⁾ « Presque aussi-tôt » après sa réconciliation, raconte Souchu de Rennefort (*Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar...*, p. 120), « il eut ordre de C... de choisir vingt François, et... d'aller en party ».

« six vingt lieues avant dans l'Isle », selon un texte ⁽¹⁾, « soixante lieuës plus au Nord que les Matatanes », d'après un autre ⁽²⁾. La Case partit aussitôt, peut-être en compagnie d'Andrian Nong, qu'on sait avoir fréquemment suivi son mari à la guerre ⁽³⁾, ravagea le pays de Matitana, et en contraignit les habitants à reconnaître la domination des Français ⁽⁴⁾; puis, tandis que quelques-uns de ses compagnons revenaient à Fort-Dauphin, « chargez de butin, d'esclaves; de bœufs et de vaches », lui-même faisait sur le plateau central de Madagascar, — dans des régions qu'il est malheureusement impossible de déterminer avec précision ⁽⁵⁾, — une expédition extrêmement fructueuse; il avait pris « plus de cinq mille esclaves et quinze mille bêtes » ⁽⁶⁾ lorsqu'il fut rejoint par des courriers que lui avait dépêchés de Champmargou : il lui fallait revenir immédiatement en arrière, et gagner le plus vite possible, avec tous les secours indigènes qu'il lui serait possible de rassembler, le territoire d'Andriamanana pour y opérer sa jonction avec le gouverneur de Fort-Dauphin ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 120; *Histoire des Indes Orientales*, p. 65.

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 50. — Ce texte est intéressant à relever, car il montre que Carpeau du Saussay a fait erreur en attribuant (*Voyage de Madagascar...*, p. 184-185) à La Case la direction d'un parti auquel il aurait été lui-même attaché, et qui serait revenu à Fort-Dauphin « après avoir ruiné le païs, chargé de butin, d'esclaves, de bœufs et de vaches ». Comme Carpeau du Saussay accompagna M. de Champmargou dans son expédition contre Andriamanana (*ibid.*, p. 202 et suiv.), qu'auparavant déjà il avait été question de lui pour accompagner M. Étienne dans le voyage au cours duquel il fut assassiné (*ibid.*, p. 188-189), il faut conclure ou que cet auteur a fait une confusion, ou plutôt encore qu'après avoir suivi le parti jusqu'à Matitana, il serait revenu à Fort-Dauphin avec le butin déjà fait en compagnie d'Andriamanana, qui avait pris part au début de l'expédition (*ibid.*, p. 186), tandis que La Case continuait sa route vers le Nord.

⁽³⁾ « Outre qu'elle a suivy fort souvent La Case à la guerre », écrit Souchu de Rennefort (*Histoire des Indes Orientales*, p. 129).

⁽⁴⁾ Si nous admettons ce que raconte Carpeau du Saussay (*ouvr. cité*, p. 184-185), du témoignage duquel nous inclinons à trouver confirmation dans la phrase dans laquelle Souchu de Rennefort déclare qu'au mois de février 1664 la domination française s'étendait jusqu'à 22° 20' de lat. S. (*Relation...*, p. 79).

⁽⁵⁾ Par suite du silence gardé sur ce point par Souchu de Rennefort dans ses deux ouvrages. Y aurait-il une indication quelconque à tirer du passage, d'ailleurs erroné, dans lequel Carpeau du Saussay dit qu'avant de partir en campagne contre Andriamanana, le gouverneur de Champmargou envoya La Case « en qualité de député à Manahamboule et dans les Andraffaces » (*Voyage de Madagascar...*, p. 207)?

⁽⁶⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 121; *Histoire des Indes Orientales*, p. 66.

⁽⁷⁾ Des textes des deux ouvrages de Souchu de Rennefort il ressort que Champmargou

La situation, qui semblait si brillante au moment où La Case avait quitté l'Anosy, était en effet devenue subitement des plus graves. Dans l'ardeur de son zèle évangélique, M. Étienne avait formé le dessein d'amener le puissant Andriamanana, dont plusieurs enfants avaient naguère été baptisés ⁽¹⁾, à embrasser lui-même le catholicisme : « Si, écrivait-il à M. Alméras en février 1664 ⁽²⁾, il vouloit suivre l'exemple de son fils aîné, baptisé par feu M. Bourdais ⁽³⁾, il en résulteroit un très grand bien pour la religion. Plusieurs Grands en feroient autant ⁽⁴⁾, et, avec sa connoissance de la langue malgache, il pourroit nous fournir une quantité d'expressions que nous ne pouvons encore trouver de nous-mêmes pour expliquer nos mystères. » Ce projet une fois conçu, il s'attacha à le réaliser avec une ardeur impolitique et une obstination inconsidérée dont ne tardèrent pas à résulter les plus grands malheurs. Lui-même, et le Frère Patte, qui l'avait accompagné chez Andriamanana, en furent les premières victimes; tous deux furent assassinés par le chef malgache, dont, sourds à tous les avertissements, ils avaient accepté avec confiance l'hospitalité ⁽⁵⁾ !

envoya deux messages successifs à La Case, l'un avant de partir de Fort-Dauphin, pour le mettre au courant de la situation (*Histoire des Indes Orientales*, p. 65-66; *Relation...*, p. 121), le second un peu plus tard, après avoir quitté le donaka d'Andriamanana (*Relation...*, p. 122; cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 66). Au premier de ces deux messages Carpeau du Saussay a fait également allusion quand il a écrit que La Case reçut l'« ordre d'assembler le plus de Manhamboullois et d'Andraffaces qu'il pourroit, et de venir en toute diligence nous joindre au grand village, où nous l'attendrions » (*Voyage de Madagascar...*, p. 207-208).

⁽¹⁾ M. Bourdais le dit formellement : dans sa lettre du 19 février 1657 à saint Vincent de Paul, il rapporte qu'Andriamanana est venu « le voir et l'entretenir de quatre de ses enfants qui ont été baptisés autrefois » (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 288). Cf. une lettre postérieure de M. Étienne, *ibid.*, p. 486.

⁽²⁾ *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 486-487.

⁽³⁾ Cf. Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 88 : « Un de ses fils qui avoit été baptisé dès long-temps avant l'arrivée de ce dernier Vaisseau [le *Saint-Charles*] par un autre missionnaire qui étoit mort depuis... ». Voir encore Carpeau du Saussay, *Voyage de Madagascar...*, p. 186.

⁽⁴⁾ Souchu de Rennefort n'a donc pas eu tort d'écrire que M. Étienne considérait la conversion d'Andriamanana « comme un exemple qui se feroit suivre de cent mille autres conversions » (*Relation...*, p. 84), « comme un exemple qui seroit suivy de tous ceux qu'il commandoit » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 51).

⁽⁵⁾ Les textes relatifs à l'assassinat de M. Étienne se trouvent dans la *Relation...* de Souchu de Rennefort (p. 84-90) et dans l'*Histoire des Indes Orientales* du même auteur (p. 52-55), ainsi que dans le *Voyage de Madagascar* de Carpeau du Saussay (p. 187-194);

Andriamanana, « ayant commencé une si cruelle tragédie, se proposa, raconte Souchu de Rennefort, de ne la finir que par l'entière destruction des François »⁽¹⁾. Aussi poussa-t-il immédiatement son beau-frère Lavatanga, le « Grand du pays de la baye [de] Saint-Augustin » à attaquer et à massacrer⁽²⁾ une troupe de 40 Français, partie de Fort-Dauphin peu de temps auparavant « pour aller faire la guerre en la partie de la terre qui regarde la côte de Mélinde, plus haut qu'ils n'avoient encore pénétré »⁽³⁾; et travailla-t-il en même temps, lui qui « connoissoit. . . fort bien ce que pouvoient si peu d'hommes sans assistance »⁽⁴⁾, à fomenter un soulèvement général des indigènes au cours duquel seraient massacrés tous les Européens demeurés dans l'Anosy⁽⁵⁾. Mais il se garda bien de lever ouvertement le masque, et s'efforça de tout son pouvoir de retarder, par des pourparlers et par de feintes protestations d'amitié, le moment d'entrer lui-même en lutte ouverte contre les Français⁽⁶⁾. S'il ne put pas empêcher M. de Champmargou et ses compagnons de pénétrer dans le Mandrarÿ et de s'emparer de son donaka, du moins Andriamanana put-il immédiatement après grouper autour de lui une armée très considérable; avec cette armée il ne craignit pas de prendre l'offensive, et d'investir les Français dans son propre village, où ils s'étaient retranchés⁽⁷⁾ en attendant l'arrivée de La Case et des renforts qu'il devait amener avec lui de la vallée d'Ambolo et du pays des Andraffaces, dont les habitants étaient les « grands ennemis de Diamanhangue »⁽⁸⁾.

Cependant Andrian Pousse, mis au courant des événements qui avaient

c'est d'après ces relations contemporaines que nous avons raconté l'histoire de M. Étienne dans nos *Lazaristes à Madagascar au XVII^e siècle*, p. 194-201.

⁽¹⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 55.

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 91-95; *Histoire des Indes Orientales*, p. 55-56. Cf. aussi Carpeau du Saussay, *Voyage de Madagascar* . . . , p. 185-186, qui attribue la défaite des Français à La Haye Foutchy, et non à Lavatanga.

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 80; cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 50.

⁽⁴⁾ Souchu de Rennefort, *Relation du pre-*

mier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar . . . , p. 83.

⁽⁵⁾ Carpeau du Saussay, *Voyage de Madagascar* . . . , p. 196 et 203. — Cf. Souchu de Rennefort (*Relation* . . . , p. 124) : « Des gros de Nègres, à qui la révolte de Dian Mananghe avoit donné l'audace de se déclarer ennemis. »

⁽⁶⁾ Carpeau du Saussay, *ouvr. cité*, p. 205-206.

⁽⁷⁾ Carpeau du Saussay, *ouvr. cité*, p. 205-211. Cf. Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 96-97; *Histoire des Indes Orientales*, p. 57.

⁽⁸⁾ Carpeau du Saussay, *ouvr. cité*, p. 207

rendu ennemis irréconciliables le chef Masikoro et ses amis de la veille, s'était empressé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour voler au secours de M. de Champmargou. Ayant fait de son butin deux parts, il abandonna sans hésiter la moitié de ses prisonniers et les moins belles des bêtes qu'il avait raziées, et chargea quelques-uns de ses compagnons de ramener le reste à Fort-Dauphin ⁽¹⁾. Pour lui, précédé de courriers destinés à prévenir son chef de sa prochaine arrivée, il se mit en marche avec dix Français et mille noirs, « tous les plus résolus de son armée, avançant à grandes journées, et accourcissant son chemin autant qu'il étoit possible » ⁽²⁾.

Quelque grande diligence qu'il eût faite, il faillit arriver trop tard ! Le gouverneur de la colonie, en effet, dans son impatience de châtier l'assassin de M. Étienne, s'était mis en campagne sans emporter de vivres ; à peine enfermés dans le donaka d'Andriamanana, où ils avaient résolu d'attendre l'arrivée de La Case, les Français souffrirent cruellement de la famine et de la soif. « Nous ne vivions, a raconté un des compagnons de M. de Champmargou, Carpeau du Saussay ⁽³⁾, que de vontacque, que nous cueillions près de nos palissades, et d'un peu de ris ; encore n'y avoit-il que les François et quelqu'un des Grands nos alliez qui en mangeoient. Le reste de notre armée étoit dans une nécessité déplorable de toutes choses ; ils étoient réduits à ne subsister que de vontacque, pauvre nourriture, peu propre à fortifier des guerriers ! M. de Champmargou étoit dans de grandes incertitudes ; il appréhendoit que Diamanhague n'eût gagné les Grands, chez qui La Caze étoit allé chercher du renfort, et qu'au lieu de lui en accorder, on ne l'eût égorgé ; quand il considéroit que cet homme avoit épousé une fille du plus grand prince des Andrafaces, et qu'il étoit aimé et redouté dans tout ce pays, où on le regardoit comme un Dieu, il ne sçavoit que penser.

« Les réflexions ne servoient de rien ; il falloit prendre un parti. Lassé d'attendre un secours qui ne venoit point, il falloit ou se résoudre à mourir de faim, faute de pouvoir à force ouverte trouver des vivres, ou décamper. » Ce

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 121 et 124 ; *Histoire des Indes Orientales*, p. 66.

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 121-122 ; cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 66.

⁽³⁾ *Voyage de Madagascar...*, p. 222-223.

C'est dans cet ouvrage qu'on trouvera les détails les plus circonstanciés sur le siège subi par M. de Champmargou et ses compagnons dans le donaka d'Andriamanana (p. 206-211 et 217-226).

dernier parti, encore que très hasardé, était le meilleur à tous égards; ce fut celui que M. de Champmargou adopta, surtout quand il eût appris qu'Andriamanana avait renvoyé chez lui une partie de ses forces⁽¹⁾. Un matin il abandonna donc le village, après avoir mis le feu au donaka du chef du Mandraré, et, à travers les bois et les défilés, se dirigea aussi rapidement que possible, non sans être constamment harcelé par les ennemis, vers le pays de Manambolo avec ses compagnons, dont les escarmouches et les embuscades des jours précédents avaient sensiblement réduit le nombre⁽²⁾. On arriva enfin en rase campagne⁽³⁾, mais on s'y trouva en présence de toute l'armée d'Andriamanana, en sorte que la bataille parut inévitable. « Il étoit, a raconté Carpeau du Saussay⁽⁴⁾, six heures du soir, lorsqu'après avoir descendu un petit vallon, et regagné la hauteur, nous découvrîmes une grosse troupe de Noirs qui marchaient fort vite; nous crûmes aussi-tôt que Diamanhangue avoit fait couler une partie de son armée derrière les hauteurs, ce qu'il pouvoit faire sans que nous pussions nous en apercevoir. » M. de Champmargou prit donc ses mesures en conséquence et se porta en personne contre Andriamanana, tandis que quelques-uns de ses compagnons devaient faire face à ceux qui attaquaient de flanc la petite troupe, et que Carpeau du Saussay était chargé d'entrer en lutte contre les nouveaux arrivants. Bientôt, en dépit des assurances qu'Andriamanana leur avait données, affirmant « que les François étoient maudits, parce qu'ils s'étoient attaqués à détruire ses mystères, et devenus incapables de vaincre »⁽⁵⁾, les noirs commencèrent à reculer de tous côtés. « Il n'y eut, a rapporté Carpeau du Saussay⁽⁶⁾, que ceux que je devois charger qui ne branlèrent pas. Quand je fus à portée du fusil, ils s'arrêtèrent; un gros se

⁽¹⁾ Carpeau du Saussay, *Voyage de Madagascar*. . . p. 223-224.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 225-227. Cf. Souchu de Rennefort, *Relation*. . . , p. 99; *Histoire des Indes Orientales*, p. 58.

⁽³⁾ Était-ce près des bords du Mandraré? il est impossible de le dire, car Carpeau du Saussay (*ouvr. cité*, p. 227) et Souchu de Rennefort sont en absolu désaccord sur ce point. L'apparition d'Andriamanana revêtu des habits sacerdotaux de M. Étienne, placée par Souchu

de Rennefort au moment où le gouverneur de Champmargou et ses compagnons allaient, au cours de leur retraite, franchir le fleuve (*Relation*. . . , p. 100; *Histoire des Indes Orientales*, p. 58) est placée antérieurement par Carpeau du Saussay (*Voyage de Madagascar*. . . , p. 218-219).

⁽⁴⁾ *Voyage de Madagascar*. . . , p. 227-228.

⁽⁵⁾ Souchu de Rennefort, *Relation*. . . , p. 91-92. Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 55.

⁽⁶⁾ *Ouvr. cité*, p. 230.

détacha, et sembloit venir contre moi; je défendis à mes gens de tirer qu'à bout portant! Le chef, voyant mes gens disposés à faire la décharge, me fit signe et vint au-devant de moi. Quelle fut ma joie quand je reconnus La Case! car c'étoit lui-même qui venoit à notre secours ⁽¹⁾. »

Cette arrivée si opportune changeait complètement la face des choses. Sa jonction une fois opérée avec ses compatriotes, La Case, sans perdre un instant, se mit avec ses noirs, « plus propres que les François à courir sur les montagnes », à la poursuite des troupes d'Andriamanana qui se retiraient en bon ordre, et les contraignit d'accepter une bataille qui, grâce à « sa terrible réputation » ⁽²⁾, grâce aussi à l'entrée en ligne de M. de Champmargou, ne tarda pas à se transformer, pour le chef du Mandrarÿ, en une complète déroute ⁽³⁾. « On fit un carnage horrible de ses troupes; presque tous y périrent ⁽⁴⁾; il fut lui-même sur le point d'être pris prisonnier » ⁽⁵⁾, et ne dut la liberté qu'au dévouement de son favori, qui se fit tuer pour protéger la retraite de son chef ⁽⁶⁾.

La Case, à qui M. de Champmargou et ses compagnons se trouvèrent ainsi redevables de la vie, demeura-t-il avec eux durant les jours qui suivirent, et participa-t-il à la dévastation méthodique du Mandrarÿ? La chose paraît ressortir des récits de Carpeau du Saussay et de Souchu de Rennefort ⁽⁷⁾; c'est donc seulement avec le gouverneur de la colonie que La Case rentra à Fort-Dauphin, où ne tardèrent pas à le rejoindre, « avec un reste peu considérable du grand pillage qu'ils avoient fait », ceux de ses compagnons dont il s'était

⁽¹⁾ Champmargou avait, du donaka d'Andriamanana, envoyé à La Case des émissaires chargés de l'« avertir de l'endroit et de l'extrémité où il étoit » (Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 122). La Case rencontra ces coureurs (*Histoire des Indes Orientales*, p. 66) et put, grâce à leurs indications, arriver opportunément sur le terrain du combat.

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 122. Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 66 : « La Case... plus par la terreur de son nom que par la force ».

⁽³⁾ Carpeau du Saussay, *Voyage de Madagascar...*, p. 232-233.

⁽⁴⁾ Voir les chiffres donnés par Carpeau du Saussay, *ouvr. cité*, p. 235.

⁽⁵⁾ Carpeau du Saussay, *Voyage de Madagascar...*, p. 233.

⁽⁶⁾ Id., *ibid.*, p. 233-234. Cf. Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*, p. 123-124, et *Histoire des Indes Orientales*, p. 66.

⁽⁷⁾ « Nous envoyâmes... plusieurs partis dans les Madrarayes », dit Carpeau du Saussay (*ouvr. cité*, p. 237). — « Il joignit le Gouverneur », écrit Souchu de Rennefort (*Relation...*, p. 124; cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 66).

séparé naguère, lorsqu'il revenait du centre de l'île, pour voler au secours de M. de Champmargou ⁽¹⁾.

Dans tout le Sud de Madagascar, en effet, la révolte d'Andriamanana avait eu un grand retentissement, et partout elle avait porté un coup funeste à l'influence française. « Excepté Dian Nong, Grande d'Ambouille, Dian Ramoussaye, Grand près l'ance aux Gallions, à vingt-cinq degrés et demy de latitude à la partie orientale de l'Isle, et quelques Matatanois, à vingt-deux degrés du mesme costé, tous les naturels de l'Isle qui connoissoient les François étoient leurs ennemis ⁽²⁾. » L'âme de tous les révoltés, celui qui leur avait donné l'audace de secouer le joug et qui ne cessait de les exciter à agir, c'était naturellement Andriamanana, « que le désespoir d'être jamais en amitié avec les François avoit fait résoudre à se perdre ou à les détruire » ⁽³⁾. Depuis le désastre que lui avaient infligé La Case et de Champmargou non loin des rives du Mandrany, il n'avait plus voulu, « pendant la guerre, posséder d'autre pays que le champ où son armée campoit » ⁽⁴⁾; et son instabilité même le rendait d'autant plus redoutable à ses ennemis. « Il surprenoit les gardes et enlevait les bêtes à la portée du canon du Fort Dauphin, puis disparoissoit sans qu'on peust rien entreprendre sur ses pistes qui finissoient toujours à l'entrée de quelque bois; ou bien il en faisoit marquer de fausses, pour ensuite donner aux endroits où il étoit le moins attendu » ⁽⁵⁾. Que de fois, en présence d'une telle audace et d'une telle activité, les colons de Fort-Dauphin durent regretter, au milieu de la déroute de son armée, de n'avoir pu s'en emparer!

Cependant M. de Champmargou, dont les récents événements auraient dû complètement dessiller les yeux, s'était enfin rendu compte, malgré les sentiments de défiance et de jalousie dont il ne cessait d'être animé à l'égard de La Case, que, dans de telles occurrences, « le nom de Dian Pousse étoit de défiance ⁽⁶⁾ ». Voyant d'autre part combien, pour repousser des attaques inces-

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *loc. cit.*

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 125; *Histoire des Indes Orientales*, p. 67.

⁽³⁾ Id., *ibid.*

⁽⁴⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 67.

⁽⁵⁾ *Relation...*, p. 126.

⁽⁶⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 125; *Histoire des Indes Orientales*, p. 67. Cf. Carpeau du Saussay (*Voyage de Madagascar*, p. 207): « Cet homme [La Case] étoit craint et considéré par toute l'Isle. »

santes et venues de tous côtés, ce brave se multipliait, il se décida, pour lui fournir une preuve de sa reconnaissance, à lui donner la satisfaction qu'il lui avait refusée quelques années plus tôt, et lui remit la commission « d'Enseigne des François et de Capitaine commandant les partis dans l'Isle » ⁽¹⁾.

La Case entreprit alors, en manière de remerciement, de débarrasser la colonie de son infatigable adversaire. À la tête de trente Européens et d'indigènes demeurés fidèles, il partit, avec l'assentiment du gouverneur, « pour aller chercher Dian Mananghe et, s'il ne le pouvoit joindre, retourner aux lieux d'où il étoit revenu et piller le païs, qui avoit été reconnu pour riche » ⁽²⁾. Une fois en campagne, il lui fut impossible, en dépit de ses efforts, de recueillir le moindre renseignement sur Andriamanana, « qui sçavoit le païs et ses retraites » ⁽³⁾; jugeant plus utile, dans l'occurrence, de pourvoir au ravitaillement de la colonie que de le chercher sans succès, il renonça momentanément à le joindre, et « poursuivit sa route. Passant aux Matatanes, il se fortifia de cinq cens sujets de Dian Ramahaye et de Dian Ramahirac, qui s'estoient maintenus dans l'aliance des François » ⁽⁴⁾, puis pénétra sur le plateau ⁽⁵⁾. Quelques semaines plus tard, les habitants de Fort-Dauphin, que leur insaisissable ennemi n'avait cessé, — dès qu'il avait été certain de l'éloignement d'Andrian Pousse, — de harceler et de presser de tous les côtés, auxquels il avait enlevé 1600 têtes de bétail et tué, en pénétrant nuitamment dans le petit fort de Mananbarra, 80 noirs, qu'il avait enfin resserrés dans l'habitation et « réduits à n'avoir que la mer libre pour échapper à sa puissance » ⁽⁶⁾, virent tout à coup reparaitre La Case, au moment où ils commençaient à considérer leur situation comme désespérée. « Cinq mille bêtes, la veüe de leurs compagnons et la deffence de Dian Pousse apportèrent un si grand changement en l'esprit des François qu'ils éclatèrent entr'eux en des réjouissances aussi grandes que l'avoit été leur abatement; et toujous dans une si juste reconnoissance pour La Case, qui

⁽¹⁾ *Relation...*, p. 126-127; *Histoire des Indes Orientales*, p. 68.

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar...*, p. 127.

⁽³⁾ Id., *Histoire des Indes Orientales*, p. 68. Cf. *Relation...*, p. 127.

⁽⁴⁾ Ce sont là, sans aucun doute, les « quelques Matatanois » dont a parlé Souchu de Rennefort un peu plus haut.

⁽⁵⁾ Aucun texte ne le dit; c'est là de notre part une pure conjecture.

⁽⁶⁾ Souchu de Rennefort, *Relation...*, p. 127-130; *Histoire des Indes Orientales*, p. 68-69.

les secouroit si à propos que, par un dire commun, ils l'appelloient leur libérateur et leur père nourricier⁽¹⁾. »

Ce n'est pas sans une secrète jalousie que le gouverneur de Champmargou avait assisté à cette explosion de reconnaissance. Craignant, en présence de la popularité de La Case parmi la poignée de colons qui constituait alors la population européenne de Fort-Dauphin, pour son autorité, il se résolut d'éviter toute entreprise susceptible de grandir encore une influence qui lui portait ombrage⁽²⁾; aussi prit-il prétexte des menaces faites par Andriamanana aux alliés des Français pour laisser tranquille ce « diable volant »⁽³⁾, dont il eût au contraire convenu avant toute chose de s'emparer, mais il lui semblait de nécessité beaucoup plus urgente d'éloigner de nouveau « le capitaine commandant les partis dans l'Isle ». Aussi était-il sur le point de l'envoyer encore une fois en expédition⁽⁴⁾ au moment où l'arrivée du *Saint-Paul* dans l'anse de Fort-Dauphin⁽⁵⁾ amena, le 14 juillet de l'année 1665, la prise de possession de Madagascar, pour le compte de la nouvelle Compagnie des Indes Orientales, par Souchu de Rennefort, secrétaire du Conseil souverain de la France Orientale⁽⁶⁾.

LA CASE ET LE CONSEIL SOUVERAIN DE LA FRANCE ORIENTALE

(1665-1667).

Le grand changement survenu en France dans la direction des affaires de la colonie n'apporta guère, à Madagascar même, de modification sensible à l'état antérieur. M. de Champmargou, entré au service de la Compagnie des Indes Orientales et demeuré à Fort-Dauphin⁽⁷⁾ en qualité de « commandant les

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 130-131. Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 69.

⁽²⁾ « Ne voyant La Case auprès de luy qu'avec jalousie » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 69).

⁽³⁾ Expression de Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 128.

⁽⁴⁾ Souchu de Rennefort, *Relation* . . . , p. 131, et *Histoire des Indes orientales*, p. 69. — Cf. les *Mémoires* de François Martin : « A l'arrivée du navire le *Saint-Paul* au fort Dauphin, tout estoit disposé à un party que le sieur

de Champmargou avoit résolu d'envoyer dans les terres pour en amener du bétail » (Arch. nat., T 1169, fol. 16).

⁽⁵⁾ Le 10 juillet 1665 (*Relation* . . . , p. 57, et *Histoire des Indes orientales*, p. 39).

⁽⁶⁾ *Relation* . . . , p. 65-69, et *Histoire des Indes Orientales*, p. 43-44).

⁽⁷⁾ On trouvera tous les renseignements relatifs à l'entente qui s'établit à ce sujet entre M. de Champmargou et Souchu de Rennefort dans les deux ouvrages de ce dernier : *Relation*

armes de l'Isle »⁽¹⁾, exerçait en réalité une influence prépondérante, celui qui était investi de l'autorité, M. de Beausse, frère utérin d'Étienne de Flacourt, s'étant trouvé, presque dès les premiers jours qui suivirent son arrivée, beaucoup trop malade pour pouvoir se rendre par lui-même un compte exact de ce qu'il convenait de faire⁽²⁾. La Case, « qui eust été facile à mettre au service de la Compagnie », se trouva par suite négligé et systématiquement tenu à l'écart comme par le passé⁽³⁾.

Il ne laissa pas toutefois de se montrer tel qu'il avait toujours été jusqu'alors, et engagea sa femme Andrian Nong⁽⁴⁾ à se rendre au fort, et à « faire sa cour et rendre ses hommages ». Celle-ci, se conformant aux conseils de son mari, « se fit, raconte un témoin oculaire⁽⁵⁾, apporter dans un tacon, qui est une manière de civière que deux hommes soutiennent sur leurs épaules, accompagnée de douze femmes qu'on portoit de mesme, de cinquante autres femmes et de quatre cens hommes à pied. Elle s'arresta à cinq cens pas du Fort Dauphin, où, s'étant fait descendre, elle marcha, précédée de vi[n]gt gardes armez de saguayes et de boucliers, à la teste desquels estoit le sieur de la Case, et suivie de ces douze femmes et de cinquante autres, le reste de sa suite ayant campé sur le lieu où elle s'estoit arrestée... Elle estoit, ajoute le même auteur⁽⁶⁾, vestuë d'un petit corset sans manches, qu'on appelle un acange; un tapis de soye, de cotton et d'herbes la couvroit jusques aux genoux. Elle portoit des tours de grains de corail, d'or, et de petites coquilles fort

du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar, p. 59-69, et *Histoire des Indes Orientales*, p. 40-44.

⁽¹⁾ Tel est le titre donné à deux reprises différentes à de Champmargou par Souchu de Rennefort dans son *Histoire des Indes Orientales*, p. 40 et 72. La *Relation*, qui lui donne aussi ce titre (p. 59), l'appelle encore (p. 134) « capitaine de toute la milice ». Ces deux expressions s'expliquent l'une l'autre. De Champmargou était en outre « second conseiller au Conseil souverain » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 40, cf. p. 72, et *Relation*, p. 134).

⁽²⁾ *Relation*... , p. 133-145 et 148-149. Cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 71-75.

⁽³⁾ *Relation*... , p. 152. Cf. *Histoire des Indes*

Orientales, p. 79 : « La Case, qui ne tenoit par aucun endroit à la Compagnie ».

⁽⁴⁾ Les termes employés par Souchu de Rennefort dans sa *Relation* (p. 146) ne laissent aucun doute à cet égard : « Dian Nong... , instruite par son ami... , fut... saluer le Président. »

⁽⁵⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 76. Nous reproduisons intégralement cette page curieuse en ajoutant en note certaines phrases de la *Relation*, qui, bien que moins détaillée, fournit quelques précieux renseignements complémentaires.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 77. — Sur le costume des femmes Antanosy, cf. Carpeau du Saussay, *Voyage de Madagascar*... , p. 248-249.

rares . . . Sa coëffure estoit de petites tresses de ses cheveux, qui tomboient jusques à la moitié de son corset par les côtez, et qui, sur le derrière, estoient tournez en rond. L'ajustement de ses Dames⁽¹⁾ estoit sur le mesme modelle, et le prix ou la rareté des grains qui faisoient leurs ornemens marquoient la différence de leurs qualitez; toutes avoient les oreilles percées à passer un petit œuf, et le trou remply d'un bois rond enrichy de plaques d'or. »

C'est dans ce pompeux appareil que la « Souveraine d'Amboulle . . . fut faire ses complimens au Président [de Beausse], La Caze luy servant d'interprete⁽²⁾; et après luy avoir témoigné combien elle s'estimoit obligée aux François, elle demanda la continuation de leur amitié⁽³⁾. Les douze femmes présentèrent douze petites corbeilles de jong remplies de fleurs d'orange, de jasmin et de grenades, avec six meniles d'or, d'argent, et une pierre précieuse sur chaque corbeille. Dian Nong fit passer les cinquante autres femmes avec chacune un panier plein des meilleurs fruits du pays, et de racines qui sont d'aussi bon goût que les marons de Lion, et laissa vingt bœufs à la porte⁽⁴⁾. Ce présent fut fait de fort bonne grace, mais reconnu avec si peu de libéralité que la Princesse, qui sçavoit bien que les grains de verre qu'on luy donna ne coûtoient guère, retourna chez elle peu satisfaite⁽⁵⁾. Cette dame fière et généreuse n'a jamais crû depuis que des gens si avarés envers des Princes dont l'amitié leur estoit nécessaire, pussent faire quelque chose de considérable⁽⁶⁾. »

⁽¹⁾ Dont les douze premières étaient, à en croire la *Relation* (p. 146), « des plus belles de sa Province ».

⁽²⁾ Cf. la *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales*, p. 146 : « Dian Nong, maistresse de La Caze, . . . qui luy servit de truchement ».

⁽³⁾ « Elle l'assura qu'elle n'avoit point de sujets qui ne fussent les siens, et le pria de la recevoir pour amie des François. » (*Relation* . . . , p. 146-147.)

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 146 : « Luy ayant donné vingt bœufs qui étoient demeurés devant la porte, cinquante paniers de racines que portoient cinquante Nègres, des menilles d'or et des

pierres jaunes et rouges, topases et amétistes, qu'elle prit d'une de ses dames ».

⁽⁵⁾ *Relation* . . . , p. 147 : « Le Président la remercia, et luy promit protection contre tous ses ennemis; mais n'ayant pas été assés libéral au gré de la Princesse, à qui La Caze avoit appris que les grains de verre ne nous coûtoient guère, elle retourna chés elle peu satisfaite de cette reconnoissance, et la plus fière et la plus résoluë de toutes les femmes. » De son côté, La Caze « se crut offensé du présent de babilles que le Président fit à sa maitresse » (*ibid.*, p. 152).

⁽⁶⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 76-77.

Une telle maladresse n'était pas pour rapprocher La Case des nouveaux arrivés. M. de Champmargou, qui ne pouvait pas se consoler de ne plus être le chef suprême de la colonie, mais à qui l'état précaire du président de Beausse faisait espérer de le redevenir promptement⁽¹⁾, n'était peut-être pas sans y avoir contribué; c'est du moins ce qu'autorisent à penser différents passages de Souchu de Rennefort. « Voyant, a écrit ce fin observateur dans sa *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*⁽²⁾, que le Président déclinait sensiblement, il empeschoit les anciens François dans l'Isle de s'engager [au service de la Compagnie, et] attiroit des nouveaux venus par promesses et par presens. » Toutefois, comme la conduite qu'il tenait à l'égard de « ces esprits remuans, mais peu fins⁽³⁾ », ne lui semblait pas devoir réussir pendant longtemps auprès de La Case, et qu'il craignait de trouver en lui, au moment opportun, quelque opposition à ses desseins ambitieux, il résolut de l'éloigner de Fort-Dauphin⁽⁴⁾. Rien n'était plus facile, puisque La Case n'était pas entré au service de la Compagnie et reconnaissait toujours pour chef le duc de Mazarin, héritier du maréchal de la Meilleraye⁽⁵⁾; au nom de ce dernier, bien qu'il eût cédé tous ses droits sur Madagascar à la Compagnie des Indes Orientales⁽⁶⁾, de Champmargou enjoignit à La Case⁽⁷⁾ d'entreprendre une nouvelle expédition dans les régions septentrionales de l'île. Une fois assuré de son concours, ainsi que de l'assentiment de M. de Beausse⁽⁸⁾, il annonça la constitution d'« un party sur l'ancien pied, sous la conduite du sieur de La Case. Il sceut si bien faire, que personne ne s'opposa à l'exécution

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 72, 79 et 391; *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*, p. 134 et suiv.

⁽²⁾ P. 149-150; cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 79.

⁽³⁾ *Relation*..., p. 149.

⁽⁴⁾ C'est ce que dit formellement Souchu de Rennefort (*Histoire des Indes Orientales*, p. 79): « La Case, qu'il estoit aussi bien aise d'éloigner ».

⁽⁵⁾ Souchu de Rennefort l'indique nettement dans ses deux ouvrages: « La Case, qui eust été facile à mettre au service de la Compagnie, mais qui fut négligé et qui se crut offensé

du présent de babioles que le Président fit à sa Mattresse », dit la *Relation*... (p. 152); « La Case, qui ne tenoit par aucun endroit à la Compagnie », porte l'*Histoire des Indes Orientales* (p. 79).

⁽⁶⁾ La Case fut en effet « envoyé à la guerre pour Monsieur le Duc de Mazarin » (*Relation*..., p. 149).

⁽⁷⁾ « La Case, ayant receu l'ordre du capitaine, précédemment gouverneur, qui se prétendoit encore souverain pour ce party... » (*Relation*..., p. 231).

⁽⁸⁾ Souchu de Rennefort, *Relation*..., p. 149.

de son entreprise, et que trente des plus vaillans, tentez du gain, prirent cette occasion avec joye⁽¹⁾. »

Les Français une fois réunis au fort d'Imoro, distant de trois lieues du Fort-Dauphin, La Case, qui les avait rejoints avec sa garde de 300 noirs, se mit à leur tête et se dirigea par le col de Vattermalesme vers la vallée d'Ambolo, où « quinze cens Nègres des pais bas de l'Isle », attirés par l'appât du butin, et 1200 sujets d'Andrian Nong vinrent se placer sous ses ordres⁽²⁾. Après s'être séparé de sa femme, qui ne l'accompagna pas dans cette longue expédition⁽³⁾, La Case gagna la grande plaine d'Itaforo, située à l'entrée du pays de Matitana, où il avait donné rendez-vous aux deux chefs de la contrée, Andrian dRamahay et Andrian dRamanirakarivo, dont la fidélité à l'égard des Français ne s'était jamais démentie, même dans les circonstances les plus difficiles⁽⁴⁾.

L'arrivée de ces grands, dont chacun amenait à La Case, outre des présents proportionnés à sa puissance, un renfort de 300 guerriers, donna lieu à une de ces fantasias dont sont encore assez souvent témoins, chez les tribus sauvages de l'Afrique, les explorateurs contemporains. Andrian Pousse ayant « ordonné aux deux chefs de faire faire l'exercice à leurs soldats, avec des hurlements étranges ces colosses, — car ils sont tous plus hauts que nous de la longueur de la tête, — commencèrent à bondir élevés de trois pieds au-dessus de terre; puis, se ramassans, se cachèrent sous leurs boucliers, qui sont de bois couverts de cuir de bœuf, et se relevèrent en tremblant leurs sagayes en leurs mains, et crians : *Tane, tane*, qui est autant que *Tuē, tuē*⁽⁵⁾. Cet exercice répété par ces deux partis pareils et opposés les mit en jalousie l'un de l'autre; et aux grimasses qu'ils s'entre firent, s'étans donnés à connoître leur dessein, ils s'avancèrent pour se rencontrer, et, de l'image de la guerre, venir à des

⁽¹⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 79 et 391. — Martin parle de « 40 François » (Arch. nat., T. 1169, fol. 17), mais son témoignage est loin d'avoir sur ce point une valeur égale à celui de Souchu de Rennefort.

⁽²⁾ Pour ce récit de l'expédition dirigée par La Case, nous suivons les renseignements que Souchu de Rennefort a donnés, soit dans sa *Relation...*, p. 231-244, soit dans l'*Histoire des Indes Orientales*, p. 106-112.

⁽³⁾ Nous avons déjà dit qu'Andrian Nong a suivi « fort souvent » La Case à la guerre; elle lui sauva même la vie dans une bataille, « où elle fut blessée, combattant vaillamment » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 129).

⁽⁴⁾ Voir la *Relation* de Souchu de Rennefort, p. 127.

⁽⁵⁾ Pour Carpeau du Saussay (*Voyage de Madagascar*, p. 269), « tanne, tanne [est] comme qui diroit : tien bon ».

effets sanglans. La Case eut affaire de toute son autorité et de menaces pour retenir les sagayes qui branloient déjà pour partir. »

Presque aussitôt après, La Case, dont les forces s'étaient encore accrues d'un dernier contingent Ambolo, divisa en deux corps les 5,600 indigènes à la tête desquels il se trouvait alors, et leva le camp. Lui-même, avec 20 Français, avec ses gardes accoutumés et avec 1,500 noirs commandés par Andrian dRamahay, longea la mer, tandis que 10 autres Européens et les 3,800 Malgaches placés sous les ordres d'Andrian dRamanirakarivo, devaient, en se nourrissant sur le pays, en enlevant tout ce qu'ils trouveraient de bonne prise, suivre une route parallèle à une distance de 5 lieues dans l'intérieur des terres. C'était le début de la razzia devant laquelle, terrifiés, s'empressèrent de fuir, sans tenter la moindre résistance, les habitants de la contrée. Ne parvenant par conséquent à faire aucun butin, les indigènes commandés par Andrian dRamanirakarivo se vengèrent en incendiant les villages abandonnés par lesquels ils passaient; aussi, lorsque La Case, « que le passage des rivières, plus larges à leurs chutes dans la mer qu'en leur lit sur l'Isle, avoit retardé plus que ceux qui les traversoient ailleurs », arriva dans la plaine de Manambamba, trouva-t-il tout le pays en feu. Il avoit dû de son côté, depuis son départ d'Itaforo, se borner à vivre sur la contrée sans réaliser le moindre butin, ce dont il étoit très irrité; les malheureux habitants de Manampy ne tardèrent pas à s'en apercevoir à leurs dépens. Sans prendre un instant de repos, en effet, La Case, aussitôt la concentration de ses troupes effectuée, pénétra sur les terres d'Andrian dRavarassa, « ennemi des François », et, sans doute sous l'influence de l'entourage barbare au milieu duquel il se trouvait, mais probablement aussi par suite d'impérieuses nécessités stratégiques, livra aux flammes « la grande ville de Manampy » avant de pénétrer dans la plaine qui porte ce même nom.

C'est là qu'il établit son camp, tandis qu'une partie de ses troupes, se répandant de tous les côtés, se mettait à butiner dans le pays, sans se douter qu'Andrian dRavarassa se tenait avec une armée nombreuse dans les montagnes avoisinantes, tout prêt à écraser les maraudeurs qui s'aventureraient de son côté. « Huit François écartés courans où ils espéroient trouver bon pillage alloient, raconte Souchu de Rennefort, éprouver funeste la rencontre » de ce chef, si La Case n'eût été averti par ses espions du péril au-devant duquel

marchaient ses compatriotes, et ne se fût immédiatement porté à leur secours. « Ravaras ne put tenir ses gens en ordre à la troisième décharge des armes à feu. Ils prirent la fuite dans une confusion étrange, et si vite qu'à peine Ramahaye, qui estoit à la teste du grand corps des Nègres de l'armée, put arrêter mille des ennemis, dont il fit tuer la moitié, et garda les autres prisonniers. » Ce succès suffit à La Case; il ne se laissa pas entraîner à la poursuite des vaincus, toujours difficile et périlleuse dans les montagnes, mais regagna son camp en ayant soin de faire, comme il en avait l'usage, reconnaître sa route par une petite troupe de cinquante éclaireurs, choisis parmi les plus braves de ses auxiliaires, et commandés par le vaillant et habile Andrian dRamanirakarivo. Il ne tarda pas d'ailleurs à quitter son camp de nouveau pour diriger, sur les indications qui lui furent fournies, une fructueuse razzia dans les montagnes; « quinze mille bêtes et trois mille esclaves qu'il avoit trouvé[s] dans les précipices » furent le résultat de cette expédition.

Tandis que La Case agissait ainsi en personne dans une direction qu'il est impossible de déterminer exactement ⁽¹⁾, un certain nombre de ses compagnons, franchissant le Mangourou, pénétraient dans le pays des Lavalesses, pour y remplir une mission spéciale et particulièrement délicate. Une fille de Jacques Prony et d'Andrian dRamarivelle, — celle sans doute que Prony mourant avait recommandé à M. Bourdaise ⁽²⁾, — avait, à une date indéterminée, et à la suite de circonstances que nous ignorons, quitté Fort-Dauphin pour se retirer chez les Lavalesses, « qui sont, raconte Souchu de Rennefort, les Blancs, ou plutôt [les] Bazanés de l'Isle ». Les colons de l'habitation française avaient vivement regretté le départ de cette enfant, qu'avait baptisée M. Nacquart ⁽³⁾, et « qui paroissoit devoir devenir belle et bien-faite »; et c'est pour la leur ramener que La Case, « informé qu'asseurément elle vivoit en cette Province », envoya un parti chez les Lavalesses.

⁽¹⁾ À moins qu'on ne tire parti de ce trop bref renseignement fourni par François Martin : « Ils avoient avancé plus de 150 lieues dans les terres dans la contrée nommée la Valf au Sud-Ouest de Ghalemboulle » (*Mémoires*, Arch. nat., T 1169, fol. 21).

⁽²⁾ Lettre de M. Bourdaise à saint Vincent de Paul, en date du 10 février 1656 (*Mémoires*

de la Congrégation de la Mission, t. IX, p. 229-230).

⁽³⁾ « J'ay esté baptiser la fille du précédent Commandeur », avait écrit M. Nacquart à saint Vincent de Paul dès le 5 février 1650 (éd. Chavannon, p. 34). Cf. la lettre de M. Bourdaise citée plus haut dans les *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 223.

La fille de Prony, qui avait alors près de dix-huit ans ⁽¹⁾, y était devenue une des femmes du chef du pays; celui-ci, n'écoulant que « la passion qu'il avoit pour sa belle demy-Françoise », répondit par un refus à la demande du commandant du parti, « et se retira dans des lieux où il estoit impossible de le forcer ». Désespérant alors d'arriver à leurs fins, les compagnons de La Case prirent prétexte de ce refus pour satisfaire leurs instincts de dévastation et de pillage; ils ravagèrent le pays des Lavalesses, puis regagnèrent la plaine de Manampy avec 1,500 têtes de bétail et 800 esclaves, tandis que le chef de la contrée, épouvanté de la razzia qui venait d'avoir lieu, et appréhendant un retour offensif des Français, se décidait à donner satisfaction au désir de La Case. Dans le dessein de s'entendre directement avec lui, « il s'embarqua dans un (*sic*) pirogue avec quatre de ses principaux conseillers; mais voguant pour traverser la rivière de Manghourou, sur le bord de laquelle quelques François chassoient, un d'eux fut assez imprudent pour tirer sur le pirogue, et blessa un des quatre qui étoient avec le Grand. Il retourna fort épouvanté à l'autre rive, et ce coup fit perdre l'occasion de recouvrer la fille du sieur Pronis. »

Sans attendre le retour d'une autre partie de ses forces, qu'il avait également envoyée en pays ennemi, mais « qui ne réussissoit pas si promptement que les deux autres », La Case quitta la plaine de Manampy, dont il avait vraisemblablement épuisé toutes les ressources, et regagna celle de Manambamba, où il passa en revue et ses troupes et ses prises (5,000 esclaves et 20,000 bœufs, tel était le butin de cette expédition dont les pertes étaient insignifiantes ⁽²⁾); puis, afin de ne pas laisser derrière lui la famine dans les districts qu'il lui fallait traverser pour revenir, il partagea la masse d'hommes qu'il commandait en trois corps qui, par des routes différentes, se rendirent simultanément dans la plaine d'Itaforo. C'est là que La Case distribua à ses auxiliaires leur part de butin, donnant « aux Nègres, aux Amboullois et Matatanois à proportion du tiers des prises, et aux Ampatriens du quart », leur laissant presque

⁽¹⁾ Elle venait de naître, en effet, au moment où Flacourt arriva à Fort-Dauphin, c'est-à-dire au début de décembre 1648 (Flacourt, *Histoire de la grande isle de Madagascar*, éd. de 1658, p. 246).

⁽²⁾ Il n'était mort que 20 noirs dans le cours

de la razzia; des 30 Européens, un seul était malade et avait dû demeurer à Matitana (Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 111). Martin ne parle, dans ses *Mémoires* (fol. 21), que d'un butin de « dix mille pièces de bestial ».

tous les esclaves capturés au cours de la razzia, mais réservant soigneusement les têtes de bétail pour l'alimentation de Fort-Dauphin, où il se rendit ensuite par les chemins les plus courts. À Manambarro, où il arriva en janvier 1666⁽¹⁾, il trouva, en même temps que sa fidèle Andrian Nong, le commandant de Champmargou, qui, redevenu pendant l'absence de La Case, par suite de la mort du président de Beausse, aussi puissant que jamais, avait résolu de s'approprier personnellement tous les bénéfices de la razzia. Oubliant que l'expédition avait été entreprise avec l'assentiment formel de M. de Beausse⁽²⁾, et insistant uniquement sur le fait que le parti « n'estoit composé que d'anciens François qui n'estoient point engagez à la Compagnie . . . », il prétendit que le Conseil n'[y] avoit rien », et répartit le butin comme si le duc de Mazarin n'avait pas fait abandon de tous ses droits à la Compagnie des Indes Orientales. La Case, outre « les présents qui luy avoient été faits pendant le voyage » en qualité de commandant de l'expédition, — présents qu'il gardait de droit⁽³⁾, — reçut pour sa part une centaine de têtes de bétail. Ce fut là tout le bénéfice qu'il tira de cette razzia.

Tout le bénéfice matériel du moins; car, au point de vue moral, La Case en tira au contraire une satisfaction extrêmement vive, et telle que jamais il n'en avait obtenu précédemment. Seuls de tous ses auxiliaires, Andrian dRamahay et Andrian dRamanirakarivo l'avaient, avec leurs soldats, accompagné jusque dans le pays d'Anosy; ils vinrent avec lui jusqu'à Fort-Dauphin même, où ils « nous donnèrent (raconte Souchu de Rennefort), dans une petite plaine que regarde la principale porte, un divertissement pareil à celui que La Case avoit eu dans la plaine d'Itafoure, sans mine néanmoins de se vouloir combattre »⁽⁴⁾. Lorsque, quelques jours plus tard, ils s'en retournèrent dans

⁽¹⁾ On apprit en effet à Fort-Dauphin, le 1^{er} février 1666 (Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 98; *Relation* . . . , p. 213), l'arrivée de La Case dans cette plaine, « distante (dit Dubois) de six à sept lieues du Fort Dauphin » (*Les voyages faits par le sieur D. B.* . . . , p. 77).

⁽²⁾ Il est vrai que, à en croire François Martin dans ses *Mémoires* (Arch. nat., T 1169, fol. 17), Monsieur de Beausse avait consenti

« que le party seroit fait au nom et pour l'intérêt de Monsieur le Duc Mazarin ». Cf. (*ibid.*) les réflexions de Martin à ce propos.

⁽³⁾ « Par privilège du Commandant », écrit Souchu de Rennefort (*Relation* . . . , p. 242). On trouvera l'indication de quelques-uns de ces présents aux pages 233 de la *Relation* et 107 de l'*Histoire des Indes Orientales*.

⁽⁴⁾ *Relation* . . . , p. 244.

leur pays, ils témoignèrent à La Case, « comme avoient fait tous les autres qui s'étoient employés dans la course, et qui ne connoissoient point d'autre maître que luy », de la manière la plus expressive leur gratitude, lui prodiguèrent des « marques d'une vénération extraordinaire », et manifestèrent ainsi d'une façon indubitable aux yeux de tous « l'importance... d'un personnage à qui les inclinations des Nègres étoient si bien acquises⁽¹⁾ ». Frappés alors du prestige et de l'autorité de La Case auprès des indigènes, les membres du Conseil souverain de Madagascar comprirent la nécessité de traiter avec égard et considération un personnage si influent; on débuta par lui envoyer une commission de lieutenant; puis, deux jours plus tard, pour le remercier de la manière brillante dont il avait dirigé l'expédition qu'il avait eu mission de commander, on lui fit présent d'une épée d'honneur⁽²⁾.

Jamais La Case ne s'était vu traiter de la sorte ! Lui « qui n'avoit jamais bien su s'il luy étoit avantageux de vaincre, et qui pendant prest (*sic*) de neuf années s'étoit senty mal traité pour sa valeur »⁽³⁾, fut ravi de ces marques d'estime et en conçut une vive reconnaissance à l'égard de ceux auxquels il en était redevable. Aussitôt, « plein de ressentiment et de zèle pour la gloire de son Prince, il proposa au Conseil de faire le tour de l'Isle, et assura de l'assujettir toute entière avec l'aide de deux cens François, et les Nègres qu'il offroit de mettre sur pied⁽⁴⁾ ». À l'appui de ce projet, il adressa aux membres du Conseil un rapport dont le texte, s'il avait été conservé, présenterait l'intérêt historique et ethnographique le plus puissant : pour y prouver le bien-fondé de ses idées, en effet, La Case y avait tracé, à l'aide des renseignements qu'il avait recueillis, un tableau d'ensemble « des différentes manières de combattre et des armes de tous les habitans de l'Isle, aussi-bien de ceux contre qui les François n'avoient point eu de guerre, qui sont au Septentrion et combattent avec des flèches, que des autres qui n'en ont pas l'usage et ne se servent que de simples saguayes »⁽⁵⁾.

Des personnages qui composaient le Conseil souverain de Madagascar,

⁽¹⁾ *Retation*..., p. 244-245.

⁽²⁾ *Relation*..., p. 245.

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*..., p. 245; *Histoire des Indes Orientales*, p. 114.

⁽⁴⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 114.

⁽⁵⁾ *Id.*, p. 114. Cf. *Relation*..., p. 245-246.

beaucoup plus préoccupés de leur bénéfice personnel que des affaires de la Compagnie des Indes Orientales, un projet d'une telle envergure et d'une telle hardiesse ne reçut qu'incrédulité et dédain. Souchu de Rennefort, qui est mieux que personne en état de fournir des renseignements précis sur cette partie de la vie de son héros, l'a écrit sans le moindre ambage : La Case « rencontra des gens qui s'entredemandoient si cela pouvoit être possible, et qui s'étonnoient d'un dessein dont leur imagination exercée et assujettie à des objets rampans ne pouvoit atteindre la conduite »⁽¹⁾; il « n'eut point d'autres réponses que de ces fades railleries dont on voit tous les jours que les plus foibles et les plus ignorans, lorsqu'ils sont en autorité, traitent les pensées et les vœux de ceux qui sont beaucoup au-dessus d'eux par leur génie »⁽²⁾.

La Case, absolument sûr de l'exactitude de ses informations et de la possibilité dans laquelle il se trouvait de réaliser son dessein, ne se laissa pas rebuter par l'accueil que lui avait fait le Conseil souverain. À ce moment-là même précisément, un des navires envoyés précédemment à Madagascar par la Compagnie, la *Vierge-de-Bon-Port*, se préparait à reprendre la route de France, et à son bord devait s'embarquer un ami intime du nouveau lieutenant, un de ceux qu'il avait naguère couverts de sa protection, Souchu de Rennefort⁽³⁾; c'est lui que La Case chargea de soumettre ses vues au gouvernement et au Conseil des directeurs. « Il me pria, raconte cet écrivain⁽⁴⁾, d'y assurer de sa part qu'en deux ans, avec l'aide de deux cens François et ce qu'il y apporteroit de ses intelligences, il conquerrait toute l'Isle, et ne demandoit pour récompense que de n'estre point recherché pour rendre compte de ce qui luy seroit donné. Pour me faire voir en partie ce qu'il espéroit y profiter, il me fit présent de pierreries avec lesquelles je me crus incontinent riche; et le voyant assés mal ajusté pour un Héros, je luy envoyay mes meilleurs habits et mes dentelles qui, s'ils n'étoient [pas] dignes de luy, étoient du moins les plus passables de notre flotte pour un homme de son mestier. »

⁽¹⁾ *Relation* . . . , p. 246; et *Histoire des Indes Orientales*, p. 114.

⁽²⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 114.

⁽³⁾ Souchu de Rennefort a déclaré lui-même qu'« il demeurait sans fonction exposé à l'ambition et à la politique des maîtres du gouvernement, si le capitaine Amiral et le sieur de La

Case estans de ses amis, il n'eût esté dangereux d'entreprendre de luy faire violence » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 75).

⁽⁴⁾ *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*, p. 246-247; cf. *Histoire des Indes Orientales*, p. 114-115.

Durant l'année qui s'écoula entre le départ de la *Vierge-de-Bon-Port* et l'arrivée du marquis de Montdevergue à Fort-Dauphin (20 février 1666-15 mars 1667), il est assez difficile de dire ce que devint La Case. Rien, en effet, dans les différents documents relatifs à l'histoire de Madagascar à cette époque, ne venant jeter le moindre jour sur ce point, il n'est possible de faire que des conjectures. Du silence même des textes il semble permis de conclure avec quelque raison que La Case ne dirigea, pendant ces treize mois, aucune expédition importante dans l'intérieur; il dut, selon toute apparence, demeurer à Fort-Dauphin, où le retenait son service de lieutenant, et y assister, impuissant et navré, au spectacle lamentable des querelles incessantes surgies au sein du Conseil souverain, de la décadence lente, mais continue de l'établissement français, et aussi de la destruction inintelligente et inconsciente d'une partie de son œuvre elle-même.

Quelques semaines après son arrivée à Madagascar, dès le mois d'août de l'année 1665, le président Pierre de Beausse, s'inspirant probablement d'idées énoncées naguère par son frère utérin Étienne de Flacourt⁽¹⁾, avait envoyé une petite troupe de colons, commandée par le sergent Des Roquettes, fonder un comptoir dans la province de Matitana. Ces huit Français, une fois arrivés dans le pays, s'établirent sur les terres d'Andrian dRamanirakarivo⁽²⁾, à qui ils furent, au moment où ce chef indigène accompagna La Case à Fort-Dauphin, « particulièrement recommandez⁽³⁾ », et qui, aussi bien qu'Andrian dRamahay, regagna son district dans les dispositions les plus amicales à l'égard des nouveaux venus.

Malheureusement Des Roquettes, à l'instar des membres du Conseil souverain, se préoccupait avant tout de son intérêt personnel. « Ne croyant pas pouvoir si bien faire ses affaires en paix qu'en guerre », il travailla de tout son pouvoir à semer la discorde entre les deux chefs, chose peu difficile, par suite

⁽¹⁾ « La province de Matatane a besoin d'une très forte colonie », écrivait Flacourt en 1658 dans le factum qui accompagne l'édition de 1658 de l'*Histoire de la grande isle de Madagascar* (p. 35 de ce factum).

⁽²⁾ « Huit François avoient été envoyés en sa Province [d'Andrian dRamanirakarivo] dans le pyrogue que nous avions veu aborder au mois

d'août de l'année 1665; nous savions qu'ils y étoient bien arrivés, et avoient habitation commode à vingt deux degrés de latitude. » (*Relation...*, p. 244.) Voir aussi l'*Histoire des Indes Orientales*, p. 113.

⁽³⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 113; cf. *Relation...*, p. 244.

des prétentions concurrentes d'Andrian dRamahay et d'Andrian dRamanirakavivo sur quelques territoires situés entre leurs deux districts⁽¹⁾. En témoignant au chef sur le territoire duquel il s'était établi une très grande confiance, en affectant de ne recourir exclusivement qu'à ses conseils, Des Roquettes ne tarda pas à exciter la jalousie d'Andrian dRamahay; ce chef, plus puissant et plus riche, mais moins intelligent que son rival, se crut bientôt dédaigné des Français, et pour se venger de celui qu'il pensait l'avoir complètement supplanté dans leur affection, se livra à quelques actes d'hostilité contre lui. C'est là ce que désirait Des Roquettes; « le sergent, sans donner d'avis au Fort Dauphin, et glorieux de pouvoir décider seul de la fortune de deux souverains de Madagascar, agit pour Ramahirac contre Ramahaye, brûla ses magasins de ris, de fèves et de vin de miel, détruisit ses plantages, et rendit ce pays inutile à la traite⁽²⁾. »

Tel fut le résultat des vues personnelles et des intrigues de Des Roquettes; quelle différence entre sa conduite et celle de La Case, qui avait toujours apporté tous ses soins à tenir une balance égale entre les deux chefs⁽³⁾, et à cultiver semblablement leur amitié! Le mari d'Andrian Nong fut sans doute averti par ses émissaires, — et peut-être aussi par des envoyés d'Andrian dRamahay, — de ce qui se passait dans le Matitana; mit-il le Conseil souverain au courant de la situation? On l'ignore. S'il le fit, on ne tint certainement aucun compte de ses avis, en sorte que, de l'œuvre si utile et si politique de La Case dans cette partie de Madagascar, rien ne subsistait plus au moment où entrèrent successivement dans l'anse d'Itapera les différents vaisseaux de la flotte la plus considérable qui eût fait jusqu'alors flotter le pavillon fleurdelisé dans les parties occidentales de l'Océan Indien.

⁽¹⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 227.

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 227. — Cf. *ibid.*, p. 394 : « Un [sergent], de gayeté de cœur, et pour se rendre fameux, ruina les plantages du plus puissant allié des Français. »

⁽³⁾ Sur la manière dont La Case se comportait à ce sujet, voir la *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar...*, p. 237, et l'*Histoire des Indes Orientales*, p. 226-227.

LA CASE ET LE MARQUIS DE MONTDEVERGUE

(1667-1670).

Si La Case avait pu un moment espérer, à la vue de la puissante escadre commandée par le marquis de Montdevergue, que la Compagnie des Indes Orientales avait approuvé les projets dont il avait naguère prié Souchu de Rennefort de lui transmettre le plan, il ne tarda pas à être détrompé. C'est le 14 mars 1666, alors que la *Vierge-de-Bon-Port* se trouvait encore beaucoup plus près des côtes de l'île Dauphine que de celles de la France⁽¹⁾, que cette flotte avait quitté le port de La Rochelle⁽²⁾; par suite de circonstances dont le récit ne touche en rien à la biographie de La Case, elle n'aborda à Madagascar qu'un an plus tard, « dans un extrême besoin de vivres »⁽³⁾, à un moment où rien n'avait été préparé à Fort-Dauphin pour le logement ni pour la nourriture des nouveaux arrivants. L'habitation était, à en croire Souchu de Rennefort⁽⁴⁾, « en si mauvais estat, qu'à peine y avoit-il quelques huttes pour mettre les principaux à couvert. Il ne paroissoit que deux petits bastions de cailloux, ruinez du côté de la mer, et quelques pieux qui ne marquoient aucune régularité, avec neuf pièces de canon de fer sans afust et sans aucune élévation. » Quant aux magasins, ils étaient complètement vides, « sans aucune[s] commoditez », et il ne se trouvait pas, aux environs, un seul bœuf qui appartint à la Compagnie⁽⁵⁾. Seuls, les particuliers possédaient alors quelques vivres; mais, avec un égoïsme dont leurs chefs leur avaient depuis longtemps donné l'exemple, ils ne s'appliquèrent qu'à profiter des circonstances, et « mirent leur ris et leur bœuf à cinq sols la livre, et le vin de miel à quatre

⁽¹⁾ C'est en effet le 20 février 1666 que la *Vierge-de-Bon-Port*, sur laquelle Souchu de Rennefort avait pris passage, quitta Fort-Dauphin (*Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*... p. 269; *Histoire des Indes Orientales*, p. 136).

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 190. — Pour l'histoire du voyage de cette flotte, voir ce même ouvrage,

p. 190-220, et le travail, rédigé à l'aide de documents inédits, de MM. G. Saint-Yves et J. Fournier, *Le voyage de François de Lopès, marquis de Montdevergues, de la Rochelle à Madagascar, 1666-1667* (*Bull. de géog. hist. et descr.*, 1898, n° 1, p. 114-137).

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 222.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 220.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 231.

francs le pot ⁽¹⁾ ». Caron n'exagérait donc nullement quand il écrivait à Colbert, un peu plus tard, « avoir trouvé ce pays icy dans un estat si misérable qu'il ne se peut pas exprimer, y ayant faute de toutes choses, et mesme de bon conseil et de bon gouvernement, la guerre dans tous les pays, aussy bien que la disette ⁽²⁾ ».

Les directeurs de Faye et Caron, que la Compagnie avait envoyés dans l'Océan Indien pour agir au mieux de ses intérêts, s'efforcèrent immédiatement de porter remède à cette lamentable situation; mais leurs efforts et ceux du Conseil de subsistance qu'ils établirent aussitôt ⁽³⁾ demeurèrent absolument infructueux, comme en fait foi une lettre du 14 octobre 1667, dont les archives du Ministère des Colonies conservent le résumé ⁽⁴⁾. Les deux directeurs généraux de la Compagnie des Indes Orientales y avouent à Colbert « qu'à leur arrivée dans l'Île, ils ont été dans de continuelles appréhensions de n'avoir pas des vivres pour nou[r]rir leur[s] gens, *n'en ayant pû avoir d'assuré[s] pour huit jours*, quelque économie qu'ils ayent pratiqué. . . ; que le peu de bestiaux qu'il y a dans cette province [d'Anosy] (s'enten[d] de bœufs et [de] vaches, puisqu'il n'y en a pas d'autres) les menaçoient de voir bientôt la fin des petits secours qu'ils ont eu[s], sans espérance d'en avoir à l'avenir ». C'était donc la famine, et à très bref délai, si l'on ne prenait les mesures énergiques nécessaires pour remédier à ce péril.

À deux reprises différentes déjà, La Case avait naguère, dans de semblables conjonctures, sauvé la colonie française de Fort-Dauphin; c'est à lui que, cette fois encore, on ne tarda pas à avoir recours. L'Anosy, naguère si riche en têtes de gros bétail, n'en possédait plus ⁽⁵⁾; dès le début du mois de juillet de

⁽¹⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 222. — À comparer avec ces prix ceux que fournit le directeur de Faye dans sa lettre du 23 février 1668 (Archives du Ministère des Colonies, C 5, Madagascar, carton 1).

⁽²⁾ Lettre du 15 octobre 1667 (Archives du Ministère des Colonies, C 5, Madagascar, carton 1). — On fera bien de rapprocher de ce texte les renseignements fournis sur la période immédiatement antérieure par M. Bourrot, dans une lettre du 4 février 1667 à M. Alméras; c'est durant cette période que La

Case donna au séminaire « 18 paniers de riz pesant 15 livres et valant 4 francs » (*Mémoires de la Cong. de la Mission*, t. IX, p. 536).

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 226 et 230.

⁽⁴⁾ « Extrait des lettres de MM. de Faye et Caron, directeurs généraux de l'ancienne Comp^{te} des Indes, dattées du fort Dauphin le 14 octobre 1667 » (Archives du Ministère des Colonies, C 5, Madagascar, carton 1).

⁽⁵⁾ Voir la lettre commune des directeurs de Faye et Caron, en date du 14 octobre 1667;

l'année 1667, les directeurs, acculés aux dernières mesures, se virent « contraints de consentir, quoyque avec beaucoup de répugnance, à envoyer à la guerre contre les ennemis des François pour en avoir »⁽¹⁾; ils confièrent à La Case cette importante mission, en lui donnant pour instruction de « traiter des bêtes pour la marchandise avec les naturels qui voudro[ie]nt vivre en paix avec les François, et qu'à l'égard de ceux qui ne voudroient ny paix ny traité, l'ordre du Conseil étoit de prendre sur eux autant de bêtes que l'on pou[r]roit »⁽²⁾. Avec une cinquantaine de Français et un certain nombre de noirs de l'Anosy⁽³⁾, La Case partit de Fort-Dauphin dans le courant de juillet, en annonçant qu'il serait absent pendant près de six mois, et qu'il ne reviendrait pas, selon toute vraisemblance, avant le mois de janvier de l'année 1668⁽⁴⁾.

Que, sur le succès de ce parti, reposait tout l'espoir des chefs de Fort-Dauphin, c'est ce qu'il semble légitime de dire après avoir pris connaissance des débris encore subsistants de la correspondance officielle du marquis de Montdevergue et des directeurs de la Compagnie. « Pour les bestes, écrit Caron à Colbert, le 15 octobre 1667⁽⁵⁾, nous en sommes presque à la fin, et toute nostre espérance consiste au retour d'un parti que Monsieur le Vise-Roy (*sic*) a envoyé à cent ou six-vin[g]ts lieues loing d'icy pour tascher d'en avoir, ce pays icy ne pouvant en aucune façon du monde subsister sans cela, ny les habitations. . . » Que d'anxiété se devine d'autre part dans ce fragment d'un mémoire un peu postérieur de M. de Montdevergue⁽⁶⁾ : « Quoy que nous ayons

ils y expliquent que les pays du Sud de l'île « ont été autrefois fort riches en bétail, qu'il n'y avoit pas moins de cent mil bêtes dans cette étendue de pays, mais qu'à peine s'y en trouverent-ils 4,000 par les guerres qui se sont faites entre les Roys, ou que les François leur ont fait, ce qui cause la difficulté de subsister » (Arch. du Ministère des Colonies, C 5, carton 1).

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ *Ibid.* — Comment ces instructions sont dues à une intervention des prêtres de la Mission, Martin l'a raconté dans ses *Mémoires inédits* (Arch. nat., T 1169, fol. 35).

⁽³⁾ Les textes ne sont pas absolument d'accord sur l'importance du parti que commandait La Case; le document cité plus haut parle

de 60 Français et « 6 ou 7 mil Noirs » (Arch. du Ministère des Colonies), Montdevergue, dans un mémoire du 10 février 1668 (*ibid.*) et Martin (Arch. nat., T 1169, fol. 35) de 50 Français, Souchu de Rennefort de 40 Français seulement (*Histoire des Indes Orientales*, p. 231).

⁽⁴⁾ « Le sieur de La Caze est party pour cette expédition dès le mois de juillet 1667, d'où il ne seroit de retour que dans le mois de janvier suivant » (Lettre des directeurs de Faye et Caron, 14 octobre 1667. Arch. du Ministère des Colonies, C 5, carton 1).

⁽⁵⁾ Arch. du Ministère des Colonies, C 5, carton 1.

⁽⁶⁾ « Mémoire sur l'estat présent de l'isle

envoyé le sieur de La Casse en party avec cinquante François pour en recouvrer [des têtes de bétail], il arrive tant d'inconvénients, et par les mauvais temps, et par les pluies (comme il en a toujours fait depuis qu'il est party), et par l'éloignement et par les difficultés des lieux où il fault aller pour en trouver, et la peine encore plus grande de les ramener en dépit des naturels des dits païs (qui se mettent tous en armes), [que] nous n'en pouvons attendre qu'un petit nombre, ainssy qu'il nous a desja mandé, . . . et qui seront si meigres en arrivant que de quelque temps elles ne seront bonne[s] à rien. » On s'explique, en lisant ces fragments et d'autres encore des trop rares documents relatifs à Madagascar que les différents dépôts d'archives possèdent encore de cette période ⁽¹⁾, « qu'il ne se soit pas tenu de Conseil tant de fois pour toutes les autres parties du gouvernement que pour celle de sa subsistance » ⁽²⁾.

C'est beaucoup plus tard qu'il ne l'avait prévu lors de son départ que La Case regagna Fort-Dauphin; il n'y était pas encore rentré, en effet, — mais du moins était-il sur le chemin du retour, — le 21 février 1668, date à laquelle le directeur de Faye écrivit à la Compagnie des Indes Orientales une longue lettre, dans laquelle se trouvent, sur cette nouvelle expédition du mari d'Andrian Nong, des détails très intéressants et très précis ⁽³⁾. En complétant ces indications par celles que contiennent les précieux *Mémoires* de Souchu de Rennefort *pour servir à l'histoire des Indes Orientales* ⁽⁴⁾, auxquels il faut toujours revenir, voici ce qu'il est possible de savoir sur cette importante expédition.

Après avoir quitté Fort-Dauphin, La Case débuta par se rendre (en passant sans doute par l'Ambolo) au Matitana, et par y travailler à réparer le tort causé par le sergent Des Roquettes à l'influence française; il écouta les plaintes et les explications des deux adversaires, se déclara le protecteur d'Andrian dRamahay « pour regagner aux François son amitié et celle de quelques autres Grands ses amis, qui murmuroient de ce qu'après tant de ser-

Dauphine, ce 10^e février 1668 » (Arch. du Ministère des Colonies, C 5, carton 1).

⁽¹⁾ Voir les prix des vivres indiqués par de Faye dans sa lettre du 23 février 1668 (*ibid.*).

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 230.

⁽³⁾ Archives du Ministère des Colonies, C 5, carton 1.

⁽⁴⁾ *Histoire des Indes Orientales*, p. 231-232.

vices, ils l'avoient presque réduit au désespoir », et finit par réconcilier l'un avec l'autre les deux ennemis de la veille, et par les emmener avec lui ⁽¹⁾, comme il l'avait déjà fait près de deux ans auparavant. Puis, à la tête de forces considérables, — 6 ou 7,000 Noirs de l'Anosy, de l'Ambolo et du Matitana ⁽²⁾, — il se dirigea vers l'Ouest et gagna, — peut-être en remontant le cours du Mananara —, le rebord oriental du plateau central, d'où il s'éleva sur le plateau lui-même, contraignant partout sur son passage les chefs indigènes « à jurer obéissance », inspirant à ses adversaires une terreur telle qu'ils n'osaient pas entrer en lutte avec Andrian Pousse; c'est ainsi que, pour ne pas avoir affaire à lui, « le Grand des Lavalesses abandonna son pays, et se retira avec ce qu'il put emporter fort avant dans l'Isle, chez un autre Grand nommé Betsilio » ⁽³⁾.

Est-ce en poursuivant ce chef que La Case et les siens s'avancèrent « jusques au milieu de l'Isle vers le Nord, dans la province des Vohisangombes » ⁽⁴⁾? Aucun texte ne le dit. Souchu de Rennefort se borne en effet à mentionner le fait, sans l'accompagner du moindre commentaire ni du moindre détail sur l'itinéraire adopté par le parti à son retour; et le directeur de Faye, en ce qui concerne les débuts de l'expédition, n'est pas plus explicite ⁽⁵⁾. Il fournit par contre sur la seconde partie de la razzia des détails du plus vif intérêt; aussi convient-il de reproduire intégralement le résumé de sa lettre que conservent encore aujourd'hui les archives du Ministère des Colonies.

Pour se procurer le bétail nécessaire à l'alimentation de Fort-Dauphin, raconte M. de Faye ⁽⁶⁾, La Case « avec les François et [les] Nègres de son party

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *l. cit.*, p. 232.

⁽²⁾ C'est le chiffre donné par les directeurs Caron et de Faye dans leurs lettres des 14 et 24 octobre 1667 (Arch. du Ministère des Colonies, C 5, carton 1). — De ces noirs, 2,000 provenaient du Matitana, rapporte François Martin dans ses *Mémoires* (Arch. nat., T 1169, fol. 38).

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 232.

⁽⁴⁾ Id., *ibid.*, p. 232.

⁽⁵⁾ Martin ne l'est guère non plus : « J'apris

par des lettres particulières, raconte-t-il dans ses *Mémoires* (Arch. nat., T 1169, fol. 47), que le sieur de la Caze... avoit [été] jusques dans la contrée nommée Lavalef au haut de la rivière de Manangourou, à plus de 150 lieues du fort Dauphin. Les habitants du pays parurent en corps d'abord, mais ils ne soutinrent pas [le choc] et prirent la fuite; nos gens pillèrent la contrée... »

⁽⁶⁾ Lettre du 23 février 1668 (Arch. du Ministère des Colonies, C 5, carton 1).

avoient esté des Matatanes, après plusieurs jours de marche dans la province d'Empastre, chez les Zaffirambou, où les François n'avoient jamais esté... Là, et aux environs, ils y amassèrent 20,000 bestes, et après cela led. S^r La Case avec ses troupes reprirent le chemin des Matatanes, conduisant lesd. 20,000 bestes... Sortant des Empastres, led. S^r La Case et ceux de son party furent obligez de traverser un bois de trois lieues et demie de longueur par un défilé si estroit et si meschant que les bestes ayant esté cinq jours entiers dans ce passage, la pluye toujours sur le dos, sans pouvoir boire ny manger, il en mourut 6,000... Aprez cela, ils marchèrent à petites journées, trouvant toujours des montagnes pleines de bois, des rochers et des passages très pénibles qui leur faisoient veoir tous les chemins couverts de leurs bestes mortes qui ne pouvoient résister aux injures de la terre et de l'air, ayant toujours eu la pluye sur le dos depuis les premiers jours qu'ils estoient entrez dans le pays des Zaffirambou.

« En traversant la province de Maintoneandre et celles de Diavoudre, Diansialingue, Diansialo, Diansimalhaor et Diannasse, petits seigneurs, demandèrent d'entrer au nombre des alliez des François et de vivre soubz l'obéissance du Roy, lesquelz y feurent receus, et prestèrent serment de fidélité entre les mains dud. S^r de La Case.

« Aprez six semaines de marche, estant arrivez à Farvoury, les Grands du lieu ayans amassé 1,000 personnes de leurs sujets, ilz vinrent fondre sur eux, lesquelz furent repoussez avec perte de deux Grands appelez Dianmasse et Dian Silamhene, et vingt-trois de leurs hommes tuez. Les Noirs demandoient à revenir, estans tous fatiguez d'un si long voiage.

« Continuant leur chemin, ilz eurent encore douze jours de marche avant que d'arriver proche d'Inamoure, terre de Rafrizay, amy des François, où ilz partagèrent les bestes, lesquelles se trouvèrent en petit nombre à proportion de la quantité qu'ilz en avoient au sortir du pays de Zaffirambou, puisqu'il ne s'en trouva plus que deux mil pour le Fort Dauphin, desquelles ilz ne croyoient pas en pouvoir mener douze cens jusques aud. lieu ⁽¹⁾. Après ce partage fait, la conduite des bêtes fut donnée à Ramahirac et Ramahey, qui les receurent

⁽¹⁾ « Nos gens, raconte Martin (Arch. nat., F 1169, fol. 47),... enlevèrent 15,000 pièces de gros bestial, mais dont il n'en arriva

que douze cens au Fort Dauphin; le surplus périt dans la route par les mauvais chemins. »

par compte pour les faire conduire à petites journées aux Matatanes; et le S^r de La Case prit le devant pour venir aux Matatanes, où il arriva led. jour xxi décembre dernier, et y trouva le navire la *Duchesse*, où le capitaine attendoit des nouvelles de leur voiage ⁽¹⁾. »

Le troupeau que conduisaient Andrian dRamahay et Andrian dRamanirakarivo ne tarda pas à rejoindre au Matitana La Case, que l'abondance des pluies et le débordement des rivières y retinrent longtemps, au grand détriment de ses compagnons; la fièvre les y attaqua si violemment, en effet, qu'une dizaine d'entre eux, déjà épuisés par les fatigues excessives de l'expédition, y périrent, et que la plupart des autres y tombèrent gravement malades ⁽²⁾. Dès que la chose lui fut possible, La Case se hâta donc de reprendre la route de Fort-Dauphin, en compagnie des fils de ses deux principaux auxiliaires, qui avaient pour mission spéciale de pousser devant eux le bétail destiné à l'approvisionnement de la colonie. Ces jeunes gens « furent remerciés par le Conseil, qui leur fit des présents, et manda par eux à leurs pères qu'il seroit ennemi de celui qui commenceroit la guerre, et seroit toujours leur amy s'il vivoit en paix » ⁽³⁾, réparant ainsi dans une certaine mesure la faute qu'il avait

⁽¹⁾ C'est sans aucun doute d'après les rapports de La Case apportés par la *Duchesse* que le directeur de Faye a rédigé cette partie de sa lettre; on doit en rapprocher un fragment du « Mémoire sur l'état présent de l'isle Dauphine », adressé par Montdevergue à la Cour le 10 février 1668 : « Il arrive tant d'inconvénients, et par les mauvais temps, et par les pluies, comme il en a toujours fait depuis qu'il [La Case] est party, et par l'éloignement, et par les difficultés des lieux où il faut aller pour en trouver, et la peine encore plus grande de les ramener en dépit des naturels des dits pais (qui se mettent tous en armes), [que] nous n'en pouvons attendre qu'un petit nombre, ainsy qu'il nous a desjà mandé, quoy qu'il en eut pris près de vingt mille dans un pais où les François n'avoient jamais esté, vers les Vohitsangombes; mais la plus part [est] mort en chemin, a douze [ou] quinze cents près

pour cette habitation, et qui seront si meigres en arrivant, que de quelque temps elles ne seront bonnes à rien » (Archives du Ministère des Colonies, C 5, carton 1). — Cf. Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 232.

⁽²⁾ « Nous en avons reçu de très facheuses [nouvelles] du party commandé par le sieur de La Casse, qui nous mande que tous ses gens s'estant bien portés tout le long du voyage et jusques à son retour aux Matatanes, où les eaux et les débordemens des rivières l'ont détenu, la maladie les auroit attaqués en ces lieux avec tant de violence qu'il y seroit mort huit ou dix François, et la plus part des autres demeurés malades » (*Mémoires sur l'état présent de l'isle Dauphine*, Arch. du Ministère des Colonies, l. c.).

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 232.

commise en maintenant le sergent Des Roquettes à la tête du poste du Matitana ⁽¹⁾.

Telle fut la fin de cette nouvelle expédition. Si les résultats n'en furent pas aussi heureux que ceux de la précédente, la faute n'en est pas à La Case, mais à des circonstances physiques tout à fait défavorables, et aux instincts belliqueux de certaines des populations avec lesquelles les Français se trouvèrent alors pour la première fois en contact.

Il est profondément regrettable que le texte intégral du rapport adressé par La Case, dès son arrivée au poste du Matitana, au marquis de Montdevergue n'ait pas été conservé, et qu'on en soit réduit, pour s'en faire une idée, aux extraits plus ou moins résumés que contiennent quelques lettres du gouverneur de l'île Dauphine et du directeur de Faye, ou encore l'ouvrage de Souchu de Rennefort. C'est là, au point de vue de l'histoire de l'occupation française à Madagascar au XVII^e siècle, une perte irréparable; c'en est une non moins grande au point de vue de l'histoire de la découverte géographique de l'île. Esprit attentif et curieux, en effet, et en même temps scrupuleux observateur des instructions de la Compagnie ⁽²⁾, La Case n'avait eu garde de négliger de recueillir des renseignements sur les pays qu'il venait de parcourir, et que des Français, — peut-être même des Européens, — venaient de visiter avec lui pour la première fois; ces renseignements, il les avait résumés dans son rapport, comme en témoigne un trop court fragment de la lettre de M. de Faye à la Compagnie : « Cette province nommée Empastre, écrivait-il le 23 février 1668 ⁽³⁾, et plusieurs terres voisines qui se nomment, au rapport des mesmes,

⁽¹⁾ *Hist. des Indes Orientales*, p. 228.

⁽²⁾ « Tous les envoyés, porte le règlement de la Compagnie daté du 27 octobre 1664, seront chargés d'observer exactement la qualité des pays par où ils passeront, et des peuples qu'ils y trouveront, desquels ils seront toujours en défiance... » (Arch. du Ministère des Colonies, C 5, carton 1.) Cf. la *Relation de l'établissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes Orientales* (p. 84-85), où Charpentier raconte que la Compagnie or-

onna aux gens du Conseil « d'obliger tous ceux qui feroient ces voyages de tenir des journaux fort exacts de leur marche, et de marquer précisément les noms des lieux où ils passeront, l'état et la nature du pays, ... les mœurs et les coutumes des habitants... en un mot de faire d'amples relations de toutes les choses dignes de remarque, afin de les envoyer à la Compagnie ».

⁽³⁾ Archives du Ministère des Colonies, C 5, Madagascar, carton 1.

Zafferambou, Trauque, Voulle, Hievie, Houissanghombe, Himaire, Entamame et Fourquoybourhive sont bien peuplées de bestail. » Que de noms, de la plupart desquels on chercherait vainement la trace dans l'ouvrage de Flacourt ! et que d'autres renseignements géographiques et ethnographiques d'un prix inestimable devait contenir le rapport de La Case !

C'est sans doute un peu plus tard, après avoir, à l'aide de ces informations nouvelles, remanié et amélioré son plan de conquête de Madagascar, que La Case, — à qui aucune réponse n'était arrivée de France dans l'intervalle⁽¹⁾, — fit connaître au marquis de Montdevergue les projets qu'il avait précédemment exposés aux membres du Conseil souverain de l'île Dauphine. La conjoncture semblait favorable ; c'était le moment où se préparaient à Fort-Dauphin les opérations que M. de Champmargou devait diriger peu de temps après contre Andrian dRasaf avec un plein succès⁽²⁾. Quelque séduisant que fût le projet de La Case, le lieutenant général n'osa pas en entreprendre la réalisation, même après la défaite et la mort d'Andrian dRasaf. Quelles sont les raisons de cette détermination ? Est-ce la situation précaire dans laquelle se trouvait toujours l'établissement de Fort-Dauphin⁽³⁾ ? ou le peu d'estime que M. de Montdevergue faisait de Madagascar, et le peu d'utilité qu'il voyait à la conquérir ? L'attitude hostile adoptée, en dépit des efforts de La Case, par Andrian dRamahay et Andrian dRamanirakarivo, — peut-être par suite du renvoi de Des Roquettes au Matitana, — à l'égard des Français⁽⁴⁾ n'y fut-elle pas aussi pour quelque chose ? Ce sont là autant d'hypothèses plausibles, mais qu'aucun texte ne confirme⁽⁵⁾. Un seul fait est certain : l'ajournement du plan de La Case.

⁽¹⁾ On sait que la *Vierge-de-Bon-Port* fut coulée dans la Manche et que Souchu de Rennefort fut fait prisonnier par les Anglais le 9 juillet 1666 ; c'est seulement le 29 mai 1667 que Souchu de Rennefort regagna la France (cf. les derniers chapitres de sa *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales* . . .)

⁽²⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 232-234.

⁽³⁾ *Id.*, *ibid.*, p. 247.

⁽⁴⁾ « Ils s'estoient accordez, a écrit Souchu de Rennefort (*Histoire des Indes Orientales*,

p. 246), de ne plus rien traiter avec les François. »

⁽⁵⁾ Peut-être aussi Montdevergue craignait-il de donner trop d'importance à La Case, qui avait, dans l'intervalle, empêché un chef de colonie, du Far, de s'établir à Manambolo et d'y construire un fort en incitant les indigènes à faire le vide autour de lui. « Le sieur de La Case, conservant des prétentions de souveraineté sur le pays d'Amboulle, ne pouvoit souffrir qu'on le bridât d'un fort, dont on ne luy donnoit pas le commandement » et « faisoit trouver tant d'impossibilité à ce qui ne luy plaisoit

« On eut tort, a écrit Souchu de Rennefort ⁽¹⁾, de négliger les propositions du sieur de La Case; ce brave homme connoissoit toutes les particularitez du pays, la réputation de sa valeur y estoit répandue, plusieurs Grands estoient ses amis, les Nègres le suivoient à la guerre avec confiance, et si on luy eût accordé ce qu'il demandoit, apparemment l'Isle eût esté assujettie à la domination françoise. »

Du moins ne peut-on pas reprocher au marquis de Montdevergue de s'être montré jaloux de La Case; il semble au contraire lui avoir toujours témoigné beaucoup de bienveillance et beaucoup d'estime, et peut-être est-ce pour lui permettre de soumettre lui-même ses idées à la Cour et à la Compagnie que, le 15 avril 1670, lorsqu'il s'embarqua sur la *Marie*, il emmena avec lui « le sieur de La Case, qu'il avoit dessein de faire connoître en France ⁽²⁾ ». On sait comment la *Marie*, n'ayant pu doubler le cap de Bonne-Espérance, fut contrainte de regagner Fort-Dauphin quelques mois après en être partie ⁽³⁾; elle y ramena tout à la fois le meilleur gouverneur que la France ait envoyé à Madagascar au xviii^e siècle et le seul colon susceptible de modifier les idées nouvelles qui commençaient alors à prédominer dans les conseils du gouvernement, et de regagner à la France australe la faveur de Louis XIV et de Colbert.

LES DERNIERS MOIS DE LA VIE DE LA CASE

(1670-1671).

Quelques mois s'étaient écoulés depuis le retour de la *Marie* à Fort-Dauphin ⁽⁴⁾, et le marquis de Montdevergue, renvoyant à une époque ultérieure l'exécution de ses desseins, avait repris le gouvernement de la colonie ⁽⁵⁾, lorsque, le 23 novembre de l'année 1670, plusieurs voiles furent signalées à

pas qu'on ne conclut rien, et que les colonies demeurèrent inutiles » (Souchu de Rennefort, *Hist. des Indes Orientales*, p. 235-236).

⁽¹⁾ *Id.*, *ibid.*, p. 395.

⁽²⁾ *Id.*, *ibid.*, p. 366.

⁽³⁾ *Id.*, *ibid.*, p. 378.

⁽⁴⁾ Partie de Fort-Dauphin en avril 1670, la *Marie* y revint en juin, au témoignage de

Dubois (*Les voyages faits par le sieur D. B. . .*, p. 60).

⁽⁵⁾ L'intérim avait été exercé par M. de Champmargou, qui avait été solennellement reconnu le 7 octobre 1669 « Lieutenant général pour le Roy au gouvernement de l'Isle et autres pais orientaux sous l'obeissance de Sa Majesté » (*ibid.*, p. 48 et 50).

l'horizon⁽¹⁾. C'était une partie de l'escadre annoncée depuis si longtemps, de la flotte destinée à donner dans les mers de l'Inde « un petit échantillon de la puissance⁽²⁾ » du Roi-Soleil, qui, près de huit mois après son départ de la rade de Chef-de-Bois, arrivait enfin à Madagascar.

Son chef, Jacob Blanquet de la Haye, « Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en l'isle Dauphine et dans toutes les Indes⁽³⁾ », débarqua à Fort-Dauphin avec des instructions très nettes et très précises : il devait « donner promptement ses ordres sur tout ce qu'il estimeroit devoir estre observé pour le bien, l'avantage et la conservation de cette colonie » ; il devait surtout s'appliquer à « bien reconnoistre toutes les causes de la misère que les François qui y ont passé ont soufferte, y apporter les remèdes les plus convenables, les exciter fortement au travail et à la culture des terres ». Quelques semaines suffiraient à M. de la Haye, estimait Colbert⁽⁴⁾, pour remplir son programme et « donner tous les ordres nécessaires » ; il pourrait donc ensuite se rendre aux Indes, après avoir pourvu au bon gouvernement de Madagascar, où « l'intention du Roy estoit que le sieur de Chamargou fût reconnu pour Lieutenant général, et le sieur de La Case pour Major de l'Isle⁽⁵⁾ ».

C'est sans doute cette nomination, — suggérée à Colbert par les rapports verbaux de Souchu de Rennefort et par sa *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine*, par les lettres du marquis de Montdevergue et des directeurs de Faye et Caron, — que, dès le lendemain de son arrivée à Fort-Dauphin, M. de la Haye vint en personne annoncer à celui qui en était l'objet⁽⁶⁾. Ainsi se trouvèrent subitement modifiés tous les projets antérieurs de La Case, qui, dès ce moment,

⁽¹⁾ La date du 23 novembre est donnée à la fois par Dubois (*l. cit.*, p. 62-63) et par l'écrivain du *Navarre* (Archives de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 150).

⁽²⁾ Expression employée par Colbert dans une lettre au directeur de Faye, en date du 31 mars 1669 (Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III², p. 442).

⁽³⁾ Tels sont les titres donnés à M. de la Haye dans ses lettres de provisions du 5 décembre 1669, publiées en tête du *Journal du voyage des Grandes Indes*, t. I, fnc.).

⁽⁴⁾ Voir l'« Instruction pour M. de La Haye, Lieutenant général dans les Indes Orientales », dans P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III², p. 463-465.

⁽⁵⁾ Ce sont les expressions employées par Souchu de Rennefort dans son analyse de la harangue de M. de la Haye (*Histoire des Indes Orientales*, p. 381). Cf. les *Voyages faits par le sieur D. B.*, p. 71.

⁽⁶⁾ Voir la « Suite du journal » du *Navarre* (Arch. de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 151) et le *Journal* imprimé (I, p. 45).

renonça à se rendre en France en compagnie du marquis de Montdevergue et se résolut à demeurer à Madagascar pour y remplir les devoirs de sa nouvelle charge⁽¹⁾.

Il en fut, quelques jours plus tard, solennellement investi. Le 4 décembre 1670, en effet, M. de la Haye débuta par se faire, en grand cérémonial, reconnaître lui-même « en qualité d'Admiral, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy » par tous les colons, et par recevoir de leurs chefs « serment de fidélité à S. M. et d'obéissance » à lui-même⁽²⁾; puis il descendit du trône qu'il avait fait dresser « sous la porte du fort » et « alla à la teste de toutes les compagnies quy estoient rengées en bataille y faire reconnoistre M. de Cham-margou pour Lieutenant de Roy de Sa Ma^{te} dans lad^e Isle sous Monsieur l'Admiral, et M^r de la Caze pour Major de toutte lad^e Isle, luy en ayant fait expédier un brevet »⁽³⁾, comme l'y autorisait le pouvoir qu'il avait reçu du roi le 5 janvier précédent⁽⁴⁾. Ainsi se termina, d'une manière très honorable pour La Case, la cérémonie du 4 décembre 1670, la plus pompeuse qui eût encore été faite depuis les débuts de l'occupation française à Madagascar.

Une nouvelle existence sembla alors commencer pour La Case. L'exilé, le proscrit de temps encore peu éloignés, le pauvre lieutenant naguère dédaigné, en dépit de ses services, des membres du Conseil souverain de l'île Dauphine, était devenu un des principaux personnages de la colonie française de Madagascar, et le vice-roi Blanquet de la Haye ne cessait de lui témoigner des égards dont sa hauteur coutumière augmentait encore le prix⁽⁵⁾. C'est ainsi qu'il

⁽¹⁾ « Monsieur de La Haye... apporta au sieur de La Case l'ordre du Roy qui le faisoit Major de l'Isle, ce qui l'y fit rester. » (Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 378.)

⁽²⁾ On trouve de nombreux récits de cette cérémonie; citons ceux de l'écrivain du *Navarre* (Arch. de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 153), du *Journal* imprimé (I, p. 49-50), de Dubois (*ouvr. cit.*, p. 67-72), enfin de Souchu de Rennefort (*Histoire des Indes Orientales*, p. 380-381).

⁽³⁾ « Suite du journal » du *Navarre* (Arch.

de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 154). Cf. les autres récits signalés à la note précédente.

⁽⁴⁾ Le texte de ce pouvoir est imprimé en tête du *Journal du voyage des Grandes Indes* (sans pagination).

⁽⁵⁾ Il en recevait des cadeaux, et lui en rendait. « Cejourd'huy [3 décembre 1670], M^r de La Caze a faict présent d'une courtépointe et [de] deux cravattes de soye des Indes à Monsieur l'Admiral, qui luy a envoyé une barique d'eau de vie, une montre pour Madame sa femme, [des] couteaux, cizeaux et autres petits bijoux pour Mesdamoiselles ses filles » (« Suite

n'hésita pas, acceptant une invitation du nouveau major, à se rendre chez lui à Andravolo en grand appareil, « avec une partye de sa maison, trente cadets et quarente soldats destachés ». Le représentant du roi de France fut reçu dans cette habitation, distante de sept lieues de Fort-Dauphin, avec les plus grands honneurs. « Tous les Noirs de ce lieu et des autres circonvoisins attend[ai]ent son arrivée, estant tous en troupes armés de leurs sagayes et rondaches, tesmoignant la joye qu'ils avoient de voir Monsieur l'Admiral dans leur province. Il alla droit au fort, où il trouva Madame de La Case qui estoit avec une partye des femmes et filles du lieu parées à leur mode de cornalines et rassades à la teste, au col, aux bras et aux jambes, avec un petit corcellet et une paigne pour leur couvrir une partye du corps ⁽¹⁾ ».

À cette brillante réception à son arrivée ne se bornèrent pas les attentions de La Case pour le vice-roi; toute la journée du lendemain se passa en réjouissances qu'un autre témoin oculaire a résumées de la manière suivante: « Le 16 [décembre 1670], Mr. de La Case a fait venir quantité de Noirs armez de rondaches et sagaye[s] et autres armes dont ils se servent assez adroitement. Ceux qui se tiennent auprès dudit Sr. sont appelez Andrafas, qui sont de toute l'Isle les mieux faits et les plus braves; ils se retirèrent du pair des autres, et s'employèrent tout le jour à donner du divertissement à Mr. l'Admiral ⁽²⁾, qui, s'il avait déjà assisté à des fantasias malgaches ⁽³⁾, n'en avait vraisemblablement pas encore vu d'aussi brillantes. Aussi ne voulut-il pas demeurer en reste avec son hôte; « et le soir, après soupé, il fit venir sept ou huit de ses valets de pied qui jouèrent du violon, et en donnèrent le divertissement à cette Dame et à ses Filles ⁽⁴⁾ ». Non content de cette galanterie, de la Haye s'empressa, dès son retour à Fort-Dauphin, de faire « envoyer aux Dames d'Andravouille une cave de vin d'Espagne qu'il leur avoit promis[e] » ⁽⁵⁾.

Cette visite ne fut pas le seul témoignage de confiance et d'amitié donné

du journal » du *Navarre*, Archives de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 153).

⁽¹⁾ *Ibid.*, fol. 155-156. Cf. le *Journal* imprimé, I, p. 51.

⁽²⁾ *Journal* [imprimé] du voyage des *Grandes Indes*, I, p. 51-52.

⁽³⁾ Dès le 4 décembre, il y en avait eu

une à Fort-Dauphin (« Suite du journal » du *Navarre*, Arch. de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 154).

⁽⁴⁾ *Journal* [imprimé] du voyage des *Grandes Indes*, I, p. 52.

⁽⁵⁾ « Suite du journal » du *Navarre*, Arch. de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 156.

à La Case par M. de la Haye. On le voit, en effet, durant son premier séjour à Fort-Dauphin, tantôt retourner à plusieurs reprises à Andravolo⁽¹⁾, tantôt charger « des Noirs du village de Mr. de La Caze » de missions importantes⁽²⁾, tantôt encore mander au chef-lieu des établissements français⁽³⁾ celui qu'il avait nommé major de l'île. Autant et peut-être plus qu'aux lumières de M. de Champmargou, dont ses instructions lui faisaient l'éloge⁽⁴⁾, Blanquet de la Haye paraît avoir recouru aux lumières de La Case, à qui sa nouvelle charge faisait par ailleurs un devoir d'assister aux conseils de la colonie.

Aussi conviendrait-il (même si certains textes ne le disaient pas expressément⁽⁵⁾) de ranger La Case parmi ces « plusieurs autres personnes »⁽⁶⁾ que M. de la Haye, dans la seconde moitié de décembre 1670, réunit en conseil avec M. de Champmargou pour examiner la conduite à tenir envers un chef Antanosy nommé Andrian d'Ramosa, « le plus proche voisin des François, et qui avoit toujours esté leur allié »⁽⁷⁾. Ce grand, qui avait naguère débuté comme valet de M. de Champmargou⁽⁸⁾, puis qui était devenu (on ne sait comment) le plus puissant chef de l'Anosy, s'était, lors de la révolte d'Andriamanana, comporté d'une manière irréprochable⁽⁹⁾, et avait fini par inspirer une telle confiance à ceux qui présidaient au gouvernement de Fort-Dauphin, qu'ils avaient commis l'im-

⁽¹⁾ Le 31 décembre 1670 « Suite du journal » du *Navarre*, Arch. de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 157), du 4 au 7 janvier 1671 (*Journal du voyage des Grandes Indes*, I, p. 55-57).

⁽²⁾ Il les envoie dans l'Ambolo pour détourner les indigènes de la contrée de se joindre au chef rebelle Andrian d'Ramosa (« Suite du journal » du *Navarre*, Arch. de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 160).

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ « Le sieur de Champmargou... qui, par le long séjour qu'il y a fait, s'est acquis beaucoup de créance dans le pays » (Clément, *Lettres, mémoires et instructions de Colbert*, t. III^e, p. 465).

⁽⁵⁾ « Ayant fait appeller les sieurs de Champmargou et de La Case... » (Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 382).

⁽⁶⁾ *Les voyages faits par le sieur D. B...*, p. 77-79.

⁽⁷⁾ Souchu de Rennefort, *ouvr. cité*, p. 382.

⁽⁸⁾ « Ledit Ramoussay ayant esté valet de M. de Chamargou » (« Suite du journal » du *Navarre*, Arch. de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 158). — « Il avoit été, écrit le rédacteur des *Voyages faits par le sieur D. B...* (p. 86), à M. de Champmargou, et le servoit pour le porter en tacon, qui est la mode de porter les Grands en ce pais là. »

⁽⁹⁾ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar...*, p. 125, 127 et 128; *Histoire des Indes Orientales*, p. 67. — Cf. les *Voyages faits par le sieur D. B...*, p. 86 : « Il avoit toujours bien servy les François dans les guerres et partis où ils l'avoient employé. »

prudence de le « laisser trafiquer des fusils, poudres et autres armes »⁽¹⁾. Mais à mesure que la puissance d'Andrian dRamosa grandissait, sa manière d'être se modifiait : il devenait « sy insolant qu'il méprisoit les François et ternissoit beaucoup leur réputation, ce (*sic*) moquant de ceux qui les venoi[en]t reconnoître de loing, leurs disant qu'il estoit aussy grand qu'eux et à leur porte, qu'il vouloit estre reconneu aussy bien comme eux, recevant à reffuge . . . tous les mal facteurs contre les François »⁽²⁾. Non content de détourner ainsi les indigènes de se rendre à Fort-Dauphin, il évitait soigneusement lui-même d'y paraître, et se refusait à y venir « rendre ses devoirs et hommages, quoy qu'il en eust esté sommé plusieurs fois, tant par Monsieur de Montdevergues, Monsieur de Champmargou, que par Monsieur l'Admiral . . . , et se contentoit d'y envoyer de ses gens »⁽³⁾. De telles manières d'agir devaient naturellement inspirer des doutes sur la fidélité d'Andrian dRamosa⁽⁴⁾; le tout récent mariage d'une de ses filles avec un ennemi déclaré des Français, le chef Andrian dRamilanga⁽⁵⁾, accrut encore la méfiance des membres du Conseil, qui, finalement, résolurent d'obliger Andrian dRamosa à lever le masque, et le « sommèrent de renvoyer au Fort toutes les armes à feu qu'il avoit euës des François, et celles qu'il avoit négociées d'un petit vaisseau Hollandois qui étoit abordé quelques années auparavant »⁽⁶⁾.

Sans se laisser intimider par la perspective d'une guerre avec les colons, Andrian dRamosa, confiant dans l'excellence de la situation qu'il occupait, dans la solidité de ses retranchements, dans la valeur de ses compagnons et dans la force destructrice de ses fusils, refusa d'obtempérer à cet ultimatum et « fit response qu'il ne rendroit jamais les armes qu'avec la vie »⁽⁷⁾. Il fallut donc le contraindre par la force à l'obéissance, et c'est dans ce but que quatre détachements, forts chacun de plus de cent cinquante hommes⁽⁸⁾, quittèrent

⁽¹⁾ « Suite du journal » du *Navarre*, Archives de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 158.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ *Les voyages faits par le sieur D. B. . .*, p. 78; *Journal du voyage des Grandes Indes*, I, p. 54.

⁽⁴⁾ « Monsieur l'Admiral, . . . Monsieur de Champmargou et plusieurs autres personnes . . . trouvèrent que Ramousset . . . donnoit lieu de

douter de sa fidélité » (*Les voyages faits par le sieur D. B. . .*, p. 77-78).

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 78; Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 382.

⁽⁶⁾ Souchu de Rennefort, *ouvr. cité*, p. 382.

⁽⁷⁾ Souchu de Rennefort, *ibid.*, et *les Voyages faits par le sieur D. B. . .*, p. 79.

⁽⁸⁾ Sauf l'un d'entre eux, qui était composé de « cent cinquante matelots bien armés » de

l'établissement de Fort-Dauphin dans les derniers jours de décembre 1670 et le 1^{er} janvier de l'année suivante ⁽¹⁾, tandis que « plusieurs habitans François de l'Isle » se dirigeaient de leur côté vers le fort d'Andrian dRamosa, avec leurs Noirs ⁽²⁾. « Monsieur de La Haye, les sieurs de Grateloup, de Chamargou, La Case, quantité d'autres officiers » dirigeaient cette petite armée, dont les différents détachements, réunis dans la soirée du 1^{er} janvier devant le village du chef rebelle, comptaient « plus de sept cens François et au moins six cens Noirs » ⁽³⁾.

À l'avantage naturel d'une situation très forte, « sur le haut d'un rocher » ⁽⁴⁾, Andrian dRamosa en avait ajouté d'autres; depuis plusieurs jours déjà, il s'était retranché dans son village du mieux qu'il avait pu, et il en avait fait un véritable « fort pallisé » ⁽⁵⁾. Rien toutefois ne put arrêter l'ardeur ni des soldats européens ni des auxiliaires malgaches conduits par La Case et par d'autres colons. Le fort « fut attaqué sur les sept heures du matin par les trois corps sus-nommés et [par] des Nègres quy faisoient connoistre par leur gesticulation la joye qu'ils avoient de détruire ce coquin quy leur avoit causé tant de dommage, et, après une decharge de xxx ou xxxx coups de fusils que ses gens firent sur nous, fut emporté avec la perte de trois hommes et quatre blessez, entre autres le sieur de Lesborie, capitaine, blessé au bras » ⁽⁶⁾. Le lieutenant général de Champmargou, le major de l'île La Case pénétrèrent ⁽⁷⁾ avec les troupes dans le village d'Andrian dRamosa, qui, en dépit de tous les efforts tentés pour l'empêcher de s'échapper, parvint à se sauver ⁽⁸⁾ avec tous ses compagnons, — une centaine de noirs élevés comme lui chez les Fran-

l'équipage de la *Diligente*. Ce détachement ne prit pas part à l'engagement du 2 janvier (« Suite du journal » du *Navarre*, Archives de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 158). Cf. *Les voyages faits par le sieur D. B...*, p. 79.

⁽¹⁾ « Suite du journal » du *Navarre*. *L. cité*, fol. 157-158.

⁽²⁾ *Les voyages faits par le sieur D. B...*, p. 80.

⁽³⁾ *Ibid.* — Adde Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 382.

⁽⁴⁾ « Suite du journal » du *Navarre*. *L. cité*, fol. 157.

⁽⁵⁾ *Journal du voyage des Grandes Indes*, I, p. 56.

⁽⁶⁾ « Suite du journal » du *Navarre*. *L. cité*, fol. 158.

⁽⁷⁾ *Les voyages faits par le sieur D. B...*, p. 80.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, p. 81. — « Il auroit pourtant esté facile de se saisir [d'Andrian dRamosa], écrit François Martin, sy l'on eût fait moins de bruit, ou sy l'on s'en fût rapporté aux gens quy connoissoient le pais et quy y estoient depuis longtemps. » (*Mémoires...* Arch. nat., T 169, fol. 115). Cf. les réflexions de Souchu de Rennefort à ce sujet, *ouvr. cité*, p. 382.

çais, accoutumés à leur manière de combattre, et familiarisés avec leurs armes⁽¹⁾ !

Pour que ce succès fût durable, il aurait fallu poursuivre sans relâche Andrian dRamosa, et ne regagner Fort-Dauphin qu'après s'en être emparé. Il n'en fut pas ainsi. Après avoir confié le commandement du village qu'il venait de conquérir à un chef à qui le canton avait naguère appartenu, qui jura fidélité aux Français et promit « de faire la guerre à Ramoussay et d'apporter sa teste »⁽²⁾, après avoir laissé auprès de ce chef un officier européen et un petit détachement de dix hommes⁽³⁾, le vice-roi, estimant l'expédition terminée, leva le camp et donna aux troupes l'ordre de rentrer à Fort-Dauphin⁽⁴⁾. Lui-même était sur le chemin du retour lorsqu'il ressentit subitement une violente attaque de dysenterie, qu'il débuta par soigner chez La Case à Andravolo, et dont il acheva de se remettre au chef-lieu⁽⁵⁾.

Blanquet de la Haye n'avait pas été le seul, parmi les nouveaux venus, qui eût senti les dangereuses atteintes du climat⁽⁶⁾; aussi se résolut-il au bout de quelque temps, dans le double but de rendre à ses troupes la santé et de poursuivre la mission d'enquête dont l'avait chargé le roi, à quitter Madagascar pour se rendre à l'île Bourbon⁽⁷⁾. Tout était alors tranquille dans l'Anosy; si Andrian dRamosa n'avait pu être tué ni pris, du moins ce fugitif, ce proscrit, paraissait-il réduit à une impuissance absolue, et (grâce à l'habileté du major de l'île) abandonné de tous⁽⁸⁾; enfin des chefs qui, après avoir été

⁽¹⁾ *Les voyages faits par le sieur D. B. . .*, p. 81 : « Aussi Ramousset et ses gens ont esté eslevez chez les François, et avoient connoissance des armes. »

⁽²⁾ « Suite du journal » du *Navarre*, Arch. de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 158).

⁽³⁾ *Ibid.*, fol. 159.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ *Ibid.*, et *Journal du voyage des Grandes Indes*, I, p. 55-57.

⁽⁶⁾ « L'onzième [avril 1671], nous partismes six vaisseaux pour l'isle de Bourbon . . . pour remettre nos gens, qui estoient la pluspart malades. » (*Mémoires de Bellanger de Lespinay* . . ., p. 38.) Cf. *Les voyages faits par le sieur D. B. . .*,

p. 88 et 159, le *Journal du voyage des Grandes Indes*, I, p. 67, etc.

⁽⁷⁾ Je ne sais pas sur quelle autorité s'est appuyé M. Louis Pauliat pour écrire que Champmargou et La Case donnèrent à de la Haye « le conseil de s'éloigner pour quelque temps, lui ayant fait observer que sa présence à Fort Dauphin entretenait la méfiance des indigènes » (*Louis XIV et la Compagnie des Indes Orientales de 1664*, p. 341-342). Aucun texte ne dit quelque chose de tel.

⁽⁸⁾ On peut le conjecturer en lisant ce qui suit : « Mardy 7 [avril 1671], quatre Noirs envoyez de la part des Grand[s] nommés Diamantani et Dianan, accompagnés du Major du Fort

avec les Français dans des relations d'étroite amitié, avaient adopté une attitude hostile s'étaient de nouveau (peut-être encore sous l'influence de La Case) rapprochés d'eux ⁽¹⁾. Mais ce n'étaient là que de trompeuses apparences. À peine l'escadre avait-elle, au mois d'avril 1671, quitté Fort-Dauphin pour gagner l'île Bourbon ⁽²⁾ qu'Andrian d'Ramosa releva la tête et que des symptômes de révolte se manifestèrent dans tout l'Anosy ⁽³⁾.

C'est à ce moment-là même, alors que la colonie allait avoir le plus besoin des services de son expérience et de son appui, qu'elle se trouva brusquement privée de La Case. Le 23 juin de l'année 1671, il était à son tour enlevé par la maladie ⁽⁴⁾, après s'être, pendant un séjour de quinze années consécutives à Madagascar, peu à peu élevé jusqu'aux premiers rangs par son intelligence, sa bravoure et sa loyauté.

ÉPILOGUE.

Il serait sans doute exagéré de prétendre que la mort de La Case fut la raison déterminante pour laquelle Blanquet de la Haye, une fois revenu à Madagascar (27 juin ⁽⁵⁾), modifia sa première ligne de conduite, et ne tarda pas

Dauphin, vindrent à bord offrir à Monsieur l'Admiral secours contre le nommé Ramousais...; mais M. l'Admiral les remercia, et [ils] s'en retournèrent après cette ambassade » (« Suite du journal du sieur du Tremblay », Arch. de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 76).

⁽¹⁾ Il s'agit d'Andrian d'Ramahay et d'Andrian d'Ramanirakarivo, qui avaient envoyé cent vingt noirs pour travailler à Fort-Dauphin (« Suite du journal » du *Navarre*, Arch. de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 160). Cf. le *Journal du voyage des Grandes Indes*, I, p. 58.

⁽²⁾ Le 11 avril 1671.

⁽³⁾ Même aux environs immédiats de Fort-Dauphin, où se souleva dès ce moment un nommé « Rafeste, originaire de l'Isle, qui avoit esté maistre du village du sieur La Casse » (« Suite du journal du sieur du Tremblay », Arch. de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 86). Cf. la lettre de M. Roguet à M. Alméras, en date du 26 octobre 1671; ce missionnaire y écrit

que, depuis le départ de la *Marie*, au mois de février précédent, « la guerre continue... les Noirs du pays d'Anosse sont devenus les plus redoutables » (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 571-572).

⁽⁴⁾ « L'on nous dit... que le Sr de La Caze, Major du Fort Dauphin, estoit mort le 23 de ce mois [de juin 1671] » (« Suite du journal du sieur du Tremblay », Arch. de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 87). — Le 8 septembre 1672, en arrivant à Fort-Dauphin, « nous trouvâmes... le sieur de La Casse mort » (*Les voyages faits par le sieur D. B...*, p. 211).

⁽⁵⁾ Bien que le *Journal* imprimé du *Voyage des Grandes Indes* indique le 28 juin comme date du retour de la flotte à Fort-Dauphin (1^{re} partie, p. 76), nous adoptons la date du 27, que donnent les deux journaux manuscrits rédigés par le commissaire du Tremblay (Archives de la Marine, B¹, vol. 4, fol. 88) et par l'écrivain du *Navarre* (*ibid.*, fol. 322).

à quitter l'île en la dégarnissant à peu près complètement de défenseurs; peut-être cependant est-il légitime de dire que cette mort influa sur les décisions du vice-roi. Autant il avait peu de confiance dans M. de Champmargou⁽¹⁾, en effet, autant M. de la Haye en témoignait à La Case, dont il connaissait les exploits, l'influence sur les indigènes, et dont il approuvait très vraisemblablement les projets. Quand, à son retour à Fort-Dauphin, il trouva décimées par la maladie les troupes qu'il y avait laissées moins de trois mois auparavant, l'Anosy entier soulevé contre les Français, La Case mort, le contraste déjà défavorable qui existait entre ce qu'il venait de voir à l'île Bourbon, — l'île d'Éden, comme on l'appellera un peu plus tard⁽²⁾, — et ce qu'il avait actuellement sous les yeux devint plus défavorable encore; toutefois l'amiral ne se décida pas dès ce moment à contrevenir aux instructions qu'il avait reçues avant son départ⁽³⁾, et s'appliqua d'abord à trouver à La Case un digne successeur.

Il crut le rencontrer dans un lieutenant d'infanterie venu de France avec lui, le sieur de la Bretesche, qu'il nomma dans le courant du mois de juillet major de l'île Dauphine, et qu'il maria au même moment avec l'ainée des filles de La Case⁽⁴⁾. Les multiples attentions dont il entoura cette toute jeune fille à ce moment solennel, la munificence qu'il déploya à l'occasion de ce mariage⁽⁵⁾, le mécontentement qu'il laissa paraître lorsque, quelques jours

⁽¹⁾ C'est ce dont fournit une preuve évidente la manière dont il se comporta en quittant l'île (11 août 1671); non content de remettre des instructions au gouverneur, il en remit, à l'insu de M. de Champmargou, à la plupart des officiers qui demeuraient à Fort-Dauphin (voir le *Mémoire où est présentement l'île Dauphine*, et la lettre du 29 octobre 1671 qui l'accompagne, Arch. du Ministère des Colonies, C 5, Madagascar, carton 1).

⁽²⁾ Cf. la « description particulière de l'isle d'Éden » donnée par Henri du Quesne dans son *Recueil de quelques mémoires servans d'instruction pour l'Etablissement de l'isle d'Éden* (réimprimé par Th. Sauzier dans *Un projet de république à l'île d'Éden [l'île Bourbon] en 1689*, p. 101-120).

⁽³⁾ Il n'y est pas question, en effet, d'éva-

cuation de l'île Dauphine; il y est déclaré tout au contraire que « la fin principale doit estre de faire subsister les colonies des François qui sont establis dans le pays » (Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III^e, p. 464).

⁽⁴⁾ « Vendredy 17 [juillet 1671], le sieur de La Bretesche, lieutenant en pied d'une des quatre compagnies, fut choisy pour Major du Fort Dauphin en espousant la fille aînée du deffunt S^r de la Caze . . . , ce que ledit de La Bretesche accepta vollontiers et disposa ses affaires » (« Journal du sieur du Tremblay », Arch. de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 91).

⁽⁵⁾ Rien de plus instructif à cet égard que les détails fournis par l'écrivain du *Navarre*; nous les transcrivons intégralement : « Le samedi dix-huit [juillet 1671], Monsieur l'Admiral

plus tard, un autre de ses officiers, Thomassin, épousa la volage Andrian Nong, la veuve de La Case⁽¹⁾, témoignèrent de l'affectueux souvenir que M. de la Haye gardait à celui qui n'était plus, et des espérances qu'il fondait sur son gendre. Malheureusement ces espérances ne tardèrent pas à se trouver démenties par l'expérience; lorsque, quelques jours plus tard, le vice-roi entreprit une nouvelle expédition contre Andrian dRamosa et ses alliés, il put constater quelle différence existait entre le défunt major de l'île et celui qu'il lui avait donné pour successeur⁽²⁾. Puisque le gouverneur de Champmargou n'avait cessé de lui faire sourdement toute l'opposition possible⁽³⁾, et que le major de la Bre-

a pourveu le sieur de La Bretesche, lieutenant en pied du sieur Du Fresne, de la charge de Major de cette Isle vacquante par le deceds du sieur de La Caze, et en honnorant ledit sieur de La Bretesche de cet employ l'a marié avec une des filles du dit deffunct La Caze.

« Le dix-neuf, sur les quatre [heures] après midy, plusieurs officiers [furent] assemblez chez Monsieur l'Admiral pour assister aux articles dudit mariage, et sur les cinq heures du soir, ledit sieur de La Bretesche fut fiancé à l'église paroissiale, Monsieur l'Admiral l'ayant honoré de sa présence, et conduit la marié[e] en allant et revenant de l'Eglise, où Monsieur l'Évesque d'Héliopolis assista aussy bien que tous les officiers de nostre escadre, tant de marine que d'infanterie.

« Le vingt, sur les huit heures du matin, Monsieur l'Admiral envoya à la mariée ses habits de nopces.

« Ledit jour, sur les dix heures du matin, ont espousé à l'église paroissiale, Monsieur l'Admiral ayant donné la main à la marié[e], et fist la despence de toute la nopce, qui s'est faite à bord de l'Admiral avec toutes les resjouissances possibles; trois tables de vingt couvert[s] chacune furent servies a mesme temps avec toute la magnificence que l'on peut souhaiter, ayant esté tiré pendant ce repas deux et trois cens coups de canons avec le divertissement de trompettes et violons.

« Le mardy vingt un, à huit heures du matin, les nouveaux mariez sont venus rendre leur devoir à Monsieur l'Admiral, quy les a encore regallé[s] d'un soupé aussy bien que plusieurs femmes et filles de la nopce. » (Archives de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 324-325.)

⁽¹⁾ Ce mariage eut lieu le 27 ou le 30 juillet, suivant des auteurs également bien informés. « Ce mariage s'est fait à la sourdine, et on tient que Monsieur l'Admiral n'en est pas content », écrit le rédacteur du *Journal du voyage des Grandes Indes* (1^{re} partie, p. 79). — Cf. le journal de bord du *Navarre* (Archives de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 325). — Sur ce que devint plus tard le triste officier qu'était Thomassin, voir les *Mémoires de Bellanger de Lespinay*, p. 53.

⁽²⁾ Voir, sur cette seconde expédition contre Andrian dRamosa, le journal du commissaire du Tremblay (Archives de la Marine, B⁴, vol. 4, fol. 91). Il est vraisemblable que M. de la Haye y fut accompagné de La Bretesche, que François Martin déclare dans ses *Mémoires* ne pas s'être montré à la hauteur de ses fonctions (Arch. nat., T 1169, fol. 262): « Comme il estoit beaucoup éloigné des calitez necessaires pour un [tel] employ », écrit-il expressément.

⁽³⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 382.

tesche n'était pas l'homme qu'il avait cru, et se trouvait incapable de reprendre et de réaliser les plans de La Case, puisque d'autre part « il se jouoit dans l'isle de Madagascar des ressorts dont le secret luy estoit impénétrable », M. de la Haye estima ne devoir rien faire pour le développement d'un établissement dont la perte lui semblait inévitable, et « vit qu'il estoit à propos d'y laisser les maîtres ceux qui y estoient les premiers venus »⁽¹⁾. Tranchant donc résolument la question posée quelques mois auparavant par Colbert aux directeurs de la Compagnie des Indes Orientales⁽²⁾, il embarqua « tous les officiers qu'il avoit amenez, mesme le procureur général du Conseil qui estoit effacé⁽³⁾, tellement que l'isle Dauphine, pour laquelle on avoit en France formé de si glorieux desseins, fut presque entièrement abandonnée par le Roy aussi bien que par la Compagnie; et on n'y laissa que ceux qui avoient commandé du temps de M. de La Meilleraye, les anciens habitans françois, et quelques missionnaires qui voulurent demeurer »⁽⁴⁾.

Voilà comment la mort de ce La Case, qui avait été durant sa vie le défenseur infatigable de nos colons de Fort-Dauphin, fut une des causes de la ruine de la domination française à Madagascar au XVII^e siècle.

⁽¹⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 383.

⁽²⁾ Un mémoire du 30 décembre 1670 pour la Compagnie des Indes Orientales porte en effet que « les directeurs généraux dans les Indes » devront « examiner s'il y a encore quelques ordres à donner pour retrancher toutes les dépenses de l'isle Dauphine et l'abandonner entièrement à ses habitans » (Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, III^e, p. 508).

⁽³⁾ Une mention contenue dans un cahier d'extraits relatifs aux premières années de la Compagnie des Indes Orientales indique que « par un arrêt du Conseil du 22 novembre 1670, le Roy . . . cassa le Conseil supérieur [de Madagascar] et par lettres patentes de Sa Majesté

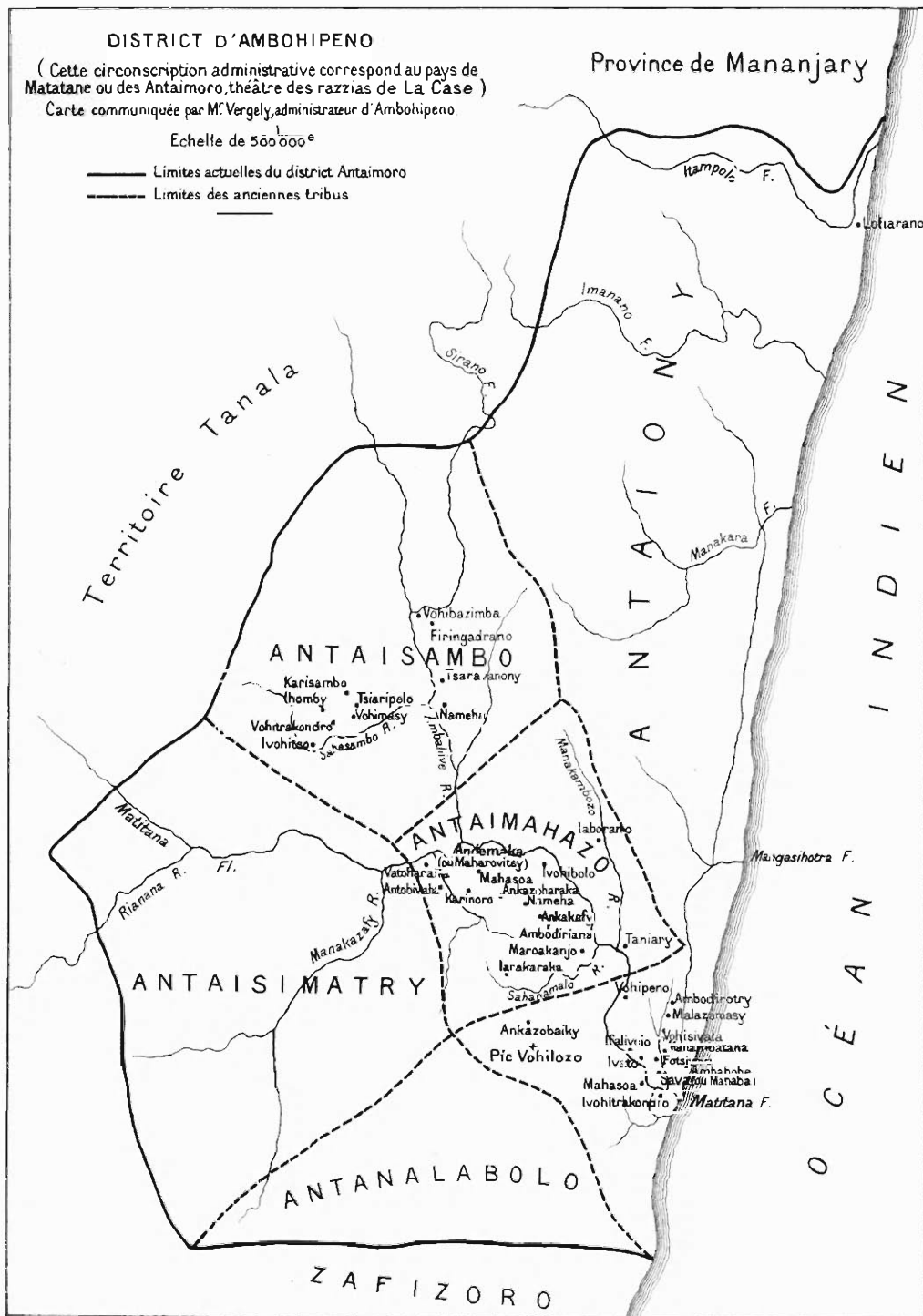
du 21 janvier 1671, Elle créa le Conseil supérieur de Surate » (Arch. du Ministère des Colonies, C 5, carton 1).

⁽⁴⁾ Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes Orientales*, p. 383. — Cf. la lettre de M. Roguet à M. Alméras, en date du 26 octobre 1671 : « Une grande flotte est passée, et au lieu d'y laisser du renfort, elle en a retiré les meilleurs soldats; au lieu de lui fournir des rafraichissements et des choses nécessaires à la vie, elle a refusé d'y laisser un baril de poudre. Je ne m'étonne plus que chacun se retire de ce pays : je n'y vois quasi plus de François. . . La plus saine partie se compose encore des passagers de feu Monseigneur le Duc de La Meilleraye. » (*Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. IX, p. 572-573.)

(Cette circonscription administrative correspond au pays de Matatane ou des Antaimoro, théâtre des razzias de La Case)

Echelle de 500 000^e

——— Limites actuelles du district Antaimoro
 - - - - - Limites des anciennes tribus



CHAPITRE III.

TEXTE ANTAIMORO EN CARACTÈRES ARABES

ET VERSION EN CARACTÈRES LATINS.

P. LXV.

٥ إِيْتِ لِهَعِ طَلِّلِلِ نِعِ عَلِنِ نِعِ 1

Intsy lahy ñy talily ñy aly ñy

وَبِهَ لِهَا نِيَوِعِ طِفِكِ عَوِيَهَ طَمِنِعِ طَوُ 2

vazaha, leha niavy ñy tafiky ñy vazaha. Taminy taon

الْأَحْدِنَه وَلِي مَكَانَه اَوْ الْأَرْبَعِ نَه 3

llohady, naho⁽¹⁾ vola iMaka, naho andro Alarobiña, naho

وَيُطْعَ أَسْرَطَانِ نِيَوَانِي طِفِكِ وَيَه 4

vintaña Asaratan, niavy any tafiky vazaha

طَمِنِ تَرَمَرَاتِيَتْ كَوْنَتِيْ يِ نَطِي 5

taminy Dramaroampetso. Koa notsinjoin Ontai-⁽²⁾

مَطْطَعِ نِ طَمِنِعِ اَوْ الْإِنْنَيْنِ نَه اَلْهَقَعِ 6

Matataña taminy andro Alatsinainy, naho Alahakana,

نَه نِيَغِ أَطِيْ مَطْطَعِ طَمِنِعِ اَوْ ثَلْتِ نَه 7

naho nainga Antaimatataña; taminy andro Talata, naho

⁽¹⁾ *naho*. D'après Ferrand (*Revue de Madagascar*, 10 novembre 1903), préposition tombée en désuétude, qui avait le sens de « pour » et qui s'est conservée dans le mot actuel *naho-*

ana « pourquoi ». Elle est mentionnée par Flacourt.

⁽²⁾ Lecture un peu conjecturale.

8 اَلْهَقَّعَ نَيْغَ اَطْبَهْوِي رُو اَطْيِ مَطْطَعُ

Alahakaña, nainga Antambahive rivo; Antaimatataña

9 نَرِي هَرَكَكَ اَطْبَهْوَنَرِ اَكْبِرِ قَيْدِ

nandry Harakaraky, Antambahive nandry Akiboripedy⁽¹⁾ :

10 طَمِنَعَ اَوَّا الْاَرْبَعِ نَهْ اَلْدِرْعِ نِيلِ

tamiñy Andro Alarobiña, naho Adiraña, nialy

11 اِيَهِي اَمَانِعِ وَيَهْ اَمِنِعِ وَيَهْ طَبْطُ بِيَوِ

izahay ama ñy vazaha ama ñy vazaha Ambatobiva-

12 هَا وَبَسِيْعِ رَيْتَبِهِي رَشِ اِيَهِي

ha⁽²⁾. Voa basiña Raikobehy; resy izahay

13 طِي مَطْطَعِ نْ مَطِ اَزِ يَامْفُولِ عِ

Taimatataña; no maty Andriamafolefañy,

14 جَمَعَ طَطْلُ لَنْ عِ كَجْمُوْمَطِ

Jamaa tontolo laniny Kazimambo, maty

P. LXVI.

1 رَمُرْفَيْلِي مَطِ رَفْنَعِ مَطِ لَيْغِ يَا

Ramarofela, maty Rafonoñy, maty Leingoia-

2 طَامَطِ رَيْتِنِ فِرَاعِ مَطِ رَسْجَاوِلَنْ

ta, maty Rainifandrony, maty Rasajavelon,

⁽¹⁾ Pourrait se lire *Akiborifidy*. — ⁽²⁾ Lire, je pense, *tao Ambatobivaha*, peut-être *Ambato-rehivavy*.

3 مَطَّ أَرِيَّا بُهْمَشِي يَنْكَ أَرِيَّا مَنْرَبَفَرَّ

maty Andriabohimasy, zanake Andriamanoro, zafy dRa-

4 بِيَّا أَوَّلِعَ أَطْيِي وَعَ مَطَّ رَزُولُوعَ يَنْكَ

beavilaña Anteiony, maty Radravoloñy zanake

5 رَبِّي هَتَرَ أَطْيِي سَبَّ أَرِ أَرِيَّا مَعْلِي إِفِ

Rabehatsara Antaisambo, ary Andriamañaly efa

6 هَقَطَ هَرِيَّانِي نَلْنُ جَرْنُ جَطْلُوَزْهَطْلُو

ho faty, handroiany⁽¹⁾ nilon tandrano tontolo andro, hateloa

7 تِنِهِي نَ هَهَن تِنَرِ أَمَانُفَ إِعِ هُهُرَزُو

tsy nihina hahany⁽²⁾, tsy nandry aman' afo, inihohotry⁽³⁾ rovy⁽⁴⁾

8 نَرَرِ لُوعَ وَيَكُهُ نِعِ هُهُرِ نَقِيكَ عَا وَيَكُهُ

narary lo iny vazakoho⁽⁵⁾, niñihohotry nipoaiky ny vazakoho,

9 تِنِهَيْلَلِ تِنَكُونِيُو طَطْنَا إِفِ نِي سَغُ رَعَا

tsy nahailala tsin' koa, niavy tantanana⁽⁶⁾, efa nisango⁽⁷⁾ ry ny

10 وَلِنِ أَمَايْنِكَ أَمْنِعَ وَلِنِ نِيُو أَرِيَّا مَعْلِي طِي

valy ama zanaka ama ny ny⁽⁸⁾ valy, niavy Andriamañaly. Tai-

⁽¹⁾ Pour androana, je suppose.

⁽²⁾ Évidemment tsy nihinan kanina.

⁽³⁾ Doit correspondre au Merina actuel miankohoka « s'accroupir, ramper ».

⁽⁴⁾ rovitra⁽³⁾.

⁽⁵⁾ voanjukoho « les ongles » en dialecte betsimisaraka.

⁽⁶⁾ « Conduit par la main. »

⁽⁷⁾ Incompréhensible.

⁽⁸⁾ Cette forme ama ny ny revient incessamment là où le Merina emploie aminy. Le premier ny est certainement l'infixe bien connu n, marque du génitif.

11 مَعَ سَرَ مَطِ سَرَ جَمَعَ أَسْبِتَ هَطْلُونَعِ طَا

manasara maty sitry Jamaa, Asabotsy hateloany ny ta-

12 فَيْكَ إَوِطَاهَرَ عِيَّ الْأَحَدِ أَرْ تُبْكَوْ نُؤْ

fiky iVatoharaña, Alahady andro nobokoa no-

13 لِيَّ عِ طَفِكَ نِيَّ سَخُ بَرِعِ جَمَعَ فَسَكَمَسِيَّ

ly ny tafiky. Nisango-bary ny jamaa; Fisakamasay,

14 نِسَكَوِيَّ وَلِبَطِ أَفَكَ عِ طَوْنِ مَا الْأَحَدِ نِيَّوْ

Fisakavy, Volambita, afaky ny taon ma⁽¹⁾ Alahady; niavy

P. LXVII.

1 طَوْمَا الْإِثْنَيْنِ أَسَرَ مَسِيَّ أَسَرَ بِيَّ وَرَّ

tao ma Alatsinainy; Asaramasay, Asarabe, Vatra-

2 وَرَّ أَسَرَ نَبَلِ وَرِعِ جَمَعَ طَامِنَعِ وَلِيَّ هَتَهَا

vatra, Asotry, namboly vary ny Jamaa : taminy ny vola Hatsiha,

3 نَهْ أَرْ سَبِتَ نَهْ وَيَطَعَ الْجَدِ نِيَّوْ كَوَعَا

naho andro Sabotsy, naho vintana Alijady, niavy koa ny

4 طَفِكَ عِ وَيَهْ زَوَكُوْا مَطَطَعَ مِيَّ كُوْا نِمَهُوْ

tafiky ny vazaha. Rava koa iMatatana, may koa iNameha,

5 مِيَّ إِيْكَرْ نُؤْزْ مِيَّ كُوْا أَبْدِيَّ رِيْنِ مِيَّ كُوْ

may iKarinoro, may koa Ambodiriana, may koa

⁽¹⁾ Incomprehensible.

6 أَكْهَرَكَ مَطِ رَيْنِ مَدَّ قَلْ مَطِ رَتَيُّوْبَا

Ankazoharaky. Maty Rainimadafala, maty Ratsivazo,

7 مُسَرِّي مَطِ رَزْمَغْ أَيْوْ طَوَّعْ إِتْمَغْ

mosare maty Radramongo, azo tavaña iTsimanga —

8 رِعْ نَبُورَغْ إِعْ طَفِكَ طَيِّ مَهْرُورْ

reny. Namboatrano iñy tafiky tay Maharovitsy;

9 طَيُّوْاي نَمْرِكَ طَبْهَيِّ أَيْوْ أَعْبِ قُلْ أَرِ

teo izy namoriky Tambahive; azo añomby folo ari-

10 يُوْرُوْوَهْوُوكْ إِجَبْ أَدْ لُوِيْ الْخُوْتْ

ivo; rava vahoaky; Alijady, Adalovy, Alohotsy,

11 الْحَمَلْ أَتُوْرْ الْجُوْنْ طُلْ إِبْنُقُلْ أَرْ

Alahamaly, Atsoro, Alizona, telo ambiny folo andro

12 إِي طَيُّوْ مَهْرُورِيْ الْخَمِشِيْ نَهْ أَسَرْ

izy teo Maharovitsy. Alakhamisy naho Asara-

13 ط نُلْ إِعْ طَفِكَ هَسَوِيَا إِعْ طَفِكَ طَيِّ

ta noly iñy tafiky hasivaza iñy tafiky tay

14 مَهْرُورْ طَمِنَعِ الْقُوْشِ نَهْ أَرْ

Maharovitsy : tamininy Alakosy naho andro

P. LXVIII.

1 ثَلَتْ وَلِيْ وَلَسِرْ نِيْمُوْكَوْعْ طَفِكَ إِعْ و

Talata, vola Volasira, niavy koa ñy Tafiky iñy va

2 يَهْ طَيِّ هَلِيُو دِلِيُو اِي نَعِرِكْ طِمَارَ رَفُنْع

zaha tay Ilozo; teo izy nañiraky tamin dRadrafoñy

3 اَمَّا رَزَّ سَجَا تَكِي مَفْنَع يَّ يَهِّي اَمِيُو

amin dRadrasija; tsika mijanangy; zahay omeo

4 اَعْبِ اَرِيُو اَمَّا وَلَمِنْ اَرِيُو اَمَّا وَلَقْتُ

añomby arivo, ama vola mena arivo, ama volafotsy

5 اَرِيُو اَمَّا لَبِ اَرِيُو فَيَهِّي تَهْنَفِيكَ اَنَرِ

arivo, ama lamba arivo, fa zahay tsy hanafiky anare-

6 وَكُوْهُيْ اَطِي وَطَو اَطِي مَعَسَر اَمَّا اَطِي تَمَدِ

o. Koa hoy Antaivato Antaimañasara Antaitsimandi-

7 هِ اَمَّا اَطِي كَشِي اَمَارُو كَج مَبُو اَمَوْتِكَ

hy, ama Antaikasy, ama reo Kazimambo, ome tsika

8 اَيْنِه نُمِيْ اَعْبِ اَرِيُو اَمَّا وَلَمِنْ اَرِيُو اَمَّا

izany. Nome añomby arivo, ama vola mena arivo, ama

9 وَلَقْتُ اَرِيُو نَفْنَع يَّ رِيُو اَمَّا اَرِيَا

volafotsy arivo; nijanangy reo ama Andria —

10 مِطْلِيْ طَمِنَع اَرَا الْاَشْنَيْنِ نَهْ اَدِ لَوِيْ

mitily; taminy ny andro Alatsinainy naho Adalovy

11 نُنْبُكَ طَيِّ فُتُو وَطَفِكَ طَمِي رَزَمَرُ فُطْع

nanomboke tay iFotsivavo tafiky tamin dRadramarofataña

12 أَمَّا رَمَعِرَكَ أَرِيؤُ مَيِّ افْتَوُ مَبِرَ

amin dRamañirakarivo; may iFotsivavo; maty Ra-

13 رَيؤُ مَيِّنَكَ اَطِي ع مَبِرَ رَزَحُوا طِي

draza mianake Antaiony, maty Radrahova Antai-

14 مَشِي أَرِ اَيُّو طُونُ بِي مَبِرَ اَيُّو طُونُ

masy, ary azo tavan Bemanjato, azo tava

P. LXIX.

1 اَيُّو طُونُ رَسُو هَشِي نُوع مَيِّنَكَ

azo tava Rasoahasinoñy mianake,

2 اَيُّو طُونُ رَهْرُنُ اَيُّو طُونُ عَمَرُ فَر

azo tava Raharon, azo tava Rañomarafara-

3 ع ع اَيُّو طُونُ رَسَلِي اَيُّو طُونُ اِمِيَا

ñoñy, azo tavan Rasolay, azo tava Imija,

4 اَيُّو طُونُ اِمِيَن تَرِ اَيُّو طُونُ رَهَبِل

azo tavan Iminatsara, azo tavan Rahabila,

5 اَيُّو طُونُ اَسْنَا اَمَانِي سِبَارَغ رَر

azo tavan Isana, amany Sijadrano, Randra-

6 سَوْنَع يُوَكِنُه اَيُّو طُونُ رَسُو لُن

soanoñy zokiny, azo tavan Rasoavelon,

7 رَنَبِي مَبِرَ اَمَّا اَسُو لُن مَرَسَرَّع

Ranibemanjato ama Isoavelon, marasitrano

8 نَرِيَانَعِ رَمَعَ رَكَ رِيَوْمَطِ رَزَّ

n'andrianony Ramañirakarivo, maty Radra-

9 بَيِّ فَيَّرَأْمِدَا رَمَشِي دَوَأَطِي مَعْرِئُو

befetra, maty Ramasidava Antaimañarivo,

10 مَطِ رُبُوبَا أَطِي سِرَّ عَابِرِ مَطِ مَسِكُرْ

maty Raboba Antaisirañabary, maty Masikoro,

11 مَطِ رَمَوْشِ مَطِ رَنِيْبُو مَطِ رَتَهْلَلْ

maty Ramosa, maty Rainamboa, maty Ratsihalala

12 أَيُّوتِ مَطِ اِمَعُونِ مَطِ رَنِيْبُو وَهَرْ

Onjatsy, maty Imañivan, maty Ranimboavohitse,

13 رَ مَطِ رَسُو مَعِنِ فِي أَطِي مَايْطِ رَ

maty Rasoamañenofo Antaimaity, Ra-

14 يُوَأَفْنِيْفِ يِ مَطِ مُجَا أَطِي أُعْعِ مَطِ

zao ampanefy, maty Monja Antaiony, maty

P. LXX.

1 اَلْوِيَا مَطِ رَنِيْكَ مَطِ رُطِ مِيْنِكَ مَطِ

Ilovia, maty Ranizaka, maty Rato mianake, maty

2 رَنِيْمِرْهَكَ مَطِ اِمَكَاشِي مَطِ اِهَوِ مَطِ

Rabemirahoka, maty iMakasay, maty iHova, maty

3 اِتْمَلَحْ اِبُوْبَا فَرُّوْ رَوَاكْلَه اِطْفَسَعْ

iTsimalaho, iBoaba, Fandraodrao, iKolahy, Antaipasaña;

4 أَيُّوْطَوْنُ يَنْكَ أَطْلَوْرُ طُطْلُ أَيُّوْ

azo tavan' zanaka Antalaotra tontolo; azo

5 طَوْنُ يَنْكَ أَيْعَتُ طُطْلُ أَيُّوْطَوْنُكَ فَعْرُيُوْ

tavan' zanaka Onjatsy tontolo; azo tava zanaka Fañarivo

6 يَا طُطْلُ لَفِ رُوْنَعُوْرَرِ رَمَرْ فُطْعُ

tontolo. Lefa reo nianavaratre dRamarofataña

7 أَمَّا رَمَعْرُكَ أَرِيُوْ نُوبِ إِفْرَعُ كَوْمَطِ

ama dRamañirakarivo; nombry iFaraony; koa maty

8 رَمَرْ فُطْعُ نَيْفُلِ رَمَعْرُكَ نُؤْلِ طِيْ أَوْ

Radramarofataña; nipoly Ramañirake; noly tay Iva-

9 طَوْفُوْسُ مَكَا هِيْهَا فِسَكَمَسِيْ نِسْعُ بَوْ

to; Fosa, Maka, Hiahia, Fisakamasay, nisango bao

10 رَجَا جَمَعُ فِسَكُوِيْ نُؤْدِ طِيْ مَنَائِيْعُ رِ

rainy; Jamaa Fisakavy nody tay Manajañary.

11 رَاَزِيَانَعُ أَرِيَارُ مَعْرُكَ أَرِيُوْ نُطَا

Andrianoñy Andriamañirakarivo noto-

12 يِرْ أَيْ سَعُ وَلِيْ بَطَا أَفِكَارُ طَوْنُ

etra iFisanga Volambita. Afake taon

13 مَا الْاَتْنَيْنِ نِيُوْعُ طَوْنُ مَاثَلَتْ أَسْرَمَسِيْ

ma Alatsinainy, niavy ñy taon ma Talata; Asaramasay.

14 أَسْرَبِي وَرَّوَرُ نَبْلِي وَرِعْ جَمْعَ بِلَمِنِ

Asarabe, Vatravatra, namboly vary ny Jamaa : taminy

15 عِ أَرْ جَمْعَ نَهْ أَسْرَطَنْ وَلَنْ هَتْهَا

ny andro Jamaa, naho Asaratan', volan' Hatsiha,

P. LXXI.

1 نِيَوِ كَوَاعِ طِفِكِ اِعْ وَيَهْ نَنْبِكِ طَلِيْ وَ

niavy koa iny tafiky iny vazaha, nanomboke tay Vo-

2 هَتُوْمِيْ اِوْهَتُوْ مَطِ اِرُوْهَا مَطِ اِمَشِيْ

hitso, may Ivohitso, maty iRavaha, maty Imasi —

3 كِلِ سِرْعْ اَيُوْ طَوِ اسُوْ طُوْرِ اَيُوْ طَوِ

kily sitraño; azo tava iSoatory, azo tava -

4 اِسُوْرِيْ اَيُوْ طَوِعا اِمَهْ وَلَنْ اَطْلُوْ

iSoadray, azo tavaña iMahovelon, atavan'

5 اِمَا مَطِ يُوْكَ نَنْكَ اِسُوْ طُوْرِ مِيْ اِتِيْرَقْلِيْ

Ima, maty zoky nanaky iSoatory; may i Tsiarifela,

6 مِيْ اِتْرَوْغْنِيْ مِيْ اَوْهَمْسِيْ مِيْ طَنْنَا

may iTsaravañony, may iVohimasy, may tanana

7 اَطْلِيْ سَبْ طُطْلُ مِيْ طَنْنَا اَطْلِيْ طَلْكَ طُطْلُ

Antaisambo tontolo, may tanana Antaitalaky tontolo,

8 مَيِّ طَنَنَا فَعَرِّثُوا طُطْلَ رَوَاعٍ وَهُوَكِ

may tanana Fañarivo tontolo, rava iny vahoaky

9 طُطْلُ نَدِهَآ إِعِ طِفْكِ إِعِ وَيَهَ طَيِّ هُبَيِّ مَبِ

tontolo, nandeha iny tafiky iny vazaha tay Hoby; maty

10 رَزَزَتْ رَوَاطِي هُبَيِّ الْجَبَةِ الْأَحْسَدِ

Radratsara, rava Antaihoby. Alijabaha, Alahasady,

11 أَسْبَلَهُ الْمِيزَ الْقَرُبَ الْقَوَشِ الْجَدِ

Asombola, Alimiza, Alakarabo, Alakosy, Alijady,

12 نَهَ الْخَمَشِيَّ افْتِ أَبْنَفْلُ أَرِإِي طَيِّو

naho Alakhamisy, efatse ambiny folo andro, izy teo

13 وَهَتُونَمَوْلَعِ إِعِ طِفْكِ إِعِ وَبَهَ طَيِّ

Vohitso, na mivalana iny tafiky iny vazaha tay

14 وَهَرِ يَوَايَا طَيِّ وَإِي وَلْنِهَ نَهْدِ طُونِ

Vohitreivoza teo izy volany, na hody tison

15 إِي نَمَوْلَعِ أَطَيُّو طَوْبِي نَمِيَكْرَ أَطَيِّ

izy, na mivalana Antaivatobe, na miakatra Antai-

P. LXXII.

1 مَنَابُورُ عَاهِ إِيَّتِ طَلِيلِ نَطُونِ

manabondroña. ∞ Intsy talily natao

2 كُ رَمَهَسِرَ كُورِيَتُوا مَرِ طَلِيلِ وَلْنِهَ

ko, Ramahasitrakarivo, imaro talily — Volana

3 فِسْكَوَيِّ نَبْعُورَ آرَ آرِيَامِعِرَ

Fisakavy nian'avaratry Andriamanira —

4 لِكِ آرِيَوُ لُبَطِ أَفِكَا طُونِ مَاتَلَتْ أَسَرَ

karivo; Volambita afaky taon ma Talata; Asara-

5 مَسَيِّ نَبُورَغِ طَنَنَّا أَرْنَعِ آرِيَا مَعِرَكِ

masay namboa trano tanan Andrianony Andriamaniraka-

6 آرِيَوُ طَيِّ فِسْغِ أَسَرَ بَيِّ وَرَ وَرُ بَبُو

rivo táy Fisanga; Asarabe, Vatravatra, nambo-

7 لَبِي وَرَاعِ جَمْعِ أَسَرَ هَتَهَيِّ وَلَسِرَ فُو

ly vary ny Jamaa; Asotry, Hatsiha, Volasira, Fo-

8 سَا مَكَا هِيَهَيِّ فِسْكَسَيِّ نَبُولِ وَرِيَوُ

sa, Maka, Hiahia, Fisakamasay, namboly vary io.

9 أَطْلُورَ أَمَا فَعَرِيَوُ نَلَكِ أُنْتَرِيَا نَعِ طَيِّ

Antalaotry ama Fañarivo nalaka an' Andrianony tay

10 فِسْغِ نَ يَهَيِّ مَلَكِ أُنُوفِيَهَيِّ تَمَهْفُويِّ

Fisangan : « zahay malaka anao, fa zahay tsy mahafoy

11 أُنُونِيسُونِي إِيَانَعِ تَيِّ مُرْكُوتِنِيَكُ

anao. » Nisoatsy Andrianony : « tsy amoroko, tsy iniako ⁽¹⁾;

⁽¹⁾ minia « se déterminer à ».

يَهْ مَدَوَ اَنُو رِيَوَانِي مَطَطَع مَدَوَانِرِ 12

zaho mandao anareo any n' Matataña, mandao anare-

وَمَدَ كِبَرِي نِ اَيِكُوَامِينِ يَبَكُ 13

o manda kibory⁽¹⁾ ny iazako⁽²⁾ aminy iabako,

فَيَهْ مَطَرًا عَيْكَ مَطَرَعَا فُوَكُوَيَهْ هُوَ 14

fa zaho mitondra naiko, mitondra ny foko, zaho ho vo-

تَوُنُنْ يَهْ هُفَطِ اَعْلُو نَرُو يَهْ نَهْيِ فَيُو 15

noy n'olon, zaho ho faty an'olo nareo; zaho nahazo fivo-

P. LXXIII.

نِي يَهْ نَهْيِ وَدِ اَهَرِ مَلَلَكُ كَمَا هَنَرُو جَلِيَا 1

nia⁽³⁾ zaho nahazo vody ahitry malalaka koza; hanareo tia-

كُوَكِيَا هَنَرُو فُوَتِيُو فَبُوَيَهْ تِيُو تَهْدِ اَع 2

*ko koza, hanareo fontseo fambovo, zaho tsy avy, tsy hody any. **

هِي رِيُو جَمَعِ اَرَفِي يَنْعِ كُوَمُولُ وَ 3

Hoy reo Jamaa : « Ary fa izany, koa mivalo

اَمَنُو اِيَهِي مِطُو جَا لَهَا هَنُو هَتْلُونِي طِنِ 4

aminao izahay, mitonta leha hanao hantso olonay tany,

هَتْلُونِي هَرَكِ هَتْلُونِي وَدِ هَتْلُونِي 5

hantso olonay horaky, hantso olonay vady, hantso olonay

⁽¹⁾ kibory « tombeau ». — ⁽²⁾ aza pour raza. — ⁽³⁾ fivonia « cachette », vony « ravin ».

يَنُكَ لَهَا هَنُؤُنُؤُبْنِي لَهَا هَنُؤَاوَأَا 6

zanaka; leha hanao nombanay, leha hanao avy any,

لَهَا هَنُؤُ هُو نُؤُنُلُنْ أَعْلُونِي هُكِيلَهِي نُؤُ 7

leha hanao hovanoin'olon anoloanay⁽¹⁾, ho kelihin' n'o'-

نُلُنْ أَعْلُونِي نِسُوتِي أَرِيَانَع طَمِن 8

lon, anoloanay. » Nisaotsy Andrianony taminy

رَوْلَه بِي طَمِي رَوُأَطْفَسَع يَه تَمَا 9

dreo lahy be, tamy dreo Ontaipasana : » zaho tsy ma-

هَلَلْ أِي هَنُرُؤُأَطْفَسَع مَهْلَلْ أِي أَرِ 10

hailala azy, hanareo Ontaipasana mahalala azy, ary

فَيَيْنِ يِ أَع وَلَع رَوُؤُيَكُؤَاعِ دِي 11

fa izany ahy volaña dreo raiko inidi-

كُؤُبِي إِع وَلَعَكُؤُبِي هَنُرُؤُرِنِيَكُؤُ 12

ko be iny volaña ko be hanareo reniko

مَهْلَلْ أِي نِيُؤُرِ رَوُأَطْفَسَع نُولَع 13

mahailala azy. » Nivory reo Ontaipasaña, nivolaña

رَزَّؤُعِي أَمِينِ رَزَّ مَكَا أَرِ فَيِيَا 14

Randravon aminy dRandramaka : » Ary fa iza-

نِي كُؤُأَمُؤَاعِ رِيْنِه مَرْتِكْ نِيْدِي مَرُ 15

ny koa omen ireny maro tsika niady, maro

⁽¹⁾ oloana « s'opposer ».

تَكَ مَطِ أَنْكَ مَرَّتْكَ مَطِ وَدِ أَمُونِكَ ع 16

tsika maty anaka, maro tsika maty vady, ome tsika n'

P. LXXIV.

رَيْنِه وَعِرِرْ رَوَاطْفَسَعْ طُطْلُ يَهْي 1

ireny : • vinitra reo Ontampasaña : • tontolo zahay

تَيَوَاتْسَا أَعِ يَنْعِ يِ إِعِ وَادِ نِي لَنِ 2

tsy avy antsasa, aña zanañay, aña vadinay, lany

أَبِي يَهْيِ تَيَوَاعِ كُورِعِرْ رَرُوعِيَه 3

aby : zahay tsy avy aña. • Koa viñitra Randravoñy

أَمِينِ رَرَمَكَا نُولَعِ طَمِينِ أَرَيَانَعِ طَمِينِ 4

aminy Randramaka, nivolaña taminy andrianonny taminy

جَمَعِ رَوَاطْفَسَعِ مَدِ تَهَبَوَاعِ يَهْيِ رُ 5

Jamaa : • reo Ontampasaña mody tsy hombao aña, zahay ro

رَوِ تَهَبَوَاعِ رَوَهَرُورِنِي تَهَبَا 6

roy tsy hombao, aña reo, hanareo reny, tsy homba

رَوَاعِ هَنَرُورِي يَهْيِ تَمَرُ أَسَا يَهْيِ 7

reo aña, hanareo ray; zahay tsy maro antsasa, zahay

تَهَبَا أَسَا يَهْيِ هِي تَهَبَا أَرُو أَعِ يَهْيِ رُ 8

tsy homba antsasa, zahay hay tsy homba andrao aña zahay ro-

9 رَوِ اَرْوَعِ يَنْعَرُوْا يَّيْ هَعُ نُوْ نَرِيُوْ

roy indro ñy zanañareo izay hañonoa nareo

10 اَيِّ نَطْنِ يَّ نِيُوْنِي نَطْنِي نِي شَشِيْرُوْ

azy niteny nivony nitenainy sisitry . va-

11 سَاَنْرُوْ لَهَا يَهِّيْ رَزِيْ عَطُوْ شَبَاُوْ

sa anareo leha zahay roroy natao hana vo-

12 لَعُ اُعْلَنُ هَبَا كَبَرُ نُلْنُ نِيْدِيْنُ رَزَوَعِيْ

laño oñolon, homba kabaro nolon niadina Randravon̄y

13 اَمِيْنِ رَزَمَكَا لَهَا يَهِّيْ هَلِفُ هَرَسُ

aminy Randramaka, leha zahay holefa handroso

14 هَلِفُ هَكَبَهَا رُوْ اَرِيَانَعِ رُوْ اِعا

holefa hikadaha⁽¹⁾. » Ravo Andrianoñy, ravo iñy

15 جَمَعِ لَهَا يَهِّيْ اَرَفِيْنِيْ كُوْنِيْدِيْ

Jamaa, » leha zahay ary, fa izany koa niady

16 عِ جَمَعِ لَهَا يَهِّيْ هَقْدِ اَمِيْنِ رُوْ رَزُوْ

ñy Jamaa leha zahay hipody amin dreo roroy

P. LXXV.

1 لَهَا اَعَا اَطُوْرُوْ هَدِيْهِيْ رُوْ اَرِيَانَعِ اَمِيْنِ

leha aña atao dreo handa zahay. » Ravo Andrianoñy amin

⁽¹⁾ Sonder les intentions.

2 رَزَّوَعِيْ اٰمِيْن رَزَّمَكَ اَرَفْتِكَ رُوَايِيْ

dRandravoñy amin dRandramaka; ary «fatsika ravo, izay

3 فَيَغْ تَكَ رُوِيْ نَهْرُ كُوْرُوِيْ اِيْنِيْ نِيْلُ

finga tsika ravay. » Nihoro, koa ravay, izay nivela.

4 نِي سُوْتِيْ اَرِيَانَعْ يَهْ تَهَرَّ وَاِيْ تَمَهْفُوْ

Nisaotsy Andrianoñy : « zaho tsy handrava izay tsy mahafo-

5 اِيْ اِهْيْ كُوَاعْ اِيْنِيْ مَهْفُوْ اِهْيْ كُوْمُوْلُ نِيْغْ

y ahy, koa ahy izay mahafohy ahy. » Koa mivela nainga

6 اَرِيَانَعْ رَمَعِرْ كَرِيُوْ هُوْلُ اِمَطْبَطَعْ نْ

Andrianoñy Ramañirakarivo holy i Matatañan :

7 نُوْمِيْ اِعْ جَمَعْ اِعْ وِرْ هُوَاتِ اِعْ وِرْ هُوْ

nome iñy Jamaa iñy vary hivatsy iny vary hiva-

8 تَ طَنِهْ تَرُوْرْ اَرِيَانَعْ هِيْغْ مَطِ اِمْمَا وَدْ

tsy; tany tsara vary; Andrianoñy hiainga, maty i Moma vadi-

9 نِيْهْ رَانِيْ فُوْمَغْ نُوْبِلُوْعْ اِمْمَا نُوْلُ

ny; Ranifomanga nobeleveñy iMoma; noly

10 اَرِيَانَعْ طِيْ مَطْبَطَعْ تَنُوْبَا رُوْ نَكْرَ

Andrianoñy tay Matataña, tsy nomba Roanakandri

11 يَا طُطْلُ تَنُوْرِيْنِهْ فُوَامَغْ تَنُوْبَارْ

a tontolo tsino, renina Foimanga, tsy nomba. Ra-

12 نِيَّهَ مِنْ نَرَعُ إِعَا طَفَسَعُ طُطْلُ وَعِ رِ

nimena nandraña⁽¹⁾ iny, Tampasaña tontolo viñitry.

13 اَرَيَانَعِ لَهَا نُوْبِي مَطِرَوْنِ اَلْوِاسُوْ

Andrianoñy leha nomby Matiravin : « alao isoa

14 وَلَنْ فَرِي نَوِطُورِي بَغِ كُونُمُوْ

velon fary nentiko ry hitsinga, koa nome

15 اِهْيَ طَبِيَا اَهْ وَلَنْ نَمُوَا هُ تِمَهْ فَرِي

ahy tandia aho velon namoa aho tsy zaho fary. »

16 اَيُوْاَسُوْ وَلَنْ اَوَارِيَانَعِ طِي فِتُوْ

Izo iSoavelon; avy Andrianoñy tay Fotsiva-

17 وَنَبُوْرَ طَنَّا طَمِنَعِ وَلَدُ فِسْكُوِيْ

vo, namboatry tanana taminy ny volan Fisakavy.

P. LXXVI.

1 رَاَوْعَا جَمْعُ طُطْلُ اَوَطِيْ مَدِيَا طُطْلُ اَوْ

Ravo ñy Jamaa tontolo, avy Taimandia tontolo, avy

2 اَطِيْ فَشِيْ طُطْلُ اَوَطِيْ هُفِيْكَ طُطْلُ اَوَطِيْ

Antaifasy tontolo, avy Antaihofiky tontolo, avy Antai-

3 مَهَرِ طُطْلُ لَهَا يَهْيَ هُمِيْ اَنُوْ كُوْ هَبُوْ اَنُوْ

mahanara tontolo : « leha zahay hamoy anao koa handao anao

⁽¹⁾ Être valétudinaire.

4 كَوْفَهُنَوْتِي طَيْطُ كُؤْيَا يَهْيَ تَيْنُو يَهْيَ تَيْنَانَا

koa fa hanao tsy teto; » ia koa : « zahay tsy ana, zahay tsy anana

5 بَدِ يَهْيَ تَيْنَنْعَنْكَ يَهْيَ تَيْنَنْعَ عِبَ تَيْنَنْعَ رَعْبَ

bady, zahay tsy anana n'anaky, zahay tsy nanaña nomby, tsy nanaña tran'abo ».

6 نَيْغَ نَوَطْعِي إِعَا جَمَعَ أُمُورِ يَانَعِ نُومِي

Naingana tañy iñy Jamaa « omeo Andrianoñy » : nome

7 أَعْبَ رِي رَيْنِهَ أَرِيَاوَجَ مُبُورُورَيْنِهَ

añomby roy reny Andriakazimambo, roy reny

8 أَنْطِي فَشِي رُورَيْنِهَ أَنْطِي هُفِيكَ رُو

Antaifasy, roy reny Antaihofiky, roy

9 رَيْنِهَ أَنْطِي مَهَرُ رُورَيْنِهَ طَمِنَعَ أُرُ

reny Antaimahanara roy reny; taminy andro

10 ثَلَتَ نَهَ الْأَحْسَدِ أُرُورُ سَجَا يَبَا حُوو

Talata, naho Alahasady, avy Randrasija zaza hova

11 طَكْرِيُونِيَعِ مَرْ وَهَرِ وَنُوبِعِ إِعِ أُلْنِ

Taikariva : « niñimandry va hanareo, nanoiñy⁽¹⁾ iñy olon

12 طَطُوهَرِعِ كُوهَرِ وَ تَرَطْنِ طَفَرِ مَرِ

taito horeny, koa hanareo tsara tany tafandrimandry,

⁽¹⁾ *nanoiñy « répondre » (toina, manoina).*

13 إِيْنِ اَلْنِ مَعَ تُوْنُوْطَيْنِيْ هَنْرُوْ كَمَرِ

izany olon manetso navotainy⁽¹⁾ hanareo kamandry

14 هَنْرِ مَيِّبَنَه اِءِ طَفِكِ اِزْ هَمِلِ اَنْرِيُوْ

hanareo miambina iny tafiky indro hamely hanareo.

15 اِزْ لَهَا نَهْرِعِ اَزْيَانِعِ رَمَعِرْ كَرِيُوْ

Indro leha nahareñy Andrianoñy Ramañirakarivo

16 وَنُغِ عَاحِيْ لَهْ نِنِيُوْرُ اَيُوْمَا لَهَا

vinango ñy hazolahy, tsy nicotry anjombo : leha

P. LXXVII.

1 اَزْ اِعِ اِزْ نِيَغِرْ سَلَهْ رَاطْفُسَعِ

androañy andro ningitra⁽²⁾ salohy ry Ontampasaña;

2 نَعِرْكِ اَزْنَعِ طَمِنَعِ رَوَجَمَعِ يَهْ

nañiraky Andrianoñy tamini n dreo Jamaa : « zaho

3 اَطْوِيْ عَنْ اَمِيْنِرِ وَرِيْكُوِيَهْ هُوْ

etoinan⁽³⁾ aminareo raiko, zaho ho vo-

4 تُوْنُكُوِيَهْ نِيُوْنَهْ يَهْ نِيْ نَشِشِرْ مَرِ

non', koa zaho nivony, zaho ny nisisitry, maro

5 طِنِ رِيْكُوْ مَرْطِنِ رِيْكُوْ طَفْنَهْ يَهْ نِيُوْطَا

tany razako, maro tany draiko tompony, zaho niavy ta-

⁽¹⁾ navotainy « dépiquer (le riz) ». — ⁽²⁾ ningitra « aiguiser » (marangitra). — ⁽³⁾ etoinan « trompé ».

6 طَوِّي نَتَهَنِرُوْا رِ هُوَ جَمَعَ طَوْعِي نَيْسُوَّة

toy nantsohinareo. » Ary hoy Jamaa « tao ny azy » misaotsy

7 اَزَيَانَع يَه مِيطْرَاعِ يَع كُو مِيطْرَاعِ فُو

Andrianoñy : « zaho mitondra aña iny, koa mitondra iny fo

8 كُو اَمِنَرُو جَمَعَ طُطْل وَلَنْ اَفَكِ اِع طُوْمَا

ko aminareo Jamaa tontolo. » Volany afaky iny tao ma

9 اَلْاَرْبَع طَمِيْن ع وَلَنْ اَنْشَر مَسِي كُوْنُوْ

Alarobiña; taminy ny volan' Asaramasay koa no-

10 لِ اَزَيَانَعِ اَزَيَار مَعْرِك رِيُونَع وَ

ly Andrianoñy Andriadramañirakarivo niñava-

11 رَرِ نُوْبَا اِع جَمَعَ طُطْل نَبُو طَنَّا طِي

ratsy; nombra iny jamaa tontolo, namboa tanana tao

12 فَسَعَا اَسْرَبِي وَرَوَّر نَبُوْل وَرِ

Fisanga; Asarabe, Vatravatra, namboly vary

13 اِع جَمَعَ اَسْرَهْتَهَا وَلَسِر فُوْسِي

iny jamaa; Asotry, Hatsiha, Volasira, Fosay,

14 مَكَا نَعْرِك رَرِ فُوْنَع اَمَّا رَرَجُوْ

Maka, nañiraka Randrafonoñy ama dRandrajao

15 اَمَّا رَرِ الْجَزْ اَمَّا رِيْنِي تِيُوْنُوْ

ama dRandralajaro, ama dRainitsinoa,

P. LXXVIII.

1 أَمِي رَبِّي طَمِئْتُ بِتِي وَرِ نَلَكْ أَنْتَرَبَا

«ma dRabe, tamid Rabevary, nalaka an' Andria-

2 نَعِ أَرْيَارَ مَعْرِكِ أَرْيُوطِي فَسَعِ نْ

noñy Andriandramañirakarivo tay Fisangan :

3 رَأُؤَارَبَائِعِ يَهْ مَدِيعِ اعِ وَلَكُؤَارِ مَدِ

ravo Andrianoñy : « zaho mandihy iñy voliko ary mande-

4 هَ أَرْيَائِعِ نِسُؤْتِي أَرِ إِيْنِ رِؤَارِ إِعا

ha » : Andrianoñy nisaotsy. Ary izany reo avy iñy

5 طَفِكِ إِعا وَيَهْ طِي مَطَطَعِ نْ رِؤَارِ طِنِ إِمَطَطَعِ

Tafiky iny vazaha tay Matatañan : ravo iñy tany i Matataña :

6 نَعِ رَنْ عَا أَنَا رِيَائِعِ رَمَعْرِكِ رِيُؤَرَرِ

nañaranña an' andrianoñy Ramañirakarivo Randra-

7 سَنَا أَمَا رَزَبِي فِيْفِي أَمَارَ دَامًا أَمَارَ

sana ama dRandrabefify, ama dRadama, ama dRan-

8 رَوْهُؤَا أَمَا أَطِي وَطَا طُطُلِ إِعا جَمَعِ أَطِي مَعِ

dravaha, ama Antaivato tontolo, iñy jamau Antaimaña-

9 سِرِ طُطُلِ نَلِي إِاعِ يَنْكَ رِيَامَهِي نَطِرْنِ أَطِي

sara tontolo : noly iñy zanaky Ramahay naterin' Antai-

10 طَوَّاطُوا إِمَّا يَنْعَ وَهُوَ إِعَا إِرْكُ هُوَ رَمَهَيَّ

toeto « iny zanañao hody iny irako » hoy Ramahay,

11 اَطْمِكُوْا نَرْبَا فُطْكَ نَوْلَعِ رَبِّيْ فَيَفِ اَمَا

itoy Koa an' Andriafantaka nivolaña Rabefify ama

12 رَدِ اَمَا اَمَّا رَزَّوْهَا طِفْهُ تَكَ رَزَّوْنَعِ

dRadama ama dRandravaha : « tafiho tsika Randrafonoñy,

13 فَيِّيْ نَمِيْلُ طَوْنُوْا يَنْي رَهَا هَطَوْنِيْ نِمِطَا

fa iza namely to anio izany; » raha hataony tsy mety

14 اَرْيَانَعِ رَمَعِرْكَ رِيُوْا بِيْ اِعِ طَجِعِ عِي

Andrianony Ramanirakarivo : « omby iny tanginay⁽¹⁾

15 اَعَا يَنْكَ رِيْ نَ نَقِطِيْ اَنِّيْ اَعِيْ نَقِطِيْ

any zanaka reo nampitaizanay any; ny mpitaiza

P. LXXIX.

1 يَبَا اَهْكَوْلَهْ اَيْنَهْ يَهَيَّ مَهَوِهِيْلُ مِيْدِ

zaza avokoa lahy izany, zahay mihava hialy, miadi-

2 اَطُوْ كُونِيْطِ نَرْيَا فُطْكَ رَبُّوْبَا اَمَارَ

a ito. « Koa nentin' Andriafantaka Raboba, ama Ra-

3 مَرَّهْنُ نَلْكَ اِنِّيْ اَمْلِيْ نُوْبَ طَبَطْلُوْ

mandrahon, nalaka any iMalaza n'omby; t Ambatolava

⁽¹⁾ tangina « loué ».

4 تَنْهَسْهَيَّ كُونِي فُودِي أَوْكُوكْشِي

tsy nahasahy, koa nipody. Avy koa iLakasy

5 نَفَنَغْ أَمِي رَمَهِي نِيْطِ رَمَهِي نَنَفَكْ أَرَّ

nifanangy amy dIamahay; nenty dIamahay nanafika Andra-

6 مَعْرَكْ رِيُوْطِي مَنَاجِرْ نِيْلَفْ يَهِي أَطُوْ

mañirakarivo tay Mananjary; nilefa zahay; Otaiva-

7 نَ أَمِي أَتْلَئِي مَهِي نُوبَاطِعْ أَبِي طُطْلُ رِيُوْ

no amy Antaimahazo nombra tañy aby; tontolo reo

8 يَفِرْ مَنِي طُطْلُ طِي وَاي نِمَوَالْعَا اِعْ

Zafiraminia tontolo teo izy; namivalaña iny

9 طَفِكْ نَعْ رُطْنَا يَفِرْ مَنِي مِي أَفْلُولُنْ

tafiky nañoro tana Zafiraminia, may iFalivelon,

10 مِي اِمَهْسُوْ مِي اَوْهْرَاكُرْ مِي طُنَّا أَطِي

may iMahasoa, may iVohitrakondro, may lanan Antai

11 مَهِي طُطْلُ طَمِنَعْ رُ ثَلَتْ نَهْ اَلْهَقْعْ مِي

mahazo tontolo; taminy n'andro Talata, naho Alahakano, may

12 اِفْسَعْ أَمِي طُنْيَا اَنْكَرِيَا طُطْلُ مِي طُنْيَا

iFisanga amy tana Anakandria tontolo, may tana

13 كَحْ مَبْ طُطْلُ مِي طُنْيَا نَطْلُوْرْ طُطْلُ مِي

Kazimambo tontolo, may tana n'Antalaotry tontolo, may

14 طَنْيَا أَيَاتٍ طَطْلُ مَيِّ طَنْيَا فَعَرِيئُو أَطْطَلُ طِيئُو

tana Onjatsy tontolo, may tana Fañarivo tontolo; teo

15 إِي زَارُ نَمِعَ وَرَزَ نِيدُبُوبِ إِي طِي

izy ro andro namianavaratsy; nitoby izy tay

16 مَنَبَا نَهْيُ إِيَا أَعْبِ إِي طِئَلُ أَرِيئُو نَمِيَلِ

Manaba; nahazo iny añomby izy telo arivo namely

P. LXXX.

1 إِي أَوْكُوَا زِيَاءَ مَعْرِكَ رِيئُو نَفَقَ فُرُ

izy. Avy koa Andriadramañirakarivo nifafa foro

2 عَافُ طَيِّ فَسْغَا قُلْ أَرُ نِفَقْنَ فُرْعَ نَهْ أَوْ

ñafo tay Fisanga, folo andro nifafan foroña; naho avy

3 كُوْعَا طِفِكَ رَمَهْيَ نِلَفَ كُوْعَا جَمْعَ نِيْعَوْرَزَ

koa ny tafiky Ramahay; koa iny Jamaa niañavaratse

4 طُبُوْدِرُ نِيدُبُوبِ إِيَا طِفِكَ طَيِّ مَنَا بَطْعَ نَهْيُ

t Ambodirotry nitoby, iny tafika toy Manabataña, nahazo

5 أَعْبِ أَرِيئُو نِيَّ طُبُوْبُو طَيِّ غِي نَيْكَ نُولِ طِفِكَ

añomby arivo, nitobo tay Ngazabaiky, noly tafiky.

6 نُوْبَا نُولِ رَرِيَّ فَيِّفِ أَمَّا رَادَّ أَمَّا وَ أَمَّا رَ

Nomba noly Radrabefify, ama dRadama, ama dRa-

7 رَوْهَا أَمَا زَرَّسْنَا أَطْيَ وَطَوْ طُطْلُ أَمَا

dravaha, ama dRadrasana : Antaivato tontolo, ama

8 أَطْيَ مَعَسَرَ طُطْلُ نَلِي مَنَكَرَ عَنْ نَلِي طِي مَطَخِ أَمِينِ

Antaimaņasara tontolo noly; Manakarañan noly; Taimatangy, amiñy

9 أَمِينِ عَا أَطْيَمِي دِرِي نَمِينِ نَلِي أَطْيَ أَفْشِي أَرِ

aminy ñy Antaizidy ray nimameno⁽¹⁾; noly Antaifasy; andri-

10 يَا مِنْ أَمُو أَرَانِي أَم فَيَنْنِ أَمِينِ أَرِيَا

iaminome androany onifaiñon aminy Andria

11 نَمِينِ نَعَوَّرِ أَرِيَانَعِ رَمَعَرِكِ أَرِيُونُو

nimamino; niñavaratry Andrianon̄y Mañirakarivo no

12 طَيْرُهْبُلِ أَوَارِيُونُو أَرِيَانَعِ رَمَعِ رَكْرِيُونُو

tay Vohibolo; auy arivo; Andrianon̄y Ramañirakarivo

13 أَوَرُونَعِ طَيْرِنَسَرِ وَهِنِ هَمِيلِ تَنَهَسِي نُلُ

avy ravanaña ty Ambarinisary, vahiny hamely, tsy nahasay nolo,

14 رَوَرُونَمِي أَغَبِ لِمَا أَبِنْفَلِ وَلِي بَطَانِي

rava reo, nome añomby limy ambinifolo volambita, ni-

15 سَوَرِ أَرِيَانَعِ طَيْرُهْبُلِ إَعِ سَوَرِافِ نُلِ

saotsy Andrianon̄y; tay Vohibolo inisavatra⁽²⁾; efa noly

⁽¹⁾ Racine *feny* « fortifier ». — ⁽²⁾ Racine *sava* « se disperser ».

16 أَلِ أَرْبَانَعِ طَيِّ طَرَرَهُ طَمِنَعِ وَلِيَّ أَسْرَ مَسِي

aly Andrianoñy tay Tandrorofo. Taminy ñy vola Asaramasay

P. LXXXI.

1 نَبُوْرَعَا إِعَا جَمَعِ أَسْرَبِي وَرَوْرُ

namboatraño ñy Jamaa; Asarabe; Vatravatra,

2 نَبُولِ وَرِ إِعَا جَمَعِ أَسْرَ هَتَهَا وَلَسِرَ أَوْ

namboly vary ñy Jamaa; Asotry, Hatsiha, Volasira; avy

3 طِفِكِ رَبِّي مَيْطِ نَمِيلِ أُنْرَبَانَعِ أَرْبَارَ

tafiky Rabemanjato namely an'Andrianoñy Andriadra-

4 مَعِرْ كَرَبُوْمِي طَنَنَا أَطْعَلْبُلْ مِي إِعَ طَنَنَا

manirakarivo; may tanana Antañalabolo, may ñy tanana

5 فَعَرَبُونَا طُطْلُ مِي إِعَا طَنَنَا رَوْرُ أُنْكَرِيَا

Fanarivia tontolo, may ñy tanana dreo Anakandria,

6 مَاطِي رَمَمِي أَطِي هَفِيكِ نُوْدِ إِي نِيلِ

maty Ramiza Antaihofiky; nody izy nialy

7 تَمَدَعَا رَو إِعَا طِفِكِ رَبِّي مَيْطِ أَرَبُو

Tsimadaño; rava ñy tafiky Rabemanjato, arivo

8 مَطِ نَعْرِكِ تَمَدَعَا مِي أَبْغِ مِي طَنَنَا أَطِي

maty, nañaraky Tsimadaño, may Amboangy, may tanana Antai-

9 هَفَرِ طُطُلْ مَيِّ مَعِ مَيِّ طُنَّا أَطُورَ رُطُطُلْ

hafotry tontolo, may Mango, may tanana Antavaratry tontolo;

10 أَيُوعِبِ طِلْ أَرِيُو أَنْكَرَ رَوِ طُطْنَا إِطَرِ

azo ñomby telo arivo, Anakandri dreo tantana i Tandro

11 رُهُ طَمِنَ رَيَانَعِ رَمَعِرْكَ رِيُونَيْرَ فَعِه

roho tamin' Andrianoñy Ramañirakarivo; niarafanahy

12 أَطُورَرِ نُنُفُوْأَبِي رَوِ أَطُورَرِ أَسَرِ

Antavaratry, nanompo abi reo Antavaratry; Asara-

13 مَسَيِّ أَسَرَبِي دَرِ دَرِ أَسَرِ هَتَهَا وَلَسَرِ

masay, Asarabe, Vatravatra, Asotry, Hatsiha, Volasira,

14 فَوْسَ وَلَيِّ مَكَا أَوْ كُؤَ طِفِكَ وَيَهْ أَمِينِ

Fosa : vola Maka avy koa tafiky vazaha amy

15 رَرَفُونَعِ نِيلِ طِيْتُورِ طَمِنَعِ أَسَرِ

l Radrafoñy, nialy teo reo taminiñy Asotry

16 أَرِيَانَعِ أَرِيَاَزَ مَعِرْكَ رِيُو أَمِنَعِ وَيَهْ

Andrianoñy Andriadramañirakarivo amininy vazaha;

P. LXXXII.

1 رَوَا أَرِيَانَعِ رَمَعِرْكَ رِيَوْمِطَ رَفُوْ

rava andriañony Ramañirakarivo, maty Rafo

نُعِ مَطِ اَزْيَارَ وَعُمَرَ مَطِ رَزَرَ فَطَمًا يَنْكَ 2

nony, maty Andriadrañomara, maty Randrafatima zanaka

اَزْيَارَسَبُ رَطُوْ اَبْطُوْ اَزْيَارَ مَسِيْ بَي 3

Andriadrasamboranto ambato, Andriadramasibe

اَمَارَبِيْ مَمِطُ اَمَّا رَسُوْ قُلِ يَنْكَ اَزْيَانَع 4

ama Rabemanjato ama dRasoafoli zanaki andrianoni]

اَمَّا نُعِ وُدِنِيْ مَطِ وَعُمَرَ مَطِ رَحْمَا اَطِيْ هَتَعَ 5

ama noñodiny, maty Rañomara, maty Ramoha Antaihatsiñy

يَنْكَ اَزْيَابُوْ زَرَبِيْ مَطِ رَفَرَزَرُ اَطَعَ لُبَلُ 6

zanaky Andriaboaziribe, maty Rafarotry Antañalabolo,

مَطِ رَسُوْ وَلَنَ مَطِ اِسُوْ مَرْهَلُ اَفْطَكَعَ مَطِ 7

maty Rasoavelon, maty iSoamarohala ampitakoña, maty

رَنِيْ سَمَا اَطِيْ مَا هَنَرَ نُوْكَ رَزَمَهُ اَمِيْن 8

Ranisoma Antaimahanara, nivaki ⁽¹⁾ Radramaho aminy

اَمَشِيْ نُوْزُوْ اَطِيْ مَهِيْ اَيُوْ طَوَارَ 9

iMasi, navoravi Antaimahazo, azotava !Andr-

يَا رَسِيْ اَمِيْنِ اَمْنَعِ اَطِيْ طَمَّا اَيُوْ طَوْرَجَ 10

iandrasiza aminy, iMananga antaitoma, azo tava Rakajy

⁽¹⁾ S'enfuir.

11 أَمَّا رَّجَا أَطْيِي بَيِّ فَنُوْأَيُّوْطَوَيْنَكَ أَطْلُوْ

ama dRasija Antaibefanoa, azo tava zanaka Antalao-

12 رَطُّطُلُ يَنْكَ أَيْاتِ طُطُلُ يَنْكَ فَعَرِ تُوْطُطُلُ

try tontolo, zanaky Onjatsy tontolo, zanaky Fanarivo tontolo,

13 أَيُّوْأَعِبِ قُلْ أَرِيُوْئُلِيْ إِيَّا طُفِكَ رَزُّوْ

azo añomby folo arivo; noly ny tafiky Radrafo-

14 نَعِ أَمْنِعِ وَيَهْ طَمِينِ الْكَشِيْ طِيْ مَنْوِيْرُ نَعْرِ

noñi aminin'ny vazaha taminy iLakasy tay Mananjary; nañara-

15 لَكَ الْكَشِيْ أَمِيْرُ طُجَعِ نَ أَنْتَبَا رَسْبُ رَطُّوْ

ka iLakasy; amindra tañan amandriadrasamborato

16 طَمِينِيْ رِيَانِعِ رَمْعِرِكَ رِيُوْمِيْطَطَا أَبِيْرِيْ

tamina andrianon'i Ramañirakarivo, miantonta abaday :

17 فَتَمَطِ نِيْ إِسْوَتِ رَمْعِرِكَ رِيُوْمُهُ مِيْلُ

** fa tsy maty nisaotsy Ramañirakarivo, zaho miala,*

P. LXXXIII.

1 إِيَّا لِيُوْعَاكَ أَمْنِرُوْ يَرْكَ أَمْنِرِ يَنْكَ

iñy leoñako aminareo zandriko, aminare zanako,

2 أَمْنِرُوْ جَمْعِ إِيَّا يَنْكَ إِيَّا وَلِيْكَ أَرِ

aminare jamaa, iñy zanako iñy valiko ary

جِي يِي نَرُو نَيْغَ اَزَيَانَعِ نِظَرُ وَلِمَنْ 3

taizay nareo. » Nainga andrianon'ny, nitondra volamena

طَلْ قُلْ وَلَفْتُ يَطْ نِطِي نِي طَطَا طَمِنَعِ الْكَشِي 4

telo polo, volafotsy zato, nentina tanta taminy ny iLakasy.

لَهَا اَوَايَانَعِ رَمَعِرْكَ اَرُو الْكَشِي 5

Leha avy andrianon'ny Ramañirakarivo Lakasy

سُورَ مَعِرْكَ اَطِي هَنُو مُومِرِيْشَا 6

soa : » Ramañiraky aty hanao moa, miraisa

اَمِيْكَ هَنُو لَهَا يَهْ نِيْل اِمْنُو كَوْمِطِ يَا 7

amiko hanareo, leha zaho nialy aminao, koa maty za-

هْ اَكِيْنُو نَوُلْعَا طَهِيْكَوْ هَنُوْطِيْ كُوْهَنُو 8

ho ankinoanao volaño; tahiko hanao, tezako hanao. »

اَرْنِيْ سَوْتِ رَمَعِرْ كَرِيْوُلْنِ نَهَا 9

Ary nisaotry Ramañirakarivo : » velon naho

اَكِنُوْ نَوُلْعْ لُوْمَعْلْ اَنْهِيْ تِيْلِيْفْ نَوْهَر 10

ankinono volaño alo mañala anahi, tsy alefanao hire-

بِيْ كُوْتِيْ لِيْفْ نَوْهَتِ رَكْ كُوْسِرِيْهْ 11

ny, koa tsy alefanao hitsindroky, koa sitra zaho

وُنُوْيْ نَوُوْرَنَهْ يَهْ تَهُوْلْنِ تِمِشِيْ رَ 12

vonoinao, varany zaho tsy holon, tsimisy ra

13 هَ هَنِكَ إِيْنِهْ إِيْنِهْ أَرِنِيْ وَلَعِ الْكَشِيْ

ha haniko izaho izany. » Ary ñivolaña iLakasy

14 هَنُوْ أَكِيْلٌ هَنُوْبُهُ مَوْلِيْ إِمْبَطْعُ هُوْ

» hanao ankila hanao. Zaho moly iMatatana, hoy

15 رَمَعْرِكْ أَرِيْوْنِمَوْفُوْدِيْ وَآ

Ramañirakarivo. Nomepody vai?

16 إِيْنُوْ وَلَعِ إِفُوْلِيْنُوْ يَهْ هِيْ

ino volaña ipoliana? — zaho, hoy

17 هِيْ أَرَبَارْ مَعْرِكْ أَرِيْوْ يَهْ نَطْهَا

hoy Andriadramañirakarivo, zaho nitaha

P. LXXXIV.

1 أَعْبِ نَهْيُ أَعْبِ لِمَا يَطْ أَبْ أَرِيْوْ نُودِ طِيْ

añomby. » Nahazo añomby limy zato amby arivo, nody tay

2 مَطْبَعُ نْ أَوَارِيْانَعِ نِيْ سَلْهَا إِمَهْيُ مَرَّأُوْ

Matatanan; avy andriañony nialaha iMahazomora avy

3 طَمِنَعِ الْكَشِيْ رُوْ الْكَشِيْ اَتِيْ إِمِيْرِيْنِ

taminy ñy iLakasy; ravo iLakasy : » atsy amizarainy

4 أَمِنَعِ نُوتِيْ رِيْ طَمِيْرَ أَمِنَعِ أَمِيْرِيْ أَيْآيْ

aminyñy notsy roy tometra aminyñy anyroy; izay

5 مَعْلَ إِعَا يَادِدِ يَكُويَهْ أَلْوَهَمِرَ أَمِينِ نُؤْ

mañala iñy iadidiko zaho alao hizara aminy. « No

6 لِ الْكَشِي طَيِّ طَلْعُرُ أَرْعُوطَا نِيَّطِنِ أَعْبِ قُلْ

ly iLakasy tay Tolañaro Antranovato; nentiny añomby folo

7 أَرِيُوْأَيُّوْ طَوْشُلْ أَرِيُوْ نُورِنِيْ عَوْطَ نِيْ أْ

arivo, tava foloarivo, noreniñy vatony

8 أَطِيْ إِفْعَ يَرَطِنِ أَرَاوْ أَرِيَانَعِ طَمِنَعِ وَلَنْ

antiza ifañazaratany. Ary avy Andrianonñy taminyñy volan

9 سَكُويْ إِفَاعِرْعَا نَمَرِيْ إِعِ جَمَعِ أَرِيَانَعِ يَهْ

Sakavy, efa ñy traño, namory iñy Jamaa Andrianony : « zaho

10 هَنْفِكَ فَيَعِ جَمَعِ لَيْنِ نِيْ إِعِ مُسِيرِ هَوَاعِ جَمَعِ

hanafiky fa iñy Jamaa lainy ny iñy mosare : « hoy iñy Jamaa

11 هُوْ هَنْوْ هَنْفِكَ تِمْفَعِ لَوَامِنِ يَكْنِيْنُوْ تَبِرْ هُوْ

« hoy hanao hanafiky, tsy mifañolo aminy zokinao. Tsiary, hoy

12 أَرِيَاَرْ مَعْرَكِرِيُوْ يَهْ تَوْرَاعَا فَيَهِيْ تِمْفَعِ

Andriadramañirakarivo, zaho tsy avy aña, fa zahay tsy mifaño

13 لَوَطَمِنَعِ الْكَسِيْ طَقْرُعَا طَلِيلِ نَعِ عَلِيْ نِيْ لَكَشِيْ

lo taminy iLakasy. « Tampitra ñy talily ny ninañy niLakasy

14 إِوْعِ طَلِيلِ نَطُوكِ رَمَهَشِرْ كَرِيُوْ يَنْكَ أَرِيَا

io ñy talily natao ko Ramahasitrakarivo, zanaka Andria

15 بَلَمِينَ ارْتُونَهُ يَفِ نَرِيَا مَرِيَا شَمِي

bolamenaarivo, naho zafy n'Andriamandriechia-

16 رِيُوَامَا اَزِيَا نَهْطَهَا نَرِيُوِيَهْ نَطِيَر

rivo ama Andrianohotohanarivo, zaho natera-

17 كِ اِهَرِيَا تَرِيَا نَك رَمَشِي نَتَم

ki iHareatsara, zanaki Ramachinatsimo.

CHAPITRE IV.

TRADUCTION FRANÇAISE DU TEXTE ANTAIMORO.

PREMIÈRE PARTIE.

Voici l'histoire de la guerre des Blancs. — Lorsque arriva l'armée des Blancs, c'était l'année du Dimanche, au mois de Maka, le mercredi, sous l'influence d'Asorotany⁽¹⁾; c'est alors qu'arriva l'armée des Blancs à Dramaroampetso⁽²⁾.

Alors on battit le rappel au Matatana⁽³⁾ le lundi sous l'influence d'Alahakana⁽⁴⁾. Les Antaimatatana se mirent en marche le mardi sous l'influence d'Alahakana. Un millier d'Antambahive⁽⁵⁾ se mirent en marche. Les Antaimatatana campèrent pour la nuit à Harakaraki⁽⁶⁾; les Antambahive campèrent à Akiboripedy⁽⁷⁾; le mercredi sous l'influence d'Adiraña⁽⁸⁾ nous avons livré bataille aux Blancs à Ambatobivaha⁽⁹⁾.

⁽¹⁾ Au sujet des indications chronologiques, on trouvera les explications nécessaires dans le texte. L'année du Dimanche va à peu près du 27 septembre 1658 au 17 septembre 1659. Le mois de Maka, le 8^e de l'année Antaimoro, commence à peu près au 17 avril 1659. Ce sont les 8^e, 9^e et 10^e jours du mois qui sont placés sous l'invocation d'Asorotany. La date cherchée serait, sauf une erreur de quelques jours, du 25 au 27 avril 1659.

⁽²⁾ Inconnu. D'après le commentaire Vergely, le débarquement aurait eu lieu à Farafangana.

⁽³⁾ À l'exemple de Flacourt, je préfère cette expression le Matatana, textuellement empruntée au texte, à la circonlocution « les bords de la rivière Matitana ».

⁽⁴⁾ Ne se retrouve pas dans la liste d'Ellis, apparemment à cause d'une synonymie.

⁽⁵⁾ L'Ambahive est un affluent de la Matitana; dans son cours supérieur, il porte le nom

de Sandrananto. Ses riverains portent naturellement le nom d'Antambahive.

Les commentaires oraux des indigènes, recueillis par M. Vergely, expliquent ainsi la présence des Antambahive. « L'armée de La Case... débarquée à Farafangana et grossie par des bandes de pillards indigènes... se dirigea tout d'abord vers la haute Matitana, et le pays des Antaimahazo. Ceux-ci appelèrent à leur secours leurs frères de l'Ambahive qui habitaient sur la rive droite de cette rivière. »

⁽⁶⁾ Harakaraki. Identique, je suppose, à Iarakaraka (voir la carte).

⁽⁷⁾ Akiboripedy ne figure pas sur la carte de M. Vergely.

⁽⁸⁾ Ne se retrouve pas non plus dans la liste d'Ellis.

⁽⁹⁾ Identique, je suppose, à Antobivaha qui figure sur la carte de M. Vergely. Tous ces villages sont sur la moyenne Matitana en pays Antaimahazo.

Raikobehy⁽¹⁾ reçut un coup de fusil; nous fûmes vaincus nous autres gens du Matatana. Andriamafiolefany fut tué; tout le peuple des Kazimambo⁽²⁾ fut décimé, Ramarofela fut tué, Rainifandrony fut tué, Rasajavilon fut tué; Andriabohimasy, fils d'Andriamanoro, petit-fils de Rabeavilany, un Antaiony, fut tué; Radravolony aussi, fils de Rabeatsara, un Antaisambo. Quant à Andriamanaly⁽³⁾, il l'échappa belle; il resta tout un jour à nager dans l'eau, trois jours sans manger, sans feu auprès duquel se coucher, rampant, les ongles pourris, déchirés, dolents; à force de ramper, ses ongles se cassèrent⁽⁴⁾; il ne savait pas son chemin par-dessus le marché; il rentra, conduit par la main. Sa femme et ses enfants avaient déjà pris son deuil quand il arriva, Andriamanaly. Tout le peuple des Antaimañasara perdit ses boutures de cannes à sucre⁽⁵⁾.

L'armée (des Blancs) resta trois jours, jusqu'au samedi, à Vatoharaña⁽⁶⁾; et le dimanche elle commença à partir, l'armée. Le peuple fit la récolte du riz⁽⁷⁾. Les mois de Fisakamasay, de Fisakavy, de Volambita s'écoulent. L'année du Dimanche est finie, l'année du Lundi commence⁽⁸⁾. Les mois d'Asaramasay,

⁽¹⁾ Raikobehy. Le manuscrit B le qualifie de Fanalolahy; le Dictionnaire de Richardson donne: Fanalolahy, a spearsman. Le C^{re} Vacher, *Études ethnographiques* (*Revue de Madagascar*, 10 déc. 1903) est plus précis: « Fanalolahy, guerriers constituant les gardes du corps », et dans un sens plus général « guerriers réputés ».

⁽²⁾ Les Kazimambo ou Zafy Kazimambo sont une caste Antaimoro; à noter qu'au temps de Flacourt, tout voisin de celui de La Case, les Kazimambo étaient la plus haute aristocratie Antaimoro.

⁽³⁾ D'après Vergely et le manuscrit B, cet Andriamanaly est l'Andrianony, c'est-à-dire le roi des Antaimahazo.

⁽⁴⁾ Les ongles des rois à Madagascar, du moins à la côte Ouest, ont un caractère sacré. Après la mort on les conserve, avec des dents et des poils, dans une petite boîte fétiche. De là, j'imagine, l'insistance du manuscrit sur les ongles d'Andriamanaly.

⁽⁵⁾ Sur les résultats de la bataille, le manuscrit B est plus circonstancié, donne une liste de morts plus longue. À retenir peut-être un incident, également relaté dans le commentaire Vergely. Un certain Mahavano, dont le manuscrit B nous dit qu'il était d'une puissante famille, Mahery ny fokony, et ancien garde du corps d'Andriapanolahy, « Fanalolahy n'Andriapanolahy », eut sa pipe à fumer le chanvre et sa mâchoire brisées par la même balle.

⁽⁶⁾ Vatoharaña, à côté d'Antobivaha; voir la carte.

⁽⁷⁾ Nous sommes aux environs de mai-juin 1659 (Fisakamasay). C'est bien l'époque où on fait à Madagascar la récolte du riz.

⁽⁸⁾ Ainsi l'année Antaimoro, au xvii^e siècle, commençait au mois d'Asaramasay. — L'année Antanosy, à la même époque, commençait au mois de Vatravatra. — L'année Merina, au xix^e siècle, au mois d'Alahamady. Il est à noter que ces trois mois se suivent.

d'Asarabe, de Vatravatra, d'Asotry⁽¹⁾ s'écoulent : le peuple plante son riz⁽²⁾; et dans le mois d'Hatsiha, un samedi, sous l'influence d'Alijady⁽³⁾, voici qu'arrive encore une fois l'armée des Blancs.

Le Matatana fut ravagé, Nameha fut brûlé, brûlé Karinoro, brûlé Ambo-diriana, brûlé Ankazoharaka⁽⁴⁾. Rainimadafala fut tué, Ratsivazo fut tué, Radramongo mourut de faim, Tsimangareny fut fait prisonnier. L'armée campa à Maharovitsy⁽⁵⁾. C'est de là qu'ils pillèrent les Antambahive; ils prirent dix mille bœufs; tout fut mis à sac. Sous l'influence d'Alijady, d'Adaiovy, d'Alohotsy, d'Alahamaly, d'Athsoro, d'Alizona⁽⁶⁾, pendant treize jours ils restèrent à Maharovitsy. Le jeudi sous l'influence d'Asarata, elle partit cette armée de Blancs, l'armée de Maharovitsy⁽⁷⁾.

Sous l'influence d'Alakosy, un mardi du mois de Volasira⁽⁸⁾, l'armée des Blancs apparaît une fois de plus à Ilozo⁽⁹⁾; de là ils envoyèrent un message à Rafonony par l'intermédiaire de Randrasija⁽¹⁰⁾ : « Allions-nous : donnez-nous un

⁽¹⁾ Noter le soin avec lequel tous les mois, à de rares oublis près, sont mentionnés au passage. Ainsi s'affirme le caractère d'annales de notre manuscrit.

⁽²⁾ Le riz se plante aux environs d'octobre, qui, en 1659, correspond à Asarabe et à Vatravatra.

⁽³⁾ Hatsiha a commencé le 14 janvier 1660. L'influence d'Alijady correspond aux 22^e, 23^e et 24^e jours du mois. La date cherchée serait donc 4, 5, 6 février 1660. — N.-B. Je ne crois pas qu'il soit utile de chercher si en 1660 une de ces dates est tombée un samedi. Je crois volontiers mes chiffres approximativement exacts, mais je n'oserais pas affirmer qu'ils le soient à une semaine près. Aussi bien, avec le degré d'approximation que nous obtenons, ou croyons obtenir, les faits sont suffisamment situés dans le temps.

⁽⁴⁾ Tous villages Antaimahazo, à côté les uns des autres (voir la carte).

⁽⁵⁾ Aujourd'hui Andemaka (Vergely, voir la carte).

⁽⁶⁾ Du 22 Hatsiha au 7 Volasira, soit du 4 au 17 février 1660.

⁽⁷⁾ Le manuscrit B concorde mot à mot, — à deux expressions près. — Au lieu de « azo tava » (fait prisonnier) il porte « azo sambotra », qui a le même sens, mais qui est une expression Merina. — Après Maharovitsy, le manuscrit B ajoute : atao hoe Andemaka, « c'est-à-dire Andemaka », à titre de glose explicative, et parce que le lieu a changé de nom.

Les 8, 9 et 10 du mois sont sous l'invocation d'Asorotany (orthographié Asarata).

⁽⁸⁾ C'est toujours la seconde expédition de La Case qui continue; un mois à peine s'est écoulé; nous sommes au 4 mars 1660. Seulement l'objectif n'est plus le même. Des Antaimahazo La Case va passer aux Antaiony.

⁽⁹⁾ Le mont Ilozo ou Vohilozo. Voir la carte.

⁽¹⁰⁾ Sur Rafonony voici ce que dit le commentaire Vergely : « Roi de Karinoro, petit-fils d'Andriapanolahy. » Il est beaucoup question de cet Andriapanolahy dans une autre partie du manuscrit A qui n'a pas encore été publiée. Le manuscrit dit en effet : « C'est de là (Vohilozo) qu'ils envoyèrent un message au roi Rafonony, fils d'Andriapanolahy, roi de Kari-

millier de bœufs, un millier de pièces d'or, un millier de pièces d'argent, un millier de pièces d'étoffes, et alors nous ne vous ferons pas la guerre. » Là-dessus, les Antaivato, les Antaimañasara, les Antaitsimandia, les Antaikasy, les Kazimambo ⁽¹⁾ répondent : « Nous allons vous donner cela. » Ils donnèrent un millier de bœufs, un millier de pièces d'or, un millier de pièces d'argent; et l'alliance fut conclue ⁽²⁾ par l'intermédiaire d'Andriamitily ⁽³⁾. Un lundi sous l'influence d'Adalovy, l'armée attaqua à Fotsivava ⁽⁴⁾ Ramarofataña et Ramanirakarivo ⁽⁵⁾.

Fotsivava fut brûlé. Les frères Radrazao, des Antaiony, furent tués; Radrahova, un Antaimasy, fut tué; Bemanjato fut faite prisonnière ainsi que les sœurs Rasoahasinony, Raharon, Rañomarafaranony, Rasolay, Imija, Iminatsara, Rahabila, Isana et la princesse Randrasoanony sa sœur aînée, Rasoavelon: Bemanjato et Isoavelon étaient les femmes de l'Andrianony Ramanirakarivo. Furent tués encore : Radrabefitra; Ramasindava, un Antaimañarivo; Rajoba, un Antaisiranabary; Masikoro, Ramosa, Rabeiboa, Ratsihalala, un Onjatsy; Rasoamañenofa, un Antaimaity; le forgeron Razo; Monja, un Antaiony; Ilovia, Ranizaka, les frères Rato, Rabemirahoka, Makosay, Hova, Tsimalaho, Boaba, Fandraodrao; Kolahy, un Antaipasana. Tous les enfants des Antalaotra furent pris, tous les enfants des Onjatsy, tous les enfants des Fanarivo ⁽⁶⁾.

noro. » Karinoro est bien connu (voir la carte). Le manuscrit B ajoute : « L'émissaire fut Randramiza. » Sur ce Randramiza ou Randrasiza, nous n'avons pas de détails; le commentaire Vergely note pourtant que La Case dès sa première expédition, dès son débarquement à Farafangana, avait recruté de nombreux auxiliaires indigènes parmi les Antaifasy, les Mavorongo, tribus voisines du Matatana au Sud.

⁽¹⁾ Subdivisions de la tribu Antaimahazo.

⁽²⁾ D'après le commentaire Vergely, l'alliance fut conclue par échange de sang (fatidra, cérémonie connue). Ni le manuscrit A ni le manuscrit B ne sont aussi précis.

⁽³⁾ Le commentaire Vergely et le manuscrit B donnent les noms du père et du grand-père d'Andriamitily, qui était un Antaivato, chef du village de Mahanoro.

⁽⁴⁾ Fotsivava (voir la carte) est en pays Antaiony (Basse-Matitana); la date est 10 mars 1660.

⁽⁵⁾ Personnages bien connus par ailleurs. Ramarofataña est un des héros d'une guerre racontée dans un passage antérieur non publié du manuscrit A. C'est le roi du pays Antaiony. Ramanirakarivo est son fils. La guerre change donc de théâtre. La Case, avec son armée grossie par ses victoires de la veille, s'attaque à un nouvel ennemi. N.-B. — Le manuscrit B mentionne ici pour la première fois par son nom « Ilakasy, le Blanc ».

⁽⁶⁾ Dans la liste de noms qui précède, je ne suis pas sûr de n'avoir pas fait de confusion de sexe. La langue malgache n'a pas de genres. Certains noms pourtant ne peuvent avoir été portés que par des femmes. Il m'a semblé

Ramarofataña et Ramanirakarivo s'enfuirent vers le Nord ⁽¹⁾.

Quand ils arrivèrent au Faraony ⁽²⁾, Ramarofataña mourut. Ramanirakarivo retourna à Ivato ⁽³⁾; pendant les mois de Fosa, de Maka, d'Hiahia, de Fisakamasay, il porta le deuil de son père. Au mois de Fisakavy, tout le peuple reprit le chemin de Mananjary ⁽⁴⁾. L'Andrianony Andriamanirakarivo se fixa à Fisanga au mois de Volambita ⁽⁵⁾.

Quand fut finie l'année du Lundi, celle du Mardi commença. Les mois d'Asaramasay, d'Asarabe, de Vatravatra passèrent; le peuple planta le riz.

Un samedi sous l'influence d'Asaratan, au mois d'Hatsiha, l'armée des Blancs revint ⁽⁶⁾.

Ils attaquèrent Ivohitso ⁽⁷⁾, qui fut brûlé; Ravaha fut tué, ainsi qu'Imasi,

qu'on ne courait pas grand risque à féminiser tous les captifs. Dans les guerres entre Malgaches, c'est une habitude constante de tuer tous les hommes et d'emmener les femmes et les enfants.

⁽¹⁾ On se souvient que Ramarofataña et Ramanirakarivo sont le roi des Antaiony et son fils. La première partie du manuscrit A raconte des guerres acharnées entre la tribu des Antaiony et celle des Antaimahazo; il y avait entre les deux des haines inexpiables que La Case semble avoir mises à profit avec une remarquable sûreté d'information. On peut croire que l'auteur indigène du manuscrit ne voit pas seulement entre ses récits un ordre chronologique de succession, mais aussi une unité de sujet; il raconte des guerres civiles que l'invasion étrangère n'a fait qu'alimenter au lieu de les interrompre. En ce sens, ces chroniques nègres apparaîtraient comme un ouvrage bien lié avec un effort de composition et même une morale. Ce Ramanirakarivo est assurément celui que mentionnent les sources françaises.

⁽²⁾ Faraony, grande rivière bien connue qui porte encore aujourd'hui ce même nom.

⁽³⁾ On sait l'importance de l'inhumation et du tombeau pour les Malgaches, plus particu-

lièrement pour leurs rois. Celui des Antaiony ne pouvait être enterré n'importe où; il fallait qu'il reposât à côté des ancêtres.

⁽⁴⁾ Mananjary, ville bien connue au bord de la mer, point d'attache de la route de Fianarantsoa.

⁽⁵⁾ Fisanga est auprès de Mananjary (Vergely). Au cours de leurs guerres contre les Antaimahazo, les Antaiony avaient déjà dû une première fois chercher un refuge à Fisanga. (Première partie du manuscrit A et commentaire de Vergely.)

⁽⁶⁾ La Case revint après une nouvelle absence de 10 mois, c'est-à-dire qu'il a razzie l'Imoro une fois l'an, avec régularité, pendant trois années consécutives. Nous sommes en janvier 1661. Les semailles du riz sont mentionnées en Vatravatra, qui se trouve en effet, d'après notre calcul, correspondre à octobre; ce qui est correct, conforme aux habitudes malgaches.

⁽⁷⁾ Ivohitso, en pays Antaisambo, c'est une troisième tribu Antaimoro, ennemie des Antaimahazo. Chacune des trois campagnes de La Case fut consacrée à une des trois grandes tribus. Les deux dernières se firent avec l'aide de la tribu razziee d'abord, et qui avait de vieux griefs contre les deux autres. Le plan de campagne apparaît nettement.

petite épouse du roi ⁽¹⁾; captives, Soatory, Soadray, Imahavelon, Ima; l'aîné des enfants de Soatory fut tué. Tsiarifela fut brûlé, brûlés Tsaravanony, Vohimasy, tous les villages des Antaisambo, tous les villages des Antaitalaky, tous les villages des Fañarivo; tout le peuple fut pillé. À Ihomby ⁽²⁾ on résista à l'armée des Blancs; Randratsara fut tué, les Antaihomby furent mis à sac.

Sous l'influence d'Alijabaha, d'Alahasady, d'Asombola, d'Alimina, d'Alakarabo, d'Alakosy, d'Alijady, jusqu'au jeudi, pendant quatorze jours ils restèrent à Ivohitso. Puis l'armée des Blancs descendit à Vohitraza ⁽³⁾, et c'est là qu'ils décidèrent s'ils voulaient revenir par la route du milieu, ou descendre par les Antaivatobe, ou monter par les Antaimanabondrona ⁽⁴⁾.

DEUXIÈME PARTIE ⁽⁵⁾.

Voici une histoire qui est de ma main, à moi Ramahasitrakarivo ⁽⁶⁾.

Ce fut au mois de Fisakavy qu'Andriamanirakarivo s'en alla au Nord; au mois de Volambita l'année du Mardi finit ⁽⁷⁾. Au mois d'Asaramasay, l'Andrianony Andriamanirakarivo bâtit son village à Fisanga ⁽⁸⁾. Aux mois d'Asarabe et de Vatravatra, le peuple planta le riz; les mois d'Asotry, d'Hatsiha, de Vola-

⁽¹⁾ Petite épouse, c'est-à-dire concubine, par opposition à épouse en titre ou grande épouse.

⁽²⁾ D'après le commentaire Vergely, «le village d'Ihomby, que les habitants, les Antaiomby, commandés par Randratsara, essaient vainement de défendre».

⁽³⁾ *Alias* Maharovitsy ou Andemaka (Vergely).

⁽⁴⁾ Le manuscrit B ne mentionne pas ces alternatives et affirme que La Case rentra par les pays de Tanala et de Manambondrona (d'après Vergely par Ankarimbelo). L'expédition se plaçait entre le 10 et le 24 janvier 1661.

⁽⁵⁾ La deuxième partie est nettement séparée de la première dans l'écriture et la rédaction du manuscrit. Tandis que pour traduire la première partie, j'étais aidé par l'existence d'un second manuscrit (ms. B) et par le commentaire Vergely, ici il faut se débrouiller avec le

ms. A tout seul. Cette deuxième partie, comparée à la première, est bien plus oratoire, plus vivante, plus dialoguée, mais beaucoup moins précise, de chronologie défectueuse; elle n'est certainement pas du même auteur.

⁽⁶⁾ Nous retrouverons cette signature à la fin, complétée par une généalogie sommaire; il sera temps alors de donner des détails sur Ramahasitrakarivo, qui est un personnage bien connu, éminent et vivant.

⁽⁷⁾ On redonne ici à nouveau les indications chronologiques de la première partie, précisément parce que nous commençons un second chapitre distinct du premier. Mais il y a une erreur énorme: c'est l'année du Lundi et non du Mardi qu'indiquait la première partie.

⁽⁸⁾ Rappelons que Fisanga, d'après Vergely, est un point bien connu à côté de Mananjary.

sira, de Fosa, de Maka, de Fisakamasay passèrent; on recommença à planter le riz.

Les Antalaotra et les Fañarivo ⁽¹⁾ s'en vinrent chercher l'Andrianony à Fisinga : « Nous venons te chercher, nous ne pouvons pas nous passer de toi. » L'Andrianony les remercia : « Je n'irai pas, je n'y songe pas un instant; je vous abandonne vous autres de Matatana, je vous abandonne, j'abandonne les tombeaux de mon père et de mes ancêtres ⁽²⁾. Il faut bien que je songe à moi-même, à ma vie; on me tuerait là-bas; vos propres gens me tueraient ⁽³⁾. J'ai trouvé un abri, un bon petit coin tranquille ⁽⁴⁾; je vous aime bien, mais débrouillez-vous, si vous êtes dans la nasse ⁽⁵⁾; moi je n'y vais pas, je ne retourne pas là-bas. » Les ambassadeurs lui dirent : « Eh bien voilà! nous te faisons toutes nos excuses, tous nos gens là-bas se réuniront à ta voix, tu leur demanderas des rizières, tu leur demanderas des femmes, tu leur demanderas des enfants ⁽⁶⁾. Si tu passes chez nous, si tu viens là-bas, et si quelqu'un veut t'assassiner ou te manque de respect, il aura affaire à nous. » L'Andrianony s'adresse aux grands chefs, aux Ontaipasana ⁽⁷⁾ : « Je ne sais que résoudre; vous autres Ontaipasana, vous le saurez; voilà ce qu'ils disent, eux qui sont mon père; c'est une grosse décision à prendre; vous qui êtes ma mère ⁽⁸⁾, vous saurez ce qu'il faut faire. » Les Ontaipasana se réunirent, Randravony et Randramaka ⁽⁹⁾ prirent la parole : « Eh bien voilà! il faut leur accorder ce qu'ils demandent : la guerre a assez duré, beaucoup d'entre nous ont perdu des enfants, ont perdu des femmes : accordons-leur ce qu'ils demandent. »

Mais les Ontaipasana se mirent en colère : « Tous tant que nous sommes,

⁽¹⁾ Castes ou tribus Antaimoro, anciens sujets de l'Andrianony restés au Matatana.

⁽²⁾ Les tombeaux des rois Antaiony sont à Ivato.

⁽³⁾ On se souvient que beaucoup d'Antaimoro suivaient l'armée de La Case.

⁽⁴⁾ Littéralement : une bonne touffe d'herbe, jolie image qui évoque l'idée d'un insecte tapi.

⁽⁵⁾ Traduction littérale de « vovo », mais je ne suis pas sûr du verbe « fontseo » (que je lis : « vonjeo »).

⁽⁶⁾ Traduction incertaine; il me semble qu'elle force le sens du verbe « miantso ».

⁽⁷⁾ Évidemment les gens qui l'ont suivi, et se sont fixés avec lui à Fisinga. Flacourt connaît une caste Antaimoro, qu'il appelle Ontampasimaka, caste noble Zafy-Raminy habitant le bord de la mer, c'est-à-dire le pays Antaiony, royaume propre d'Andriamanirak-rivo.

⁽⁸⁾ « Vous êtes mon père et ma mère » est une formule de politesse d'usage courant à Madagascar.

⁽⁹⁾ Tout à fait inconnus; semblent, d'après le contexte, des personnages importants parmi les Ontaipasana.

nous sommes diminués de moitié, nos enfants et nos femmes sont morts; nous sommes tous ruinés; nous ne voulons pas aller là-bas. » Ce fut au tour de Randravony et de Randramaka d'être en colère; ils dirent à l'Andrianony et au peuple : « Voilà ces Ontaipasana qui ne veulent pas partir maintenant. Nous deux, nous sommes allés à leur assemblée; ils ne veulent pas partir, et pourtant vous êtes notre mère; ils ne veulent pas partir et pourtant vous êtes notre père. Nous sommes déjà diminués de moitié, nous n'allons pas encore laisser derrière nous la moitié de notre monde. . . .⁽¹⁾ Qu'en pensez-vous? Si vous nous chargiez nous deux de causer avec les gens, de nous mêler à leurs conciliabules! » — Randravony et Randramaka se livrèrent à leur petite enquête. — « Nous avançons, il faut nous laisser aller de l'avant, sonder les intentions. » — L'Andrianony et les ambassadeurs étaient enchantés. — « Nous avançons, eh bien voilà! les avis se sont partagés dans l'assemblée, quand on nous a vus revenir nous deux. On avait cru d'abord que nous renoncerions⁽²⁾. » L'Andrianony fut enchanté, ainsi que Randravony et Randramaka : « Nous sommes tous enchantés; ceux qui nous abandonnent, pillons-les. » On se réunit et on pilla ceux qui restaient en arrière. L'Andrianony remercia : « Je ne voudrais certainement pas piller ceux qui tiennent à moi; mais au diable ceux qui n'y tiennent pas et qui m'abandonnent! »

L'Andrianony Ramanirakarivo se mit en route pour entrer au Matatana. Le peuple lui donna du riz pour son voyage; c'était un bon pays de riz. Au moment où l'Andrianony allait se mettre en route, sa femme Imoma mourut. C'est à Ranifomanga qu'elle fut enterrée, Imoma. L'Andrianony prit le chemin de Matatana. Tous les Roanakandria⁽³⁾ firent défection; Foimanga fit la sourde oreille; Rabemena⁽⁴⁾ ne partit pas, il était valétudinaire : tous les Ontaipasana étaient furieux. Lorsque l'Andrianony passa à Matiravina⁽⁵⁾ : « Allez me chercher

⁽¹⁾ Il y a là deux lignes et demie dont le sens m'échappe tout à fait. Toute la page, d'ailleurs, est pleine d'incertitudes et je suis bien loin d'être sûr de ma traduction. Le sens général pourtant n'est pas douteux; il s'agit de négociations difficiles pour décider les Ontaipasana à revenir avec leur roi dans l'Imoro.

⁽²⁾ Pour arriver à un sens à peu près raisonnable, j'ai conscience de prendre avec le texte de regrettables libertés.

⁽³⁾ Flacourt connaît une caste noble Zafy-Raminy de ce nom.

⁽⁴⁾ Personnages inconnus.

⁽⁵⁾ Nom de village inconnu.

Isoavelon ⁽¹⁾, que je l'emmène pour me relever un peu le moral. . . ⁽²⁾. » On lui procura Isoavelon.

L'Andrianony arriva à Fotsivava ⁽³⁾, il se bâtit un village au mois de Fiskavy ⁽⁴⁾.

Le peuple tout entier fut enchanté. On vit arriver tous les Taimandia, tous les Antaifasy, tous les Antaihofiky, tous les Antaimahanara ⁽⁵⁾ : « Si nous avons pu vivre sans toi, si nous avons paru t'abandonner, c'est que tu n'étais pas là. » — Et alors : « Nous n'avons rien, nous n'avons pas de femmes, nous n'avons pas d'enfants, nous n'avons pas de bœufs, nous n'avons pas de greniers à riz ⁽⁶⁾. » Le peuple se leva comme un seul homme. « Il faut faire des cadeaux à l'Andrianony. » Les Andriakazimambo lui donnèrent deux vaches, les Antaifasy, deux vaches; les Antaihofiky, deux vaches; les Antaimahanara, deux vaches. — Un mardi, sous l'influence d'Alahasady ⁽⁷⁾, arrive Randrasija, un Zazahova Taikarivo ⁽⁸⁾ : « Eh! là-bas! vous dormez? » — « Eh bien! quoi? qu'y a-t-il? » répondirent les gens. — « Vous voilà en paix profonde, vous dépiquez et vous repiquez votre riz. Prenez garde, voilà une armée qui vient vous attaquer. » Dès que l'Andrianony Ramanirakarivo eut entendu cela, il fit battre du tambour et sonner de la conque ⁽⁹⁾.

Le jour même, les Ontaipasana aiguïsèrent leurs sagaies. L'Andrianony envoya dire à l'assemblée : « Vous m'avez trompé, vous que je considérais comme mon père. On va me tuer. J'étais bien caché, bien à l'abri, j'ai plus d'une pa-

⁽¹⁾ Nom de femme : le contexte semble établir qu'il s'agit d'un substitut d'Imoma, la défunte.

⁽²⁾ Une ligne incompréhensible. Tout le passage est difficile : mêmes réserves que plus haut sur l'exactitude de la traduction, dans le détail, du moins.

⁽³⁾ À côté d'Ivato. Voir la carte.

⁽⁴⁾ Juste un an après son départ.

⁽⁵⁾ Je ne suis pas en état de fournir des indications précises sur ces tribus ou clans.

⁽⁶⁾ Le mot que je traduis par grenier à riz, « trañ'abo », ou « trañ' ambo », serait resté pour moi une énigme, si je ne trouvais dans Ferrand (*Bulletin du Comité de Madagascar*, 10 no-

vembre 1903, p. 476) : « Tran' ambo est une expression orientale désignant de petits greniers à riz exhaussés au-dessus du sol par quatre piliers. »

⁽⁷⁾ Notez qu'on ne nous indique pas le mois, quoiqu'on nous donne le quantième. Toute cette seconde partie a une chronologie moins soignée que la première. En revanche, elle est plus oratoire et plus pittoresque.

⁽⁸⁾ Zazahova est un nom de caste, je crois, et Taikarivo, apparemment un nom de pays.

⁽⁹⁾ L'hazolahy est un tambour allongé, fabriqué avec un tronc de palmier. L'anjombona est un gros coquillage percé d'un trou.

trie, mon père m'a laissé plus d'un royaume. Si je suis venu ici, c'est parce que vous m'aviez appelé. » L'assemblée répondit : « Oui, il a un royaume là-bas ⁽¹⁾. » — L'Andrianony remercia : « Je vais y aller de ma personne et je vous emmène tous. » Ce mois-là finit l'année du Mercredi ⁽²⁾. Au mois d'Asaramasay, l'Andrianony Ramanirakarivo revint au Nord, tout le peuple le suivit : on bâtit un village à Fisanga ⁽³⁾.

Les mois d'Asotry, d'Hatsilia, de Volasira, de Fosa, de Maka se passèrent. Randrafonony ⁽⁴⁾ envoya en ambassade Randrajao, Randralajaro, Rainitsinoa, Rabe et Rabevary ⁽⁵⁾, chercher l'Andrianony Ramanirakarivo à Fisanga. L'Andrianony fut enchanté : « J'attends ma récolte que voici et je pars. » Et l'Andrianony remercia ⁽⁶⁾.

On en était là, lorsque arriva au Matatana cette fameuse armée des Blancs. Le pays de Matatana fut ravagé ⁽⁷⁾. On dépêcha à l'Andrianony Ramanirakarivo, Randrasana, Randrabefify, et Radama, et Randravaha ⁽⁸⁾, et tous les Antaivato, et tout le peuple des Antaimañasara ⁽⁹⁾. Tous les enfants de Ramahay ⁽¹⁰⁾ revinrent, présentés par les Antaitoeto ⁽¹¹⁾. « Voici tes enfants qui te reviennent, c'est moi qui te les envoie », dit Ramahay. Rabefify, Radama et Randravaha dirent même ceci à Andriafantaka ⁽¹²⁾ : « Attaquons Randrafonony. A-t-on jamais vu une pareille façon de faire la guerre ? Si l'Andrianony Ramanirakarivo ne veut pas, eh bien ! nous avons en location les bœufs de Randrafonony ; nous les faisons

⁽¹⁾ Traduction très incertaine.

⁽²⁾ Je crois qu'il ne faut pas hésiter à lire : l'année du Mardi. On a vu plus haut la contradiction, l'écart d'un an entre les données chronologiques de la première et de la seconde partie. Or cette dernière a manifestement une chronologie mal tenue. Nous sommes donc au 25 août 1661.

⁽³⁾ Toujours le même Fisanga à côté de Mananjary.

⁽⁴⁾ C'est le rival, l'ennemi héréditaire, le roi des Antaimahazo, allié à La Case.

⁽⁵⁾ Personnages inconnus.

⁽⁶⁾ S'il fait cette fois aussi peu de difficultés, c'est évidemment parce qu'il s'agit d'une ambassade officielle du roi Antaimahazo ; la ga-

rantie est bien plus sérieuse que la première fois.

⁽⁷⁾ Le texte donne *ravo*, enchanté ; mais il est évident qu'il faut admettre la correction *rava*, dévasté.

⁽⁸⁾ Inconnus.

⁽⁹⁾ On se rappelle que les Antaivato et les Antaimañasara étaient au nombre des tribus ou des clans qui avaient fait alliance avec La Case ; ils appartenaient au parti Antaimahazo. Il y a donc des défections.

⁽¹⁰⁾ Évidemment, le chef des Antaivato ou des Antaimañasara ; c'est le Ramahay des sources françaises.

⁽¹¹⁾ Inconnus.

⁽¹²⁾ Inconnu, mais évidemment de l'entourage de Ramanirakarivo.

garder là-bas par un enfant; ce gardien est tout à fait un gamin; associons-nous pour faire ce coup et faisons-le. » Andriafantaka partit en emmenant Raboba et Ramandraha pour voler ces bœufs à Imalaza. Mais à Vatolava, le cœur leur manqua et ils firent demi-tour⁽¹⁾.

Pendant ce temps, Lakasy (La Case) arrivait; il fit alliance avec Ramahay, et Ramahay le mena faire campagne contre Ramanirakarivo à Mananjary⁽²⁾. Nous prîmes la fuite. Tous les Ontaivan et les Antaimahazo⁽³⁾ passèrent du côté de l'ennemi, tous les Zafy Raminy⁽⁴⁾ restèrent du nôtre. En descendant⁽⁵⁾, l'armée brûla les villages Zafy Raminy, elle brûla Ifalivelo, Mahasoa, Ivohitrakondro; tous ces villages furent brûlés par les Antaimahazo⁽⁶⁾. Un mardi, sous l'influence d'Alahakaña, Fisanga fut brûlé avec tous les villages des Anakandria; tous les villages des Kazimambo flambèrent, tous les villages des Antalaotry, tous les villages des Onjatsy, tous les villages des Fanarivo⁽⁷⁾. C'est de là que l'armée fit une pointe de deux jours vers le Nord⁽⁸⁾; puis elle campa à Manaba⁽⁹⁾; elle avait pris trois mille bœufs dans cette guerre.

Entre temps, l'Andriana Ramanirakarivo était venu à Fisanga balayer les cendres⁽¹⁰⁾; il resta dix jours à balayer la cendre; mais devant un retour offensif de l'armée de Ramahay, il prit la fuite.

Le peuple était campé au Nord à Ambodirotry; l'armée à Manambatana⁽¹¹⁾;

⁽¹⁾ Tout cela inconnu; noms de villages et noms de personnages.

⁽²⁾ Ceci est donc la quatrième campagne de La Case, fin mars ou avril 1662 (Maka); elle est séparée de la troisième par un intervalle de dix-huit mois. Cette longue absence explique sans doute qu'il se soit produit des defections que le retour de La Case suffit à enrayer.

⁽³⁾ Les Antaimahazo restent fidèles à l'alliance de La Case; je ne sais pas qui sont les Ontaivan, à moins qu'il n'y ait une faute d'orthographe et qu'il ne faille lire Antaivato.

⁽⁴⁾ Les Zafy Raminy sont bien connus; d'après Flacourt, ils seraient identiques aux Ontaipasana.

⁽⁵⁾ Du pays Antaimahazo, je suppose, qui est en amont.

⁽⁶⁾ On trouvera tous ces villages sur la carte, à l'embouchure de la Matitana, au point précis où Flacourt place l'habitat des Zafy-Raminy, *alias* Ontaipasimaka.

⁽⁷⁾ Les Anakandria, les Kazimambo, les Antalaotry, les Onjatsi, sont des castes bien connues.

⁽⁸⁾ Pour brûler Fisanga qui est à environ deux cents kilomètres au Nord de la Matitana.

⁽⁹⁾ Manaba se trouve sur la carte, en pays Antaiony.

⁽¹⁰⁾ Textuel; on a vu plus haut que Fisanga a été brûlé; il s'agit apparemment de retrouver dans les cendres ce qui a pu échapper à l'incendie.

⁽¹¹⁾ On trouvera sur la carte Ambodirotry et Manambatana; le premier est en effet au Nord du second. Tous deux sont en pays Antaiony,

elle avait un millier de bœufs⁽¹⁾; puis elle campa à Ngezabaiky⁽²⁾; puis elle partit⁽³⁾.

Alors Randrabefify rentra avec Radama et Randravaha⁽⁴⁾, et Randrasana; tous les Antaivato et tous les Antaimañasara rentrèrent : les Manakaroñan rentrèrent Matangy et se fortifièrent en commun avec les Antaizidy⁽⁵⁾ : les Antaifasy rentrèrent et immédiatement Andriaminome s'entendit avec eux pour se fortifier en commun⁽⁶⁾. L'Andrianony Manirakarivo s'en fut dans le Nord, à Vohibolo; des milliers d'hommes vinrent le rejoindre : l'Andrianony Ramanirakarivo alla piller Ambarinisy; les habitants n'osèrent pas résister; ils furent pillés; ils donnèrent quinze bœufs⁽⁷⁾; c'était au mois de Volambita. L'Andrianony remercia ses associés et à Vohibolo on se dispersa. L'Andrianony rentra à Tandroroho⁽⁸⁾. Au mois d'Asaramasay⁽⁹⁾, le peuple se bâtit des maisons; aux mois d'Asarabe et de Vatravatra, le peuple planta son riz; les mois d'Asotry, d'Hatsiha, de Volasira se passèrent. Alors arriva l'armée de Rabemanjato pour attaquer l'Andrianony Andriamanirakarivo; les villages Antanalabolo furent brûlés, et tous les villages des Fanarivo, et les villages des Anakandria. Ramiza, un Antaihofiky, fut tué. Mais Tsimadaño entra en campagne. L'armée de Rabemanjato fut battue; il y eut des milliers de morts; Tsimadaño se lança à la poursuite. Amboangy fut brûlé, et tous les villages des Antaihafotry; Mango fut brûlé et tous les villages des Antavaratry; on prit trois mille bœufs; les

non loin de la mer, à quelque distance de la rive gauche de la Matitana. Je ne sais ce que signifie cette distinction entre le peuple et l'armée.

⁽¹⁾ À l'instant, c'était 3,000; dès qu'on arrive aux gros chiffres, le Malgache est incapable de précision; 1,000, 3,000 ou 10,000, sont pour lui des expressions vagues, synonymes de « énormément ».

⁽²⁾ Inconnu.

⁽³⁾ Nous avons donc une image nette de la quatrième campagne de La Case. Il a mis à sac une fois de plus le pays Antaiony et poussé une pointe jusqu'à Mananjary.

⁽⁴⁾ On reconnaît ces personnages, que nous avons vus à la page précédente passer du camp Antaimahazo au camp de l'Andrianony,

et qui semblent les chefs des Antaivato et des Antaimañasara.

⁽⁵⁾ Inconnus, tous ces noms : pourtant au Nord de la Matitana, une rivière porte le nom de Manakara.

⁽⁶⁾ Les Antaifasy sont une peuplade bien connue, au Sud de l'Imoro.

⁽⁷⁾ Inutile d'observer que le pillage engendre le pillage, par nécessité alimentaire.

⁽⁸⁾ Tous ces noms de villages me sont inconnus; évidemment il faudrait les chercher du côté de Mananjary.

⁽⁹⁾ L'expédition de La Case a donc duré deux ou trois mois. On ne nous dit pas, mais il est évident qu'ici (entre Volambita et Asaramasay) l'année du Mercredi est finie et celle du Jeudi commence. Nous serions donc au 14 août 1662.

Anakandria furent recueillis à Tandrorofo par l'Andrianony Ramanirakarivo; les Antavaratry firent la paix et de plates excuses⁽¹⁾.

Les mois d'Asaramasay, d'Asarabe, de Vatravatra, d'Asotry, d'Hatsiha, de Volasira⁽²⁾, de Fosa se passèrent. Au mois de Maka, voici qu'arriva l'armée des Blancs. L'Andrianony Ramanirakarivo leur livra bataille⁽³⁾ sous l'influence d'Asotry.

L'Andrianony Ramanirakarivo fut battu. Rafonony⁽⁴⁾ fut tué ainsi qu'Andriadrañomara et Randrafatima, fils d'Andriandrasamboranto...⁽⁵⁾, Andriandramasibe, Rabemanjato, Rasoafoly, fils de l'Andrianony, Nonodiny; tués encore, Rañomara, Ramoha, un Antaihotsiny, fils d'Andriaboaziribe⁽⁶⁾; tué, Rafarotry, un Antañalabolo, Rasoavelon; Isoamaroala fut tué sur son fitacon⁽⁷⁾; Ranisoma, un Antaimahanara, fut tué. Radramaho et Imasy purent s'échapper. Les Antaimahazo firent de bonnes affaires⁽⁸⁾. Andriandrasija et Imananga, des Antaitoma, furent emmenés en captivité, ainsi que Rakajy et Rasija, des Antaifanoa; en captivité, tous les enfants des Antalaoatra, tous les enfants des Onjatsy, tous les enfants des Fanarivo. On enleva dix mille bœufs. L'armée de Rafonony s'en retourna avec les Blancs et avec La Case, à Mananjary. Mais La Case ne lâchait pas prise...⁽⁹⁾. Andriandrasamborato et l'Andrianony

⁽¹⁾ Le nom des Antavaratry jette un peu de lumière sur cette guerre incidente, greffée sur la principale; c'est une grande tribu Betsimisaraka bien connue, dont l'habitat est entre Tamatave et Maroantsetra. L'établissement de Ramanirakarivo à Mananjary a donc provoqué des résistances dont il est venu facilement à bout. Il est curieux de voir le contre-coup des attaques de La Case se répercuter jusqu'à la baie d'Antongil.

⁽²⁾ C'est une redite.

⁽³⁾ La dernière et décisive expédition de La Case aurait donc eu lieu au mois de Maka et, à ce qu'il semble, en additionnant les mois, dans l'année du Jeudi; cela nous reporterait à la mi-mars 1663. Or Souchu de Rennefort (d'après M. Froidevaux) déclare terminée la soumission de l'Imoro en février 1664. Tout cela est assez concordant. Ne pas oublier cependant que la seconde partie du manuscrit

a une chronologie bien moins nette que la première; en particulier, l'écart d'un an entre les deux chronologies est grave; il n'est guère douteux cependant qu'il faille s'en tenir à la chronologie de la première partie, qui seule s'accorde avec le décompte des mois.

⁽⁴⁾ Est-ce le roi Antaimahazo, et dans ce cas, Ramahay serait-il son fils et successeur?

⁽⁵⁾ Un mot incompréhensible, Ambato, peut-être un nom de village.

⁽⁶⁾ Cet Andriaboaziribe (litt. le roi grand vizir) est un ancêtre légendaire de la dynastie Antaiony.

⁽⁷⁾ « Fitacon », ou « filanjana », chaise à porteur malgache.

⁽⁸⁾ Pour arriver à ce sens, je suis forcé de supposer que le mot « navoravy » est une faute de manuscrit, pour « lavorary ».

⁽⁹⁾ Deux mots incompréhensibles: « amindra tanan »; ce n'est pas dépourvu de sens. Textuelle-

Ramanirakarivo réunirent leurs gens⁽¹⁾ : « J'ai de la chance de n'être pas mort, dit Ramanirakarivo, j'en ai assez; à vous autres qui êtes mes frères cadets et mes enfants, à vous autres, peuple, je vous confie mes enfants et ma femme. Prenez-en soin. » L'Andrianony partit; il emporta trente pièces d'or, cent pièces d'argent; il les porta à La Case. Lorsque arriva l'Andrianony Ramanirakarivo, La Case le reçut bien : « Te voilà, Ramanirakarivo, vous vous avouez donc vaincus. Je t'ai fait la guerre, mais jusqu'à la mort, je serai fidèle à ma parole; je te protégerai, j'aurai soin de toi. » Ramanirakarivo remercia : « Tu es vivant et j'ai confiance dans la parole que tu me donnes; tu ne me laisseras pas isolé, tu ne me laisseras pas vivre de miettes; il vaudrait mieux que tu me tuasses⁽²⁾. . . Je n'ai rien à manger; voilà où j'en suis ». La Case lui dit : « Oui, tu es sur le bord de l'abîme. » — « Je retourne au Matatana », dit Ramanirakarivo. — « Vraiment, tu y retournes, et que demandes-tu pour y retourner? » — « Je voudrais, dit Ramanirakarivo, que tu payasse ma soumission avec des bœufs. » Il reçut quinze cents bœufs, et il partit pour Matatana.

L'Andrianony arriva⁽³⁾. . . à Imahazomora⁽⁴⁾, et il alla trouver La Case. La Case fut enchanté : « Ce pays-ci est partagé entre mes deux Benjamins⁽⁵⁾, et il leur restera à tous deux. Si quelqu'un enfreint mon ordre, venez me chercher; je compterai avec lui. »

La Case revint à Fort-Dauphin⁽⁶⁾, dans la maison de pierre; il y ramena dix mille bœufs, dix mille captifs. Il avait planté des bornes-frontières en recommandant qu'on en eût soin.

Alors voici ce que fit l'Andrianony, au mois de Fisakavy⁽⁷⁾; les maisons étaient reconstruites; l'Andrianony réunit le peuple : « Je vais aller voler⁽⁸⁾,

ment, cela signifie : changer de village; mais je ne vois pas le rapport avec le contexte.

⁽¹⁾ Un mot barbare : « abadray »; un nom de lieu peut-être?

⁽²⁾ Quatre mots dont je ne vois pas le sens : « varany zaho tsy holon ».

⁽³⁾ « Nisalaha? » Si on lit « nisala », cela signifie : « criant de joie »; si on lit « nisalama », cela signifie : « alla saluer (La Case) ».

⁽⁴⁾ N'est pas sur la carte.

⁽⁵⁾ « Osty »; le dictionnaire donne : Benjamin, dernier-né. Plus loin, La Case sera qualifié de

frère aîné. Il s'agit naturellement de Ramanirakarivo, le roi Antaiony, et du roi Antaimahazo; mais qui est ce dernier? Les sources françaises associent toujours le nom de Ramanirakarivo à celui de Ramahay.

⁽⁶⁾ Taolanary, que nous appelons Fort-Dauphin.

⁽⁷⁾ Le Fisakavy de l'année du Jeudi correspond à peu près au 12 juin 1663.

⁽⁸⁾ Commentaire Vergely : « Dépossédés de tous leurs biens, les Antaiony. . . se dirigent vers l'Ouest; traversent le territoire des Antai-

parce que le peuple meurt de faim. » Le peuple lui dit : « Tu dis que tu vas aller voler; n'aimerais-tu pas mieux t'entendre avec ton frère aîné? — Non pas, dit l'Andriana Ramanirakarivo, je n'irai pas, il n'y a pas d'entente entre nous et La Case. »

Ici finit l'histoire des guerres de La Case; — cette histoire a été écrite par moi Ramahasitrakarivo, fils d'Andriabolamenarivo, petit-fils d'Andriamandresiarivo et d'Andrianotohanarivo. Ma mère est Iharetsara, fille de Ramasina-tsimo ⁽¹⁾.

mahazo... et après avoir franchi le Rianana, surprennent la tribu des Sahakondry... et lui enlèvent ses troupeaux. »

⁽¹⁾ Ramahasitrakarivo, « actuellement gouverneur principal du district d'Ambohipeno »,

est le dernier descendant et successeur de Ramanirakarivo (*Revue de Madagascar*, 10 juillet 1901, p. 484). Son père Andriabolamenarivo a été connu personnellement, si je ne me trompe, par M. Grandidier.

